

M. Ed Broadbent, leader néo-démocrate, a soutenu hier que M. Trudeau s'est prêté à des reproches de tentatives de cover-up dans l'affaire des juges qui retient toujours l'attention des Communes. (Photo CP)

## Trudeau s'est prêté à des reproches de camouflage (le NPD)

OTTAWA (d'après CP) — Lorsque l'affaire des juges de la Cour supérieure du Québec avait éclaté voici deux semaines, le premier ministre Trudeau aurait dû sans délai prier les ministres impliqués de dévoiler par le menu les entretiens qu'ils avaient eus avec les magistrats à l'époque, et entre eux par la suite. Mais en refusant de procéder à une enquête complète, il s'est prêté à tous les reproches de camouflage.

C'est ce qu'a déclaré aux Communes hier le leader NPD Ed Broadbent, quelques instants après que le premier ministre lui-même eût confirmé qu'il avait attendu à lundi dernier avant de s'informer dans le détail des propos qu'avaient échangés dans l'intimité l'ex-ministre des Consommateurs, M. André Ouellet, et

son collègue des Travaux publics, M. Charles Drury.

Au reproche de laxisme que lui adressait M. Broadbent, M. Trudeau a répondu, sur le ton du courroux, qu'il était incorrect pour un premier ministre de chercher à connaître les menus détails des conversations privées que les ministres du cabinet pouvaient avoir entre eux.

La séance d'hier, comme la plupart de celles des dix dernières journées, s'est presque intégralement consacrée à différents échanges sur l'affaire des juges. Rappelons que par suite des premières allégations faites dans cette affaire, il y a deux semaines, et du tapage qu'elles avaient entraîné subséquemment en

Voir page 6: Trudeau

## La réplique du PQ au Discours La vraie solution est l'indépendance

par André Bellemare

QUEBEC (PC) — Les véritables garanties que pourraient se donner les Québécois pour assurer leur survie culturelle et économique leur viendraient de l'indépendance en rapatriant eux-mêmes le pouvoir constituant d'Ottawa.

Dans un discours de deux heures le chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale, M. Jacques-Yvan Morin, a voulu démontrer hier comment l'administration Bourassa selon le PQ, a conduit le Québec à la faillite économique et de quelle façon un Québec en pleine possession de ses pouvoirs politiques et économiques serait en mesure de se développer davantage.

"Plutôt que de retomber indéfiniment dans les péripéties de la guerre de tranchée que nous connaissons depuis deux siècles, plutôt que de demeurer éternellement sur la défensive, pourquoi ne pas se donner de véritables garanties en faisant l'indépendance et en rapatriant nous-mêmes au Québec le pouvoir constituant."

"L'indépendance, voilà pour un peuple qui se respecte, le seul rapatriement qui compte", a dit M. Morin en faisant référence au débat passionné autour du rapatriement de la Constitution qu'Ottawa menace de réaliser unilatéralement.

Le leader du PQ tient le gouvernement responsable de la plus faible progression au pays du taux d'emploi, de la hausse du taux d'inflation plus élevé au Québec que la moyenne canadienne, d'une diminution des investissements, de l'absence presque totale d'amélioration au chapitre du développement régional et d'un haut pourcentage du chômage au Québec.

M. Morin a proposé une motion de défiance à l'endroit des ministères "pour leur inaction devant la grave crise économique que traverse le Québec."

Il a été le seul orateur de la Chambre à répondre hier au discours inaugural lu par le lieutenant-gouverneur, M. Hugues Lapointe, mardi, à l'ouverture de la session.

Aujourd'hui, le chef créditiste, M. Camil Samson, donnera à son tour la riposte au document ainsi que M. Maurice Bellemare, chef de l'Union nationale.

M. Morin a consacré son discours à

Voir page 6: Le PQ

## Pour redonner le contrôle du milieu aux citoyens

# Le rapport Castonguay préconise un régime de partis au municipal

par Gilles Lesage

QUEBEC — Il est essentiel que les citoyens aient un meilleur contrôle sur leur milieu de vie, à travers "un système politique et administratif urbain démocratique et décentralisé".

Tel est le principe de base énoncé par le groupe de travail sur l'urbanisation au Québec, et autour duquel s'articulent un certain nombre de propositions précises, dont la reconnaissance du "système politique adversaire" au service du citoyen, c'est-à-dire de partis politiques au palier municipal comme il en existe aux niveaux supérieurs.

Le rapport a été rendu public hier à Québec et il est le fruit d'un an de travail de MM. Claude Castonguay, président, Gérard Bélanger, Louis Dussault, Hubert Guindon, Pierre Marinier, membres, et Jean Richard, secrétaire.

Alors que le message inaugural faisait connaître mardi l'accord du gouvernement sur la philosophie de base de ce rapport, le ministre des Affaires municipales s'est contenté de dire hier qu'il s'agissait d'un document de grande valeur qui alimentera le débat public qui se poursuivra au cours des prochains mois, tant au Parlement qu'à l'extérieur. M. Victor Goldbloom est toutefois d'avis que la plupart des propositions du rapport peuvent être mises en oeuvre sans toucher aux structures existantes; entre-temps, il se propose d'aller de l'avant avec les projets de loi déjà en route, concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire municipal, notamment.

Résumant lui-même son rapport, l'ex-ministre des Affaires sociales du Québec estime qu'il faut avant tout renforcer l'aspect démocratique de l'administration municipale, de même que son caractère proprement politique.

Aussi, il ne convient pas d'augmenter le nombre de communautés urbaines, mais de mieux ordonner le développement de Montréal, tout en stimulant le

développement des autres centres urbains.

En vertu du grand principe de décentralisation et de responsabilité locale, le groupe de travail s'oppose à la régionalisation des corps de police, du moins en ce qui a trait à la protection des personnes et des biens, ne réservant à un organisme supra-municipal que la police criminelle. De la même façon, le transport en commun doit rester sous le contrôle des administrations locales et ne pas être délégué à un organisme parallèle.

Dans le but d'assumer leurs obligations, les municipalités doivent pouvoir percevoir elles-mêmes les revenus dont elles ont besoin, de façon à accroître graduellement leur marge de manoeuvre et de répondre aux besoins et préférences de leurs citoyens. Ainsi, l'impôt foncier devrait être réservé en exclusivité aux municipalités au cours des prochaines années, et les commissions scolaires devraient se trouver d'autres sources de revenu.

Pour bien illustrer la nécessité pour le Québec de se donner une véritable politique urbaine, le rapport Castonguay suggère de transformer le ministère des Affaires municipales en celui des Affaires urbaines et municipales, de façon à ce qu'il joue vraiment son rôle d'animateur, de conseiller et de coordonnateur des politiques urbaines et de l'action gouvernementale.

"Nous croyons sans l'ombre d'un doute

que l'adoption d'une politique urbaine par le gouvernement du Québec s'impose et que le ministère des Affaires municipales devrait s'en voir confier la responsabilité, après avoir été transformé en un ministère des Affaires urbaines et municipales."

Le ministère est demeuré presque figé dans le temps, avec des responsabilités fort limitées. Ce faisant, le gouvernement contribue lui-même à accentuer les problèmes du développement urbain au Québec.

Le rapport Castonguay ne se croit pas mandaté pour remettre en cause l'intervention d'Ottawa en matière urbaine, mais il distingue entre les interventions directes et les interventions indirectes du gouvernement fédéral, qui "utilise" la carotte des subventions et des prêts à taux privilégié pour inciter les administrations locales à prendre des décisions dans un sens". Cette dynamique fédérale "ne peut qu'entraîner le gouvernement du Québec à devenir lui-même l'un des quémandeurs auprès du gouvernement fédéral".

Le groupe de travail conclut sur ce point: "Quant aux interventions fédérales directes, nous croyons qu'elles ne sont nullement justifiées et que le gouvernement du Québec doit prendre tous les moyens à sa disposition pour qu'elles cessent, même si, à court terme, une telle attitude peut signifier la perte de certain-"

Voir page 6: Castonguay

### au sommaire

- Le front commun rejette les offres gouvernementales — page 3
- Un secteur oublié dans le message inaugural: un éditorial de Claude Ryan — page 4
- L'échiquier politique français après les cantonales — page 10
- Fusillade en Cisjordanie, trois blessés — page 12
- Les Franco-Colombiens — page 13
- La fusion Marine-Bombardier n'aura pas lieu — page 23

## Câblodiffusion: Ottawa céderait aux provinces plus de pouvoirs

par Pierre O'Neill

Le gouvernement fédéral est disposé à rouvrir le dialogue sur le contentieux des communications dans l'intention de céder aux provinces de nouveaux pouvoirs, notamment en matière de radiodiffusion et de câblodiffusion.

C'est en offrant de prendre un "nouveau départ" dans les négociations avec le Québec, que le ministre des Communications, Mme Jeanne Sauvé, a suggéré hier que certaines responsabilités sur des aspects locaux du câble soient confiées aux provinces de même que la possibilité de créer des agences indépendantes de radiodiffusion générale, dépassant la simple télévision éducative.

Tout en réaffirmant l'autorité suprême d'Ottawa en matière de câblodiffusion, Mme Sauvé trouve quand même justifiées les préoccupations et la détermination du Québec, en vue d'assurer sa sécurité culturelle.

L'intervention du ministre des Commu-

nications devant les membres d'un club social de la métropole portait plusieurs indices d'une volonté de réconciliation avec le Québec et marquait un changement de ton par rapport à l'attitude manifestée jadis dans ce dossier par l'ancien titulaire, M. Gérard Pelletier. En faisant lecture du texte qu'elle avait remis à l'avance aux journalistes, Mme Sauvé a d'ailleurs cru plus sage de passer sous silence les moindres passages agressifs à l'endroit du Québec.

Souhaitant donc que la reprise des pourparlers avec le ministre québécois Denis Hardy permette d'explorer des chemins plus humbles, elle entend discuter la possibilité pour les provinces de se doter d'agences indépendantes qui pourraient se lancer dans la radiodiffusion générale. "Les francophones du Québec seraient alors en mesure d'influencer puissamment le cours de leur destin culturel."

Voir page 6: Mme Sauvé



## Parent forcerait un dénouement d'ici la semaine prochaine...

par Lise Bissonnette

QUEBEC — Volontairement brumeux quant aux modalités, le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, n'en a pas moins laissé entendre hier à Québec que le gouvernement annoncerait d'ici une semaine des moyens, dans la négociation du secteur public et parapublic, pour arriver à des conclusions dans les plus brefs délais et pour mettre fin aux tactiques de harcèlement employées par les syndicats.

Nul ne pourra accuser le gouvernement d'être "attentiste", a promis M. Parent en faisant allusion aux reproches faits la veille par l'abbé Gérard Dion. Réuni hier matin et hier soir, le Conseil des ministres discutait d'ailleurs principalement de cette question, ayant en main un rapport sur la situation dans le secteur de l'enseignement. Des consultations auront lieu, aujourd'hui et au cours des prochains jours avec les "partenaires" du gouvernement, commissions scolaires et hôpitaux, et M. Parent a promis de rendre publique une décision "ferme et catégorique" dès sa prochaine conférence de presse hebdomadaire, soit mercredi prochain.

Pour éviter à la fois l'odieuse d'un nouveau décret et les lock-out généralisés qui tentent actuellement les commissions scolaires, le gouvernement pourrait bien choisir la prolongation du décret, avec certains réaménagements dont celui de l'échelle de salaires, tout cela assorti de "mesures spéciales" pour que cesse le harcèlement.

Cette solution très précise était en effet invoquée hier sur les ondes de Télémedia par le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, M. Hubert Lavigne, qui s'était entretenu peu de temps auparavant avec le ministre de la Fonction publique,

comme ce dernier le rappelait hier.

"Nous ne voulons pas de décret", a-touté M. Lavigne. Ce n'est guère un secret par ailleurs que le gouvernement hésiterait à adopter la solution draconienne proposée par la Fédération en fin de semaine dernière, soit le lock-out généralisé au début d'avril si le gouvernement ne présente pas d'offres finales d'ici une semaine et si les syndicats ne les acceptent pas.

Même s'il se défend d'être un adepte de la manière forte, "sauf en cas de contrainte", M. Parent pourrait donc avoir choisi la solution d'une loi spéciale, d'autant qu'il ne craint plus maintenant d'invoquer la nécessité de raccourcir les délais de façon précise.

Alors qu'il débordait d'optimisme il y a huit jours et parlait de convoquer incessamment la table centrale pour aborder la question salariale, il est beaucoup moins précis maintenant. A son avis, les progrès accomplis aux tables sectorielles "ne sont pas suffisants pour permettre d'aller à la table centrale" mais il refuse évidemment d'affirmer qu'il en "fait son deuil".

Au cours de la période de questions, à l'Assemblée nationale, l'opposition a bien tenté de ramener la question sur le tapis, mais sans succès. Le ministre de l'Éducation, M. Jean Bienvenue, refusait tout simplement de commenter tout ce qui touchait aux négociations. A la menace de lock-out brandie par les commissions scolaires et rappelée par M. Lucien Lesard, du Parti québécois, il a opposé une fin de non-recevoir: "Il n'est pas d'intérêt public que j'apporte une réponse à cette question aujourd'hui."

Si l'on écoute le député des Îles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix, la chose serait vite réglée. Le whip en chef

du Parti libéral suggérait hier au gouvernement rien de moins que la fermeture des écoles en avril "pour faire des économies", d'autant que les vacances de Pâques raccourcissent ce mois scolaire à 11 jours seulement...

Aux tables de négociation, les choses n'avancent guère, selon M. Parent, qui donne le crédit des contre-propositions à la partie patronale tant dans le secteur des Affaires sociales que dans celui de l'éducation. Les porte-parole du gouvernement à la table de l'enseignement élémentaire et secondaire ont formulé une nouvelle proposition sur la tâche, dont le ministre ne pouvait expliquer les détails hier. Elle ne dépasse cependant pas le mandat déjà accordé aux négociateurs, a précisé M. Parent.

Il n'y aura guère de moyen de savoir à l'avenir l'état des poursuites intentées

Voir page 6: Parent

Voyez votre guide de VOYAGES et TOURISME Pages 16 et 17

Ski de printemps dans les Rocheuses

DERNIERE SEMAINE DE LA VENTE 1976

Chez Dussault, il baisse!

DES VOLUMES \$5.00, \$2.50, \$3.00, \$1.00, \$1.25, \$1.50, \$2.00, \$2.50, \$3.00, \$3.50, \$4.00, \$4.50, \$5.00

8955 ST. LAURENT (VENTES AU COMPTANT)

## Le rapport Castonguay

# L'île de Montréal ne devrait compter que 19 municipalités

QUEBEC (Le Devoir) — Le groupe de travail sur l'urbanisation au Québec est en faveur du regroupement ou de la consolidation des municipalités faisant partie d'une agglomération urbaine, et il suggère entre autres de réduire immédiatement de 29 à 19 le nombre des municipalités de l'île de Montréal.

Les municipalités constituent dans notre système le fondement même du pouvoir local, c'est-à-dire l'autorité politique à laquelle les citoyens ont le plus directement accès. Aussi, le groupe Castonguay n'opte pas pour la multiplication des structures régionales ou des communautés urbaines et l'élargissement de leurs compétences, mais plutôt pour l'établissement d'unités politiques et administratives efficaces au niveau local, capables d'exercer la plupart des fonctions urbaines.

Ce qui n'empêche pas que le gouvernement doit tout mettre en oeuvre pour accélérer la consolidation des municipalités urbaines et pour mettre au point une stratégie d'action avec un échéancier précis et des priorités déterminées.

Ainsi, les auteurs du rapport trouvent nettement exagéré le morcellement du territoire montréalais et sont d'accord avec l'approche de consolidation municipale du rapport du comité Hanigan. Il faut donc donner suite à la recommandation visant à réduire sans délai de 29 à 19 le nombre de municipalités de l'île. Et à plus long terme, le rapport entrevoit «une île de Montréal restructurée en un nombre limité de villes solides et mieux balancées».

Pour la partie nord de l'agglomération montréalaise, le rapport opte pour l'addition à la ville de Laval d'un certain nombre de périmètres de regroupement, trois ou quatre, possiblement autour de Sainte-Thérèse, Saint-Eustache et Terrebonne. Concernant la partie sud de l'agglomération, le groupe s'inspire de regroupements déjà survenus et d'études existantes pour viser la constitution d'un maximum de trois ou quatre villes.

Quant à l'agglomération de Québec, le rapport est d'accord avec l'objectif de quatre villes déjà en voie de réalisation sur la rive nord, et avec celui de deux villes dans la partie sud.

Le rapport estime par ailleurs qu'il n'y a pas lieu de multiplier les communautés urbaines ou d'accroître leurs responsabilités. Les auteurs constatent que les trois qui existent déjà — Montréal, Québec et Outaouais — ont été mal acceptées par l'ensemble des citoyens et des villes, qu'elles constituent aux yeux des citoyens un palier bureaucratique supplémentaire plus éloigné d'eux, enfin que les municipalités membres sont de taille très inégale et que les frictions sont nombreuses entre le palier municipal et le palier métropolitain.

Le document s'interroge sur l'à-propos de certaines fonctions que les trois com-

munités ont choisi d'exercer parmi celles dont la loi leur a permis l'exercice, et il se prononce en faveur d'un réajustement de ces fonctions, restreintes désormais aux responsabilités qui sont davantage métropolitaines.

Leur exercice devrait cesser d'être facultatif. Ces fonctions devraient être strictement limitées à celles qui sont reliées aux quatre pôles suivants:

- planification de l'aménagement à l'échelle du territoire de l'agglomération;
- planification et gestion des grands équipements (grandes infrastructures, équipements de transport, traitement des eaux usées);
- participation de l'agglomération aux politiques de développement régional et urbain;
- et coordination municipale.

«Ces domaines impliquent à notre avis l'exercice de fonctions qui ne peuvent être assumées à un autre palier que le palier métropolitain.»

Le groupe favorise par ailleurs un élargissement du territoire des communautés actuelles, de façon à ce qu'elles englobent la totalité de chaque agglomération. Dans le cas de la CUM, cela signifie qu'elle devrait comprendre, en plus de l'île de Montréal, ville de Laval et les villes regroupées situées au nord immédiat de Laval, ainsi que les municipalités de la partie la plus urbanisée de la rive sud. Le territoire de la CUQ devrait aussi être étendu de façon à inclure les villes regroupées de la rive sud de Québec.

Le groupe Castonguay estime que les fonctions suivantes, par exemple, relèvent très certainement des autorités politiques et administratives locales: l'aménagement du territoire, le transport public urbain, la voirie locale, la détermination des équipements locaux, la gardarmerie locale et la protection contre les incendies. C'est au niveau des villes que la plupart des fonctions urbaines doivent être exercées, les communautés urbaines devant se limiter aux fonctions essentiellement métropolitaines. Les organismes indépendants, tels les commissions de transport, devraient être intégrés aux structures des communautés.

Le rapport prévoit par ailleurs que la population de l'agglomération montréalaise pourrait s'accroître d'environ les deux tiers d'ici l'an 2000. Le Québec compterait alors 7,5 millions d'habitants, et la région de Montréal aurait entre 51 et 61% de la population du Québec, comparativement à 45,5% en 1971.

Le groupe de travail estime nécessaire «d'une part de viser un développement mieux ordonné de l'agglomération montréalaise et d'autre part de stimuler la croissance des autres centres urbains québécois qui sont engagés dans le processus d'urbanisation. Il faut être conscient que «c'est à Montréal qu'origine véritablement le dynamisme politique, économique, social et culturel du Québec. Il

est donc essentiel que ce dynamisme ne soit pas freiné et que le milieu demeure propice à son essor. La poursuite de cet objectif prioritaire exige que la croissance montréalaise soit dorénavant mieux ordonnée et qu'à chaque étape de son développement, les options disponibles et les coûts qui y sont reliés soient soigneusement évalués.»

Le groupe suggère notamment de déconcentrer davantage l'organisation administrative du gouvernement québécois. La relocalisation de certains services gou-

vernementaux dans des centres urbains aurait un effet stimulant. Les auteurs voient aussi d'un bon oeil la localisation à Montréal de services gouvernementaux avec lesquels le secteur privé doit transiger; cela aurait pour effet d'éliminer un facteur d'implantation présentement négatif par rapport à Toronto.

Le document exprime par ailleurs l'avis que «l'objectif d'une politique de transport urbain n'est pas d'encourager le transport par des mécanismes de sub-

ventions, mais de répondre aux besoins de la population.

Les auteurs du rapport ajoutent que «le transport urbain est un service à caractère local et ne devrait pas être financé par les paliers supérieurs de gouvernement». Se référant aux éléments de la politique d'aide au transport urbain au Québec, formulés par le ministère des Transports en décembre 1975, le groupe admet que sa proposition visant à considérer le transport urbain comme une res-

ponsabilité locale vient en opposition avec la voie des subventions pour les déficits d'opération proposée par le ministère des Transports, qui est «le moyen généralement utilisé par le gouvernement provincial pour prendre à toutes fins utiles le contrôle d'un champ d'activité local». Le groupe Castonguay affirme «qu'au lieu d'envisager un tel programme, le gouvernement provincial pourrait réduire ses taxes ou confier aux municipalités un champ fiscal équivalent au montant de l'aide envisagée».

## Les municipalités doivent conserver leur autonomie administrative et financière

QUEBEC (Le Devoir) — Dans son rapport sur l'urbanisation au Québec, le groupe de travail présidé par M. Claude Castonguay se porte nettement à la défense de l'autonomie politique, administrative et financière des municipalités.

Le document rendu public hier dit notamment ceci: «Les caractères autonome et responsable d'une administration urbaine exigent nécessairement qu'elle perçoive elle-même directement la majeure partie de ses revenus et que le niveau des impôts qu'elle prélève reflète bien ses décisions, prises en fonction des besoins réels et des préférences de ses citoyens.»

Le groupe de travail fait remarquer que le secteur municipal est défavorisé sur le plan financier, à cause de sa capacité fiscale limitée. Et dans la mesure où le gouvernement du Québec désire que les administrations locales retrouvent ou voient s'accroître leur caractère décentralisé, il va de soi que l'évacuation des champs d'imposition susceptibles d'être occupés efficacement par les administrations municipales et urbaines doit être privilégiée.

Le rapport insiste sur la nécessité que les objectifs de la politique urbaine du gouvernement soient définis clairement et que les programmes de financement qui en découlent ne revêtent point un caractère temporaire ou arbitraire. Il est également favorable à la tarification en fonction des services reçus.

Le rapport traite par ailleurs de l'urgence de réduire les coûts économiques urbains et, pour le gouvernement, d'adopter une politique urbaine explicite et d'en confier la mise en oeuvre à un responsable qui aura l'autorité et les moyens de l'appliquer. Car, à l'heure actuelle, «il n'existe à toutes fins utiles dans l'organisation du gouvernement aucune personne responsable de la détermination des objectifs généraux et de la fixation des prio-

rités, et de l'allocation des ressources pour l'ensemble du domaine urbain».

Parmi les facteurs les plus aptes à accroître rapidement les coûts économiques urbains, le groupe de travail remarque que les centres urbains québécois continuent de s'étaler souvent au hasard et de façon discontinue, et il déplore les progrès extrêmement lents dans la préparation, l'approbation et l'application des schémas d'aménagement.

Dans ses propositions concernant la propriété et l'utilisation du sol, le groupe insiste sur le maintien d'un système de prix valable et sur la récupération de la plus-value du sol.

Le gouvernement doit s'assurer que les prix mesurent bien la valeur du sol et à cette fin, il doit éliminer les éléments monopolistiques.

Quant à savoir qui doit bénéficier de l'augmentation de la valeur du sol par suite des investissements de la collectivité, le rapport soutient que c'est d'abord la collectivité qui doit bénéficier de ses propres investissements. Deux moyens d'atteindre cet objectif sont surtout suggérés: la propriété publique et la taxation du sol, cette dernière impliquant une réforme de l'impôt foncier municipal par l'établissement d'un double taux, le taux portant sur le sol étant plus élevé que le taux portant sur les améliorations.

D'autre part, ce sont les municipalités qui doivent avoir la responsabilité de la préparation, de l'adoption et de l'application du plan ou schéma d'aménagement de leur territoire.

Le groupe de travail Castonguay est d'avis, par ailleurs, qu'aucune ville ne devrait être dispensée de l'obligation de tenir un référendum sur les amendements aux règlements de zonage, principalement dans les zones à caractère résidentiel et semi-résidentiel.

En matière de dépollution des eaux, le rapport se prononce en faveur de l'appli-

cation du principe pollueur-payeur. Si l'on impose aux entreprises des charges en fonction de la quantité de matière polluante qu'elles déversent, elles seront incitées à en diminuer la quantité en modifiant leurs techniques de production ou en recyclant une partie de leurs déchets. L'OCDE, dont le Canada est membre, favorise l'application de ce principe; à Winnipeg et Toronto, où il a été mis en oeuvre, les résultats sont concluants.

Dans un autre chapitre, le document insiste sur le droit fondamental de chaque citoyen de vivre dans un logement convenable.

Dans son évaluation des initiatives du gouvernement du Québec en matière d'habitation, le document dit: «Fondamentalement, le gouvernement n'a jamais véritablement reconnu le droit des citoyens d'être logés convenablement. Le Québec a en effet eu tort de croire que le gouvernement fédéral, par le truchement de la SCHL, s'occupait de tous les aspects de l'habitation, et de ne pas agir. Etant donné que les politiques sociales sont du ressort des provinces et compte tenu de l'importance des problèmes dans le domaine de l'habitation, il importe que le Québec précise ses objectifs en cette matière et mette de l'avant des politiques et des programmes cohérents.»

Précisant les orientations qu'il propose en matière d'habitation, le groupe de travail sur l'urbanisation au Québec conteste l'objectif essentiel d'une politique d'habitation soit de favoriser la propriété. L'objectif est plutôt de permettre à chacun de s'offrir un logement convenable. «Comme le nombre imposant de logements de mauvaise qualité au Québec provient du fait qu'une partie de la population a des revenus insuffisants, la politique en matière d'habitation doit impliquer d'abord une aide financière aux familles et aux personnes qui en ont besoin, dans le contexte des politiques de sécu-

rité du revenu».

Le rapport fait remarquer que «les programmes d'habitation à loyer modique ont d'ailleurs à juste titre été critiqués dans le passé pour des raisons diverses: ils ne touchent qu'un nombre très restreint de personnes à faibles revenus et compte tenu de cet impact limité, ils coûtent très cher. Sur le plan social, ils ont souvent tendance à entraîner la formation de ghettos. Par ailleurs, ils limitent la liberté de choix de ceux à qui ils sont destinés, car ils n'offrent pas d'alternative».

Le rapport aborde aussi, dans ce chapitre, deux autres aspects de l'habitation. Le contrôle du prix des loyers ne lui semble pas utile, hors le contexte d'une inflation élevée et de mesures restrictives générales visant à la contrôler. Une aide accrue aux personnes à faibles revenus et un impôt foncier pesant moins lourdement sur l'habitation auraient pour effet de réduire le nombre des démolitions, de promouvoir la restauration des logements et de freiner la détérioration des quartiers.

### La Société royale honore un géographe

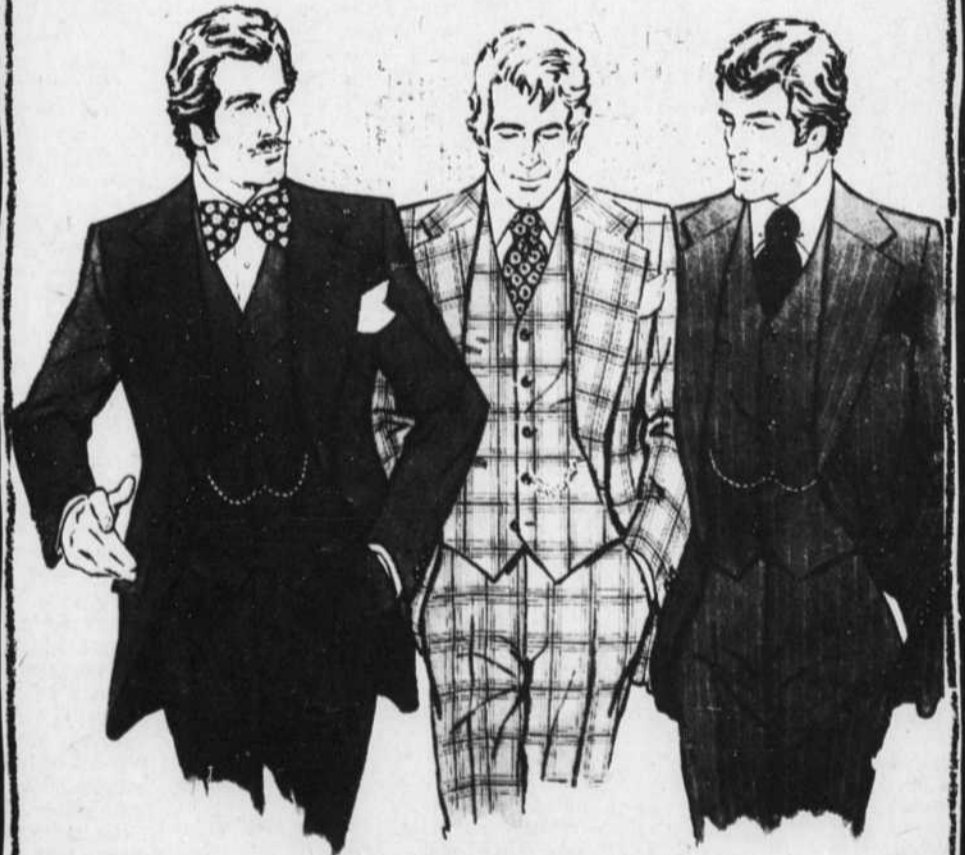
OTTAWA (PC) — M. Louis-Edmond Hamelin, âgé de 53 ans, professeur de géographie à l'Université Laval de Québec, sera décoré de la Médaille Massey de 1976 par la Société géographique royale canadienne pour ses travaux de la plus haute distinction en géographie. Un communiqué publié dans la capitale souligne que la société veut honorer M. Hamelin en tant qu'universitaire, professeur et écrivain et en reconnaissance de sa contribution à une meilleure compréhension du Grand Nord canadien et de son peuple.

**A. Gold & Sons**  
peut vous  
confectionner  
le meilleur  
complet sur mesure  
que vous ayez  
jamais porté.

Et...

«nous ne signons  
que des vêtements  
qui vous vont  
à la perfection»<sup>®</sup>

Vente de Complets  
Faits sur Mesure



Ord. \$225 et \$235

ÉPARGNEZ '47 ou '57

**\$178**

2 COMPLETS pour \$350

\* Gilet non inclus  
\* Léger supplément pour tailles fortes

GILETS FAITS SUR MESURE \$39<sup>50</sup>

PANTALONS FAITS SUR MESURE \$49<sup>50</sup>

En provenance de nos meilleures usines, voici une fabuleuse collection de tissus importés vous offrant un grand choix de couleurs, textures et motifs. Comme toujours, nous vous assurons une coupe et une allure impeccables et... Nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection.®

A. Gold & Sons

• 388 c., STE-GATHERINE

• LE CARREFOUR LAVAL • 960 c., STE-GATHERINE

• LES GALERIES DANJOU • FAIRVIEW, PTE CLAIRE

## L'aide fédérale à la rénovation est près d'être mise en oeuvre

par Bernard Descôteaux

Le programme de subventions à la restauration résidentielle à Montréal, qui faisait l'objet d'un accord entre les autorités municipales, provinciales et fédérales il y a maintenant un an, pourrait être mis en application au cours des prochaines semaines.

C'est ce que LE DEVOIR a appris alors que les autorités municipales de Montréal attendent avec impatience qu'on leur soumette pour approbation la conclusion d'un accord fédéral-provincial faisant de la Ville de Montréal le mandataire de la Société d'habitation du Québec et de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'application de leurs programmes de restauration résidentielle.

Cet accord en principe devra être soumis au conseil municipal pour adoption, et une fois adoptés les amendements à la charte de la Ville de Montréal, le programme de subvention à la restauration résidentielle pourra être appliqué.

Les retards survenus n'auront toutefois pas eu des effets négatifs puisque des amendements apportés à la Loi nationale de l'habitation permettront de porter à \$6,250 le maximum de subventions que pourront toucher les propriétaires par logements restaurés, au lieu de \$5,000 tel que prévu initialement.

L'accord initial intervenu entre Montréal, Québec et Ottawa a été conclu le 17 mars 1975. Par cet accord, les trois paliers de gouvernement s'engageaient à verser des subventions de l'ordre de 50% du coût de restauration des logements dans un périmètre déterminé de Montréal, soit là où se situe le plus vieux stock de logement. Le coût maximum de restauration admissible était alors fixé à \$10,000, et le programme devait viser à la restauration de 2,000 logements par année.

Le seul élément nouveau de ce programme était la participation du gouvernement fédéral, celui-ci s'engageant à verser une subvention de 25%, soit la moitié du montant que les propriétaires pourraient toucher. Québec et Montréal avaient déjà un programme commun de subvention à la restauration accordant des subventions de l'ordre de 25% du coût des travaux de restauration. Ce programme était tout simplement prolongé.

Le retard mis à appliquer l'entente entre les trois paliers de gouvernement semble avoir été causé par le gouvernement québécois. Le gouvernement fédé-

ral a déjà avisé que, de son côté, il était prêt à appliquer son programme de subvention rétroactivement au 17 mars 1975. En principe, les propriétaires dont les travaux de restauration ont été approuvés par les autorités municipales pourront éventuellement toucher la subvention fédérale une fois qu'un accord final sera intervenu. Le gouvernement fédéral a par ailleurs décidé de hausser sa participation à 37,5% ce qui signifie que le programme commun aux trois gouvernements atteindra 62,5% des coûts de restauration.

Du côté de Québec, il semble que ce ne soit pas pour des questions financières qu'on ait retardé la conclusion d'un accord final. Déjà, le Québec accordait une subvention de 12,5% et les crédits exigés annuellement pour atteindre tout au plus \$2,5 millions en prenant pour acquis que l'on restaurera 2,000 logements par année au coût de \$10,000 chacun.

Il appert que les difficultés seraient plutôt venues du ministère des Affaires inter-gouvernementales qui aurait tardé à conclure un accord final avec le gouvernement fédéral permettant de faire de la ville de Montréal le mandataire de la SHQ et de la SCHL. Cet accord, s'il n'est déjà en cours, serait sur le point de l'être, et ce ne serait plus qu'une question de jours ou de semaines avant qu'il ne soit transmis aux autorités municipales de Montréal.

Celles-ci n'ont pas attendu la conclusion de cet accord pour mettre en branle le programme. Au cours de l'exercice financier 1975-1976, des subventions de l'ordre de \$1,3 millions auront été versées à parts égales par Montréal et Québec permettant ainsi la restauration de quelque 800 logements. En principe, les propriétaires des logements restaurés pourront recevoir la subvention fédérale lorsque le programme aura été officiellement ratifié.

Le Service d'habitation et d'urbanisme a par ailleurs dans ses dossiers 400 demandes de subventions portant sur la restauration de quelque 1,200 autres logements. Environ 90% de ces demandes pourront être accueillies favorablement. Ces demandes demeurent à l'étude par l'instant de par la volonté des propriétaires qui les ont adressées au Service d'habitation et d'urbanisme. Ceux-ci préfèrent attendre que le programme conjoint aux trois paliers de gouvernement soit en application pour entreprendre des travaux.

## Une maison du Québec en Haïti ?

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec ouvrirait incessamment une délégation à Port-au-Prince, en Haïti.

C'est ce que rapportait, mercredi, le quotidien québécois Le Soleil en disant tenir l'information de sources habituellement bien informées.

Selon le Soleil, cette délégation s'occupera principalement des problèmes d'immigration mais son rôle pourrait éventuellement être élargi aux différents domaines de la coopération en éducation, de la culture et des affaires économiques.

M. Julien Aubert, diplômé en droit de l'Université de Sherbrooke et ancien élève de l'Institut d'études des sciences politiques, économiques et sociales de Paris, aurait déjà été présenté pour occuper le poste de délégué du Québec en Haïti.

Le journal précise que les remous soulevés ces dernières années par la présence de nombreux ressortissants haïtiens entrés illégalement au Canada sont à l'origine de la décision du gouvernement québécois.

Le Québec possède plusieurs délégations à travers le monde, notamment à Milan, Rome, Beyrouth, Athènes, Tokyo et Los Angeles.

Il est également représenté par quatre délégations générales, à Paris, Londres, Bruxelles et New York.

## Front commun: à 75%, non aux offres patronales. Oui aux grèves sporadiques

D'après les résultats fragmentaires obtenus hier soir des centrales syndicales, les 180,000 membres du front commun ont rejeté massivement, dans des proportions allant de 75 à 80%, les offres gouvernementales formulées jusqu'ici. Par contre, les syndiqués se seraient prononcés dans une proportion d'environ 10% de moins en faveur des grèves générales sporadiques, à propos desquelles le front cor...un réclamait un mandat clair.

Seule la CEQ a confirmé officiellement, chiffres à l'appui, la "tendance" de son scrutin provincial. D'après les résultats obtenus auprès de 44 de ses 66 syndicats, 77,8% des syndiqués ont rejeté les offres gouvernementales alors que 63,3% se sont prononcés pour le projet de grèves sporadiques. La CEQ avait en mains en fin de soirée le décompte de 23,589 de ses membres.

Contrairement à la CEQ, la CSN a refusé jusqu'à la dernière minute de divulguer les résultats de sa consultation. Officiellement, on affirmait ne pas vouloir influencer les syndiqués qui doivent se prononcer aujourd'hui dans les régions du Nord de la province, où un certain nombre de syndicats ont dû retarder les votes à cause de la tempête.

Par contre, selon une source syndicale qui avait assisté au décompte de la consultation pendant une bonne partie de la soirée, le secteur des affaires sociales aurait rejeté les offres dans des proportions supérieures à celles exprimées à la CEQ. Le chiffre "d'environ 80%" était avancé bien que cette proportion ait pu "bouger", par la suite, de quelques points. Le mandat concernant les grèves sporadiques serait encore plus fort qu'à la CEQ.

Les syndiqués auraient voté pour ce type de grèves dans une proportion voisine de 70%.

À l'Hôtel-Dieu de Montréal, plus de 1,000 syndiqués, contre une centaine, auraient rejeté les offres patronales, et les grèves sporadiques auraient reçu un fort appui. Les votes à l'hôpital Notre-Dame seraient considérés aussi comme "forts". Par contre, les hôpitaux Sainte Justine et de Cartierville auraient été moins massifs. En général, la région métropolitaine et celle du Saguenay-Lac Saint-Jean seraient parmi les plus "fortes". Celles de Québec, Sherbrooke et de Hull seraient sensiblement moins radicales.

La journée d'hier dans le secteur hospitalier - ainsi que dans l'enseignement -

a été marquée par de nombreux débrayages, au point que les services ont été paralysés dans de nombreux endroits pendant plusieurs heures.

Il a par ailleurs été impossible d'avoir la moindre indication sur le vote à la FTQ mais certains représentants syndicaux d'autres centrales s'accordaient à dire que le "pouls y battait plus faible".

Une des surprises du vote d'hier est venue des membres de l'Alliance des professeurs de Montréal, qui ont rejeté dans une proportion de 68,5% les propositions patronales. Ce pourcentage se situe nettement sous la moyenne générale de la CEQ, dont l'Alliance est l'un, sinon le plus important syndicat. Les propositions avancées par l'exécutif à propos des grèves sporadiques d'une ou deux journées ont été battues par une majorité de 57% des quelque 3,600 syndiqués présents.

L'exécutif de l'Alliance avait favorisé, jusqu'ici, une approche plus radicale de la stratégie au sein de la CEQ, ralliant de ce fait la CSN et la FTQ qui voulaient déclencher fin mars un vote au sein du front commun, non pas sur l'opportunité des grèves sporadiques, mais sur la grève générale illimitée. L'exécutif de l'Alliance avait d'ailleurs présenté une proposition à l'assemblée d'hier pour avoir un mandat en ce sens, à l'occasion du Conseil d'orientation de la fin de semaine, au cégep Édouard-Montpetit, mais les membres en ont décidé autrement, par 2009 voix contre 1,382.

Si la région métropolitaine est plus "faible", dans les secteurs élémentaire et secondaire, on y constate par contre un haut taux de mécontentement du côté des cégeps, en majorité affiliés à la CSN. Au cégep Maisonneuve, 91% des syndiqués ont rejeté les offres gouvernementales alors que 78% ont appuyé les recommandations pour les grèves sporadiques. Au cégep Édouard-Montpetit, 83% des syndiqués ont rejeté les offres alors que 64% ont appuyé les grèves: ce cégep serait l'un des plus faibles de la région de Montréal. Par contre, une résolution favorisant un vote sur la grève générale illimitée y a recueilli l'assentiment de plus de 80% des syndiqués.

Les dirigeants du front commun ont cependant rejeté formellement l'idée, hier, que les pourcentages plus faibles en faveur des grèves sporadiques constituent une manifestation de mécontentement à l'endroit des tactiques "prudentes", tactiques adoptées jusqu'ici par le front com-

mun. A la CSN et à la CEQ, on est tombé d'accord pour dire que les résultats de ce premier vote provincial "en empêcheraient plusieurs de pelletter des nuages" à la prochaine réunion du front Commun.

Par ailleurs, plusieurs dirigeants syndicaux ont annoncé hier, à l'occasion des nombreuses assemblées générales, que le coup d'envoi des grèves sporadiques, dont le principe est désormais acquis, pourrait survenir aussi tôt que lundi prochain. Ce jour-là, des milliers de syndiqués de toutes les régions du pays se rendront à Ottawa manifester leur mécontentement face aux lois anti-inflation et des manifestations régionales se tiendront un peu partout au Québec. Ce sera le premier débrayage d'une durée de 24 heures déclenché à la grandeur du Québec.

## Treu subira son enquête le 31 mars

Un ingénieur d'origine allemande, Alexander Peter Treu, de Beaconsfield, en banlieue de Montréal, subira son enquête préliminaire le 31 mars, au Palais de justice de Montréal, relativement à quatre chefs d'accusation portés en vertu de la loi fédérale sur les secrets officiels.

M. Treu a nié toute culpabilité en cour des comparutions où les actes d'accusations lui ont été lus à propos de son stage de deux ans, de 1964 à 1966, au sein de la délégation canadienne de l'OTAN à Paris.

A cette époque, l'accusé était à l'emploi de la Northern Electric depuis 1958 et il avait été "prêté" par la compagnie pour diriger un projet de système de défense anti-missile pour le compte de l'OTAN.

A son retour, M. Treu a repris son emploi à la Northern Electric jusqu'en 1973 et c'est là qu'il aurait commis les délits de violation de secrets officiels en utilisant des documents secrets sur lesquels il aurait mis la main au cours de son stage à l'OTAN.

Les membres de la GRC, chargés de l'enquête ont effectué en mars 74 une perquisition chez l'inculpé pour saisir 500 livres de divers documents.

Depuis 1973, M. Treu dirige une firme de conseillers techniques, la Canalatin Consultants Ltd., à Montréal.

Il a été remis en liberté sur parole en attendant l'enquête, mais à la condition de remettre son passeport canadien et de ne pas sortir du Québec d'ici à ce que cette affaire soit tirée au clair.

## Le juge Barbeau instruira la cause DiZazzo

par Clément Trudel

L'enquête judiciaire sur certains actes posés par l'ingénieur Jean Di Zazzo, maire de Saint-Léonard, sera présidée par le juge Alphonse Barbeau, de la Cour supérieure. Ainsi en a décidé hier le juge en chef Jules Deschênes après avoir entendu les avocats de la Commission municipale du Québec et l'avocat du maire, Me Bruno Pateras; ce dernier contestait notamment la "requête" déposée au nom de la ville de Saint-Léonard où, selon Me Pateras, ne se retrouvait pas d'accusation formelle dans les allégués.

On sait que la Commission municipale a déjà tenu au moins 25 séances publiques à l'intérieur d'une enquête sur l'administration de cette ville de l'île de Montréal. La Commission municipale ne devrait-elle pas être partie à la requête et est-il légitime qu'elle inscrive une requête au nom de la municipalité en tutelle? C'est la question que s'est posée le juge Deschênes avant de décider la tenue de l'enquête réclamée.

Les faits qu'aura à examiner le juge Barbeau lors d'une enquête dont la date sera déterminée plus tard ont trait à trois dossiers où l'ingénieur Di Zazzo se serait placé en conflit d'intérêt en confectionnant des plans que, plus tard, à titre de conseiller de Saint-Léonard et membre de la Commission d'urbanisme il pouvait approuver ou, tout au moins, suggérer des changements au plan d'urbanisme pour que soient mieux entérinés ces projets.

En tout, ces trois projets ont apporté des honoraires approximatifs de \$94,000 mais, d'un commun accord, les parties ont éliminé la possibilité de malversations. Dans l'application de la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales, il ne saurait être question de "bonne foi" des gens que l'on veut impliquer. Le tribunal devra donc voir si Di Zazzo-ingénieur et Di Zazzo, conseiller municipal, pouvaient entrer en conflit, se rendre coupable d'inconduite dans trois cas précis:

1) Ravary Builders Supply Co. Ltd qui obtint en 1973 un changement au règlement de zonage, et dont l'ingénieur-conseiller Di Zazzo avait confectionné les plans;

2) Les Placements Deneault Inc (Proviso) à propos desquels le maire suppléant Di Zazzo aurait, en juin 1972, contribué à faire modifier le règlement touchant l'implantation d'un centre commercial;

3) A.-L. Robert Automobiles Inc dont la demande de changement de zonage (angle Bélanger et Langelier) pouvait rendre possible la construction d'un garage Chrysler dans une aire réservée à des "duplex". Selon les allégués de la requête déposée par Me Jacques Richard et Me Jacques Desormeau, le conseiller Di Zazzo a voté en faveur de ce changement de zonage tout en ayant participé à la préparation de ces plans.

Si le juge Barbeau en venait à la conclusion que M. Di Zazzo a véritablement enfreint la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales, il pourrait le déchoir de sa charge et le rendre inapte à occuper un poste public pour les cinq années à venir. C'est la sanction imposée récemment au maire de Ville LeMoine; M. André Charpentier, et à un conseiller de Ville Saint-Antoine (dans les Laurentides), par le juge Louis Paradis.

## Québec se prononcera avant 15 jours sur le centre des congrès

Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard, annoncerait d'ici une quinzaine de jours les intentions du gouvernement quant à la construction d'un centre international des congrès à Montréal.

C'est ce que rapporte le quotidien The Gazette en annonçant que la Communauté urbaine de Montréal avait transmis au ministre de M. Simard une étude détaillée sur la construction d'un tel centre nécessitant des capitaux de l'ordre de cinquante à cent millions de dollars.

Plusieurs projets auraient déjà été sou-

mis au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, certains par l'entreprise privée, et M. Simard indique qu'une décision sera prise très prochainement. Le ministre demande d'ailleurs pourquoi Montréal ne pourrait pas être doté d'un tel centre alors que Québec en possède déjà un, tout comme Winnipeg.

En fait, il appert que l'étude soumise par la CUM l'a été non pas par cet organisme, mais plutôt par l'un de ses services, soit l'Office d'expansion économique qui a apporté sa collaboration à divers or-

Voir page 6: Congrès

## aujourd'hui

À 10 h, colloque sur l'évolution des institutions politiques urbaines au Québec, au Centre communautaire de l'U. de M., 2332, Édouard-Montpetit, salle B-2419.

À 10 h, dernière journée de consultations publiques de l'Office des professions du Québec, à l'hôtel Bonaventure.

À midi, le Publicité-Club de Montréal reçoit M. Claude Cossette, communicateur, qui parlera de "l'image, langage", au Château Champlain.

À midi, causerie de M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ à l'amphithéâtre A du Pavillon des sciences sociales de l'U. de M.

À 12 h 15, le Nouveau Richelieu accueille le Dr Gilles Leduc, cardiologue à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, qui parlera de la prévention des maladies coronariennes chez l'homme, au Reine-Elizabeth.

À 14 h, assemblée publique de la CECM, au 3737 est, rue Sherbrooke.

À 18 h 30, conférence de Mme Solange Chaput-Rolland, journaliste, devant la Société des écrivains canadiens, au restaurant Le Caveau, 2063, rue Victoria.

À 19 h, souper de la faim à l'église Notre-Dame organisé par le Mouvement eucharistique du Canada; entrée 428, rue Saint-Sulpice.

À 20 h, conférence sous les auspices de la Société d'animation du Jardin et de l'Institut botanique, par M. Michel Famelart, professeur à l'Institut, au Jardin botanique, 4101 est, rue Sherbrooke (entrée: Pie IX).

À 20 h, colloque organisé par le Front commun pour le respect de la vie sous le thème "La Québécoise des années 1960", à l'Institut Saint-Albert Le Grand, 2715 Chemin de la Côte Sainte-Catherine.

Aujourd'hui et demain, journées de la nutrition organisées par la Polyclinique médicale populaire, 2275 est, boul. Saint-Joseph.

Aujourd'hui et demain, congrès de l'Association québécoise des transports et des routes, à l'hôtel Bonaventure.

Cliniques de la Croix-Rouge: Tracy, Marine Industries Limitée, rue Vandal, de 9 h à 17 h; Montréal, hôpital Notre-Dame-de-la-Merci, 555 ouest, boul. Gouin, de 10 h à 16 h; Rosemere, Zellers, 303 boul. Labelle, de 14 h 30 à 20 h 45.

**Les Cercles des Jeunes Naturalistes**

LIVRES ET MATÉRIEL POUR L'ÉTUDE DE LA NATURE en vente au Comptoir des Jeunes Naturalistes de 9 à 17 h du lundi au vendredi de 10 à 15 h (le samedi) 455, rue Saint-Jean, Montréal (2 rues à l'ouest de la Place d'Armes)

**GUÉRIR du diabète: espoir de milliers de Canadiens**

ASSOCIATION DU DIABÈTE DU QUÉBEC

## Déçue par la fin de la grève

## La CSN-Construction tentera une action contre la compagnie Vilas

La CSN-Construction a l'intention de poursuivre la compagnie Vilas Furniture, de Cowansville, devant le tribunal du Travail pour ce qu'elle qualifie "d'ingérences inadmissibles" dans les affaires de ce syndicat, qui vient d'accepter les dernières offres patronales. Le vote décriait le retour au travail à été pris mardi soir par les syndiqués qui mettent ainsi fin à un conflit de sept mois et demi, axé sur l'épineuse question des "plans boni" proposés par l'employeur.

Depuis que la compagnie a fait ses dernières offres, qui furent rejetées par une mince majorité de 56%, la compagnie a travaillé systématiquement les syndiqués un par un, leur envoyant au besoin ses contremaîtres. Il faut dire aussi que la compagnie avait réussi à braquer contre les syndiqués tout le petit établissement local, des curés jusqu'aux avocats", a commenté hier le président de la CSN-Construction, M. Michel Bourdon, passablement déçu du vote de 116

contre 89 en faveur du retour au travail. Selon M. Bourdon, la compagnie Vilas Furniture a violé l'article 11 du Code du Travail qui interdit à un employeur de dominer, d'entraver ou de financer un syndicat. Selon le porte-parole syndical, Vilas Furniture a envoyé deux lettres aux syndiqués, qui constituent des ingérences dans les affaires du syndicat.

La première demandait aux syndiqués d'exiger un vote supervisé par le ministère du Travail sur les offres patronales, alors que rien de tel n'est prévu dans le code. La deuxième lettre constituait une nouvelle offre faite par l'employeur, qui doit en principe selon M. Bourdon, négocier avec le syndicat et non avec les travailleurs individuellement.

La CSN-Construction dénonce aussi les nombreuses visites des contremaîtres aux syndiqués.

De son côté, la compagnie Vilas Furniture, filiale de Molson, s'est contentée

d'annoncer laconiquement hier la fin de la grève de ses 350 employés, qui durait depuis le 29 juillet 1975.

La veille, l'assemblée au cours de la quelle fut pris le vote d'acceptation, avait revêtu un caractère inhabituel. En effet, à côté des représentants du syndicat, ont siégé ceux de la CSN-Construction et le président de la compagnie, M. Leigh Townsend. A la CSN, on a justifié la présence de M. Townsend par le fait que les "syndiqués avaient été tellement travaillés que le vote aurait été pris sans qu'on puisse intervenir".

Outre le président de la CSN-Construction, qui a stigmatisé "la volonté de la compagnie d'avoir la peau du syndicat", l'ingénieur-conseil de la centrale a fait valoir de son côté le caractère inhumainitaire des plans boni, qui imposent un "rythme de travail dangereux" aux syndiqués.

De son côté, le représentant patronal a

Voir page 6: La CSN

# CLUB JEUNESSE

Quel que soit votre âge,

Nos programmes vous aideront à mieux planifier vos prochaines vacances. Demandez-les, sans obligation.

- Liste complète des vols nolisés vers l'Europe (tous âges)
- Europe en roues libres (location de voiture, hôtels et Eurailpass) (tous âges)
- Circuits touristiques au Québec, Canada et États-Unis (tous âges)
- Voyages au Canada, États-Unis et Europe pour les 18/35 ans
- Voyages au Canada, États et Europe pour les 11-13 ans/14-17 ans
- Séjours linguistiques en Angleterre, Espagne ou Autriche

NOM ..... PRENOM .....  
ADRESSE .....  
VILLE .....

Permis n°: 75-01-50342

Téléphonez ou écrivez à: CLUB JEUNESSE INC. 5450 Côte des Neiges #304, Montréal H3T 1Y6 (514) 341-4420

# éditorial

## Un secteur oublié dans le message inaugural

Dans le message inaugural présenté mardi aux membres de l'Assemblée nationale par le gouvernement Bourassa, un secteur fait l'objet de développements plutôt minimes, compte tenu de l'acuité des problèmes que l'on y rencontre: c'est celui des relations du travail.

Le gouvernement annonce certes son intention "d'amender le Code du Travail de manière à tenir compte des avis du Conseil consultatif du Travail et de la Main-d'oeuvre et de l'expérience acquise dans les mécanismes de négociations collectives". La seule précision qu'il apporte toutefois porte sur le droit à l'usage de la langue française dans la négociation et la présentation des griefs. En lisant ces lignes lénifiantes, on a l'impression d'être à cent lieues des problèmes concrets qui causent à l'année longue de véritables maux de tête aux responsables d'entreprises et de syndicats. Le gouvernement, en rédigeant cette partie du message inaugural, aurait-il soudainement oublié les graves problèmes auxquels il fait lui-même face sur son propre terrain et les problèmes non moins aigus dont est assailli chaque jour, en provenance du secteur privé, son ministère du Travail?

Ainsi que le soulignait mardi M. Gérard Dion devant la Chambre de Commerce de Montréal, il ne saurait être question d'imposer de force l'harmonie pure dans le secteur des relations du travail.

Une société qui repose sur les libertés fondamentales d'entreprise, d'association et de parole ne peut que générer dans son sein des divergences de vues et d'intérêts quant au mode d'organisation qu'elle devrait revêtir et davantage encore quant à la manière dont devraient être répartis entre ses membres les fruits du travail collectif et de la prospérité. A chaque nouvelle évolution, divergences et conflits, loin de fondre, se renouvellent. Ils sont une dimension permanente d'une société démocratique de type libéral.

C'est dans ce cadre, rappelle avec justesse M. Dion, que s'inscrit la négociation collective. Dans son ordre propre, elle est pratiquement aussi importante que l'institution parlementaire elle-même. Sous l'angle de la participation efficace aux avantages découlant de l'activité collective, elle apporte à des milliers de citoyens des gains plus étendus que ne leur en donnera jamais un Parlement appelé à légiférer en fonction de la société globale.

Aussi est-il utopique de rêver d'une société idéale où la négociation collective, avec le droit de gains qui est son corollaire indispensable, n'existerait plus. Elle est devenue un rouage essentiel de cet équilibre délicat entre les diverses classes de citoyens, ainsi qu'entre les formes multiples de la liberté, qui caractérise les sociétés démocratiques.

Mais depuis quinze ans, le Québec a connu dans tous les domaines une évolution spectaculaire. Or, le cadre qu'avaient défini en matière de relations du travail les lois de 1964 et de 1969 ne correspond plus toujours à la réalité. La tâche d'un gouvernement éclairé devrait consister à adapter les lois aux problèmes nouveaux qui ont surgi.

Nulle part cette nécessité n'est-elle plus évidente que dans le domaine des services gouvernementaux et para-publics. En 1964, au plus fort de notre bref "âge des lumières" québécois, le législateur, pressé par des leaders syndicaux extrêmement optimistes, fit un pari audacieux. Sauf certaines exceptions touchant les policiers et les pompiers, ainsi que les services jugés essentiels à la santé et à la sécurité publiques, il décida, à toutes fins utiles, de placer les employés du secteur public sur le même pied que ceux du secteur privé. Il leur accorda, en somme, le même droit de négociation et de grève. A ceux qui s'inquiétaient des conséquences de ce pari, on s'empressa de répondre, chefs syndicaux et oppositionnistes unionistes du temps en tête, que les syndicats feraient un usage responsable des droits qui leur étaient reconnus.

A la lumière des secousses coûteuses auxquelles le Québec a été maintes fois soumis depuis 1964, le moins qu'on puisse constater, c'est que le pari de 1964 n'a pas trop bien réussi. Dans son allocution à la Chambre de Commerce, M. Dion n'a pas hésité à parler de "faillite" pour qualifier cette expérience. Il est sûr, à tout événement, que loin d'amener la paix dans le secteur public et parapublic, le régime de relations du travail instauré par le Code du Travail y a été la source d'une agitation pratiquement permanente. Aucune société, conclut M. Dion, ne peut s'offrir le luxe à tous les trois ou quatre ans de grandes manœuvres perturbatrices comme celles de 1972 ou de 1976 dans des domaines comme l'éducation et les services sociaux et sanitaires.

Or, on croit se souvenir, devant le spectacle pitoyable auquel donnent de nouveau lieu cette année les négociations du secteur public, qu'on s'était déjà fait la même réflexion au lendemain de la pénible expérience de 1972. M. L'Allier, au moment où il fut forcé de quitter son poste de ministre de la Fonction publique (où il avait accompli un travail digne et compétent jusqu'au moment où on décida de le sacrifier sur l'autel du maquignonnage syndicalo-patronal), devait se consacrer spécialement à cette tâche d'envergure. Depuis ce temps, on n'a rien entendu. Après qu'on eut obligé par une loi d'exception les travailleurs du secteur public à rentrer au travail, chacun rentra dans sa routine. On perdit de vue l'essentiel.

Autant dans le secteur privé que dans le secteur public, on a par ailleurs été témoin depuis quelques années d'une véritable épidémie d'actes illégaux en matière de relations du travail. Ces actes n'ont certes pas tous la même gravité. De manière générale, cependant, le tort qu'ils causent à l'intérêt public ou aux intérêts légitimes des entreprises ou des particuliers n'a aucune commune mesure avec le caractère extrêmement modeste des sanctions que le législateur a inscrites dans le Code du travail.

Cet aspect n'est que l'un des multiples signes qui illustrent le caractère inadéquat du Code de 1964. M. Dion a évoqué souvent ces derniers mois les questions inédites que soulève la politisation très forte de secteurs importants du syndicalisme. Vu les nombreux privilèges dont les syndicats jouissent en matière de représentation et de retenue de cotisations, il y a lieu de se demander si le régime du monopole syndical, par exemple, sera longtemps compatible avec la politisation à outrance des syndicats.

Extension spectaculaire de la négociation collective dans le secteur gouvernemental; émergence de syndicats à forte orientation idéologique et politique; volonté avouée de certains d'entre eux de renverser le régime socio-politique d'où ils tirent leur existence et leur liberté; politisation accrue des conflits de travail; modification de la structure même des négociations dans de nombreux domaines de l'activité économique: autant de facteurs nouveaux qui portent M. Dion à conclure que l'heure d'une révision en profondeur du régime actuel a probablement sonné.

On eût souhaité trouver dans le message inaugural du gouvernement des préoccupations de cette nature. Mais on les y cherche en vain: tout ce qu'on a trouvé, ce sont des projets de portée limitée et de type gestionnaire qui ne traduisent guère une inquiétude de plus en plus répandue au sein de la communauté québécoise.

Est-il trop tard pour mettre sur pied, comme le propose M. Dion, un groupe d'étude ("task force") qui aurait mandat d'examiner en profondeur le régime actuel des relations du travail, comme vient de le faire pour les questions de développement urbain le groupe que présidait M. Claude Castonguay? Oui, si l'on devait accepter que le message inaugural reflète le dernier mot du gouvernement sur les grands secteurs de l'administration publique. Non, si le gouvernement a vraiment le souci de s'attaquer, par-delà les questions d'intendance, aux véritables difficultés qui grègent coûteusement l'efficacité de la société québécoise.

Claude RYAN

## bloc-notes

### Ce que doit savoir un premier ministre...

Dans le débat en cours aux Communautés sur l'affaire des juges, le leader néo-démocrate ne laisse rien à hasard et pousse les ministériels dans leurs derniers retranchements. M. Ed Broadbent déclinait hier une faillite importante dans l'argumentation du premier ministre. Selon lui, M. Trudeau s'expose à des accusations de tentatives d'étouffement de l'affaire parce que, au moment où celle-ci a éclaté, il n'a pas mené une enquête vraiment complète sur les faits.

Le chef du gouvernement, répondant aux questions de l'Opposition, a en effet confirmé hier qu'il ne s'est pas enquis avant lundi de cette semaine de la nature exacte de l'entretien qu'ont eu MM. André Ouellet et C. M. Drury, entretien en cours duquel le ministre démissionnaire de la Consommation priait son collègue des Travaux publics de faire une démarche auprès du juge en chef associé de la Cour Supérieure, James Hughes, afin de savoir si des excuses publiques suffiraient à le libérer d'une accusation d'outrage au tribunal.

Normalement, pouvait-on croire, le premier ministre aurait prié ses deux collègues de lui faire part des échanges qu'ils ont eus dès que les accusations ont été portées publiquement par un journal de Toronto, puis aussitôt reprises aux Communautés, il y a deux semaines. Ce n'est pas ce qu'a fait M. Trudeau. Il s'est plutôt borné à demander à tous les ministres impliqués s'ils avaient commis un acte illégal ou déplacé. Les réponses qu'il a ainsi obtenues l'ont rassuré: ils n'avaient rien fait d'illégal ou de déplacé. Car, devait expliquer le premier ministre, le chef du gouvernement n'a pas le droit de demander à ses ministres un compte rendu de leurs conversations privées à moins qu'il ne les soupçonne d'avoir commis des actes illégaux ou déplacés.

Explications insatisfaisantes, répond M. Broadbent après avoir entendu M. Trudeau qui, dit-il, s'est montré négligent et s'expose de la sorte à passer pour un homme dont le souci serait d'étouffer l'affaire.

Le leader néo-démocrate a raison. Non pas d'insinuer que M. Trudeau aurait tenté un "cover-up". Mais de constater qu'il a négligé d'aller au fond des choses dès que l'affaire fut portée à sa connaissance, il y a deux semaines.

La question que le premier ministre devait poser à ses collègues à propos d'une affaire aussi grave n'est pas: qu'avez-vous fait d'illégal ou de déplacé? Il devait plutôt leur demander: qu'avez-vous fait dans cette affaire-là? Quand sont portées des accusations d'ingérence auprès de la magistrature et que de telles accusations gravitent autour d'entretiens et de conversations entre ministres, les scrupules du

chef du gouvernement paraissent excessifs. Il ne peut analyser complètement une situation complexe quand il se limite à demander aux intéressés s'ils ont agi illégalement et de façon déplacée. Ses interlocuteurs, en toute bonne foi, peuvent répondre qu'ils n'ont rien à se reprocher. Pourtant, c'est au premier ministre qu'il appartient de porter un jugement. Et pour porter ce jugement, il doit connaître tous les faits pertinents. En l'occurrence, sans savoir ce qui s'était passé, sans connaître la nature des conversations, il s'en remettait au jugement subjectif des personnes sur la conduite desquelles il devait se prononcer.

Un premier ministre, M. Trudeau a raison, n'a pas à connaître tous les entretiens privés des hommes de son entourage. Mais, lorsque des accusations sont portées qui intéressent précisément les conversations entre deux ministres d'une part, entre un ministre et un juge d'autre part, il n'a pas seulement le droit, mais aussi l'obligation de recueillir tous les faits et témoignages auprès de ceux qu'on accuse.

A cet égard, la déclaration publiée par M. Harold Wilson mardi à Londres, alors qu'il annonçait sa démission comme premier ministre, est éclairante.

"Chaque premier ministre a son style propre, écrit-il. Mais il doit savoir tout ce qui se passe. Même s'il avait la tentation d'être négligent en cela, l'éventail très large des questions adressées au premier ministre — bien différentes de celles qui sont destinées au titulaire d'une portefeuille particulier — exige une grande familiarité et une grande compréhension des problèmes de chacun des ministères et de chacune des régions du pays."

Et, après avoir insisté sur la constante vigilance et la totale disponibilité d'un premier ministre, M. Wilson ajoute: "Il vous faut aussi voir venir ce petit nuage, pas plus gros que la main de l'homme et qui peut précipiter, non pas la crise de demain, mais peut-être celle du mois ou de l'an prochains..."

En somme, il ne suffit pas de demander à un ministre s'il a mal agi. Il faut encore lui demander comment il a agi.

Michel ROY

### La Rhodésie à l'heure de l'Angola

Le Mouvement pour la libération de l'Angola souhaitait que les Portugais établis dans cette colonie, "cette province outre-mer" comme on l'appelait

à Lisbonne, restent dans le nouvel Etat africain, une fois l'indépendance accomplie. Le chef du MPLA, lui-même marié à une "fille du Portugal", espérait que l'Angola puisse donner au monde et aux régimes racistes voisins un exemple de coexistence raciale et culturelle. Soit que ce défi ait été trop grand, soit que les convulsions créées par le départ des troupes portugaises aient déclenché un irrésistible mouvement de panique, la plupart des Portugais de l'Angola fuyèrent, les uns cherchant refuge en Rhodésie ou en Afrique du sud, la plupart étant rapatriés en métropole dans les conditions que l'on sait. Si une telle coexistence n'a pu être possible en Angola, on peut se demander comment on peut l'envisager en Rhodésie, prochaine étape de la décolonisation de l'Afrique australe.

Après la victoire du MPLA sur ses rivaux, l'attention internationale et africaine se porte en effet vers la Rhodésie, qu'avec les habitants majoritaires du pays on peut déjà appeler le Zimbabwe. Londres en particulier, dont un grand nombre d'émigrants continuent de vivre en Afrique une vie de luxe et d'insensibilité à la réalité du sous-continent, s'est inquiété d'une possible poussée de l'Angola vers la Rhodésie, et a cru le moment propice à une reprise des discussions entre le gouvernement "rebelle" de M. Ian Smith et les représentants des mouvements nationalistes du pays. La conjoncture semblait d'autant plus favorable que du côté de l'Afrique du sud, allié naturel de Salisbury, une politique de compromis était lancée en direction des Etats de l'Afrique noire, politique que peu compromise par l'intervention en Angola.

Si l'on en juge par l'état d'esprit des Rhodésiens qui forment la minorité blanche, un accord sur le rapatriement du pouvoir à la majorité noire est impensable. Même si le gouvernement de M. Smith en venait à une entente sur une remise, même graduelle, de l'autorité publique aux mouvements nationalistes, transition qui ne saurait plus être bien "longue", le pouvoir blanc serait vite débordé par les ultra, tellement paraît infranchissable le fossé culturel et surtout économique qui sépare la minorité possédante de la majorité "servante". Le régime privilégié des 278.000 Blancs aurait certes pu tenir encore longtemps si la léthargie africaine n'avait été secouée dans la région et si les fusils de l'indépendance au Mozambique et en Angola n'étaient encore tout chauds.

L'isolement de la Rhodésie paraît, en conséquence, presque total: même Prétoria ne peut en faire un allié sans s'aliéner d'avantage les gouvernements africains dont elle recherche sinon l'amitié du moins une "réaliste neutralité", sans avoir non plus les forces qui ont commencé de bouger dangereusement dans ses propres territoires. Face à une Afrique qui ne peut tolérer bien longtemps encore un pareil régime, surtout qu'il est désormais contesté de l'intérieur, la Rhodésie va reprendre le refrain entonné il y a peu de mois contre l'Angola du MPLA: bastion avancé de l'Occident chrétien et démocratique, elle va, seule s'il le faut, se dresser contre la communication de l'Afrique, le communisme englobant bien entendu même le clergé qui s'oppose au régime actuel.

Brûlé au contact de l'Afrique du sud dans l'aventure angolaise, le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, vient d'exclure tout appui des Etats-Unis au régime minoritaire de Salisbury. On pourrait croire que cet avertissement est de nature à faire comprendre à la minorité qu'elle doit se résoudre à remettre le pouvoir à la majorité et que Washington ne sacrifiera pas son avenir africain à un lointain cousin aussi mal engagé dans la "normalisation" de l'Afrique australe. Cet "abandon", au contraire, à toutes les chances de renforcer la conviction qui paraît être celle de l'immense majorité, que les Blancs ne doivent rien céder et répondre par une violence accrue à la violence qui a commencé de rôder dans les parties rurales et périphériques du pays.

En pareille conjoncture, un règlement pacifique n'est pas pour demain: c'est plutôt à une dégradation plus poussée et plus ouverte des rapports qu'il faut s'attendre entre la minorité et les quelque 6 millions d'habitants qui forment la majorité du Zimbabwe. Grâce à la connivence d'entreprises occidentales intéressées aux ressources qu'ils contrôlent actuellement et au "support" local qu'ils fournissent à la poursuite de la recolonisation du sous-continent, les Rhodésiens ont pu se moquer du blocus et des sanctions des Nations unies et se doter d'une économie de résistance. Ce jeu n'est plus possible du côté du Mozambique qui vient de fermer sa frontière. Il le sera difficilement avec l'Afrique du sud dans la mesure où celle-ci voudra ménager ses deux voisins "révolutionnaires"...

A moins que vienne à prédominer aux Etats-Unis le courant qui veut, spécialement dans les multinationales des matières premières, que l'Amérique opte finalement pour Prétoria, qui fit si bon accueil aux quelque 300 entreprises étrangères qui ont déjà pris pied dans cette région du continent. Cette tendance a été mise en échec par les éléments libéraux du Congrès. Il sera intéressant de voir si, par Canada interposé, l'on ne tentera pas cette reconquête de l'Afrique australe.

Jean-Claude LECLERC

L'art de partir en beauté

## Notes à l'intention de mon successeur

par HAROLD WILSON

Dans le message où il expliquait hier sa démission inattendue mais longuement mûrie comme premier ministre de Grande-Bretagne et chef du Labour Party, Harold Wilson a laissé tomber des réflexions du plus haut intérêt humain sur la conception qu'il se fait de la fonction de premier ministre et de chef politique. Voici quelques extraits de son message, qu'il destinait particulièrement à celui qui aura la lourde tâche de lui succéder.

Je continuerai à siéger au Parlement aussi longtemps que mes électeurs voudront m'entendre. Je n'ai pas négligé le service de mes électeurs. Mais j'espère les voir en plus grand nombre et consacrer plus de temps à leur service.

Je suis avant tout un parlementaire. J'aime le Parlement et je veux continuer à servir le Parlement et à servir dans son sein. Je n'irai pas travailler dans l'industrie et je n'accepterai aucun emploi rémunéré. Je n'accepterai aucun poste, que ce soit un poste de direction ou un autre, dans quelque institution de haut savoir, si ce n'est que je conserverai mes liens actuels avec l'Université de Bradford.

Il pourra m'arriver de donner à l'occasion des conférences en Angleterre ou à l'étranger, comme je l'ai fait depuis de nombreuses années, mais je ne ferai jamais au détriment de mon travail parlementaire.

A mon successeur, quel qu'il soit, je veux dire les choses suivantes. La fonction de premier ministre est une fonction adorable: elle est stimulante et apporte à son titulaire beaucoup de satisfaction. Vous n'y connaîtrez jamais un moment vide, vous ne vous y ennuierez jamais. Mais c'est une tâche qui exige tout le temps de son titulaire. Certains de mes prédécesseurs ont pu jouer, dans l'exercice de cette fonction, d'un régime qui laissait beaucoup de place aux loisirs et à la vie sociale: ce n'est plus le cas.

J'ai sans doute pu jouir de généreuses vacances, tout en demeurant, grâce aux moyens modernes de communication, en contact presque constant avec Downing Street. Mais en dehors de ces périodes de va-

cances, j'ai dû travailler sept jours par semaine à un rythme de 12 ou 14 heures par jour. Mais le travail est varié et intéressant. Lorsque vous devez en moyenne, après une semaine chargée, étudier pendant votre fin de semaine au moins 500 documents ou rapports différents, cela signifie que vous ne vous ennuyez pas et qu'en conséquence, vous ne trouvez pas le moyen de vous fatiguer non plus.

Chaque premier ministre a son style propre mais il doit être au courant de tout ce qui se passe. Même s'il voulait être négligent à cet égard, le caractère très ouvert et varié des questions que l'on adresse au premier ministre — ces questions sont entièrement différentes de celles que l'on réserve aux titulaires de ministères individuels — lui rappellerait vite qu'il doit connaître et comprendre les problèmes de chaque ministère et de chaque partie du pays.

Il y a plus: le prix de la continuité et du succès pour un gouvernement, c'est une vigilance de tous les instants. A chaque minute du jour, vous devrez être en devoir ou à tout le moins disponible. Mais en même temps vous devrez trouver assez de temps pour prendre du recul et penser aux problèmes du gouvernement, aux buts qu'il poursuit, à la coordination de ses travaux et à sa stratégie à long terme.

Vous devrez également vous garder de ce nuage qui n'est souvent pas plus gros qu'une main humaine mais qui peut néanmoins annoncer sinon la crise de demain, peut-être celle du mois prochain ou de l'année prochaine. Dans tout ceci, vous devrez avoir une pensée et une sensibilité tout autant politiques que constitutionnelles et administratives.

La fonction de premier ministre ne se confine pas à Westminster, à White Hall et au Parlement. Elle embrasse tout le pays. Le chef de parti, et tout autant le premier ministre, a le devoir de rencontrer les gens, de prendre la parole à des assemblées politiques, et à d'autres assemblées. Depuis 13 ans, j'ai participé à une moyenne de 100 réunions par année, parcourant presque toutes les circonscriptions, certaines à plusieurs reprises.

## lettres au DEVOIR

### Où sont vos encouragements, M. Charbonneau ?

M. Yvon Charbonneau, président de la C.E.Q.

En novembre et en décembre dernier, suite au refus de remettre nos "listes 22", à la tenue d'une demi-journée d'études non rémunérée ou à l'utilisation de tout autre moyen "léger" de harcèlement, nous avions droit à des télégrammes d'encouragements de votre part. Depuis, le harcèlement s'est intensifié et certains enseignants ont fait preuve d'une grande ténacité et d'un bel esprit de solidarité. Pourtant en janvier et en février, nous n'avons reçu aucun message d'encouragement. Mais peut-être n'êtes-vous pas au courant de ce qui se passe dans certaines régions éloignées du Québec.

donc dire que dans un cas comme le nôtre, les cours ne reprendront pas nécessairement le lendemain d'un vote de retour au travail. Et mercredi le 17 mars, vous me demandez de voter POUR la grève générale illimitée. Que pourrais-je sacrifier de plus pour la cause syndicale?

Pourtant à l'automne on nous avait bien assurés que la C.E.Q. avait élaboré une stratégie des plus brillantes, qui devait permettre aux enseignants de mener une belle et longue lutte sans toutefois subir de trop lourdes pertes; j'étais presque convaincu que, une fois la bataille engagée, mes dirigeants agiraient avec beaucoup de prudence afin de prévenir toute action précipitée qui risquerait d'aller à l'encontre des intérêts des enseignants. Mais après quatre mois, je me demande si vous n'êtes pas uniquement intéressés à mettre la machine en marche, en ne tenant aucunement compte de ce qui pourrait arriver en cours de route, à ceux et à celles qui assureraient le fonctionnement.

### Cette fringale de journées d'étude

M. le rédacteur,

L'Arctique étant depuis quelques mois relié par satellite au reste du pays, Radio-Canada nous fait gracieusement bénéficier à midi des informations en français. En fait, ces nouvelles dites "nationales et internationales" sont généralement à 75% des nouvelles du Québec. Après tout, quelle importance à quelques milliers de noirs s'exerçant mutuellement en Angola ou si Teng Hsiao Ping se fait traiter de "vipère librique" par les maosistes intégristes, alors qu'il y a tant de scandales juteux à exposer dans la Belle Province. Le résultat c'est que je n'ai jamais été aussi bien renseigné sur ce qui se passe au Québec. Ce qui m'a surtout frappé en écoutant ces nouvelles, c'est l'acharnement à l'étude des Québécois. Il ne se passe pas de jour en effet sans qu'on nous parle de "journées d'étude". Il est vrai que

les enseignants et étudiants nous avaient depuis longtemps habitués à ce genre de chose, mais voilà maintenant que, l'amour de l'étude étant communicatif, les employés d'entretien de l'université, eux aussi, consacrent des journées entières à l'étude (je suppose qu'ils portent leur attention sur la meilleure façon de manipuler la manche à balai et l'aspirateur). Petit à petit, toute la société québécoise, depuis les pompiers jusqu'aux manœuvres, en passant par les concierges, s'est mise à l'étude avec un ardeur qui me paraît tout à fait édifiante et encourageante.

d'organiser des journées d'étude. Si l'on bien compte, ils étudient le cas de certains de leurs professeurs laissent pas sur l'importance du rôle social de l'école dans ce milieu dépourvu de centre sportif organisé, de centre socio-culturel et même d'une bibliothèque publique.

### La loi actuelle sur les armes à feu est adéquate

Je m'oppose au nouveau projet de loi C-83 "Paix et sécurité", en ce qui a trait aux armes à feu, parce qu'il ne réduira pas le taux de crimes et n'empêchera pas les accidents de survenir.

En effet, depuis déjà un bon moment, la bureaucratie actuellement chargée de réglementer l'obtention des permis pour les armes à autorisation restreinte (la S.Q.) bafoue les droits des citoyens en refusant d'appliquer intégralement la loi telle qu'elle est (article 82 C. c.) et exige illégalement les empreintes digitales des demandeurs de per-

mis, comme s'ils étaient des criminels.

Je pense de plus que les citoyens ont tout à craindre d'une bureaucratie anti-armes.

La solution à nos problèmes, la vraie solution, réside dans l'application stricte de nos lois actuelles. Et que notre propre Gouvernement commence par respecter la Loi.

Montréal, le 15 mars 1976

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910  
 Directeur: Claude Ryan  
 Rédacteur en chef: Michel Roy  
 Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny  
 Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Lafrance  
 Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bolivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. L'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépot légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

# Politique des Communications et sécurité culturelle

## 1) Les raisons qui militent en faveur d'une prépondérance fédérale

Depuis qu'à Rimouski et à Mont-Joli les autorités provinciales et fédérales se sont affrontées en une spectaculaire partie de "souque-au-câble", le grand public s'interroge sur les enjeux réels qui se cachent derrière tout ce chassé-croisé d'antennes saisis, d'antennes cachées, de poursuites et de contre-poursuites devant les tribunaux.

Il soupçonne qu'au fond, les choses ne doivent pas être aussi simples que certains le laissent entendre, et qu'il ne suffit pas d'avoir les rieurs de son côté pour être dans son droit. Mais on n'échappe pas facilement à cette atmosphère "combat-de-coq", et rares sont les occasions de s'arrêter pour réfléchir plus sereinement à l'ensemble du problème des communications, dont le câble n'est en fait qu'une composante parmi d'autres.

En ma qualité de nouveau Ministre fédéral des Communications, je voudrais donc prendre du large par rapport à cette querelle d'antennes, et vous livrer en termes simples quelques réflexions d'ensemble sur les communications au Canada, sur le rôle que devraient y jouer le gouvernement fédéral et les provinces, et sur des moyens d'assurer au Québec cette "sécurité culturelle" dont il s'inquiète à juste titre.

Au départ, ma position se situe nettement dans une perspective canadienne et dans la logique d'une politique nationale. Ces choses vont sans doute de soi quand on est ministre à Ottawa, mais j'aimerais faire voir que ce n'est pas seulement par métier, mais également par conviction personnelle, que je crois en ce pays et au rôle capital que doit y jouer le gouvernement fédéral.

Indépendamment de toutes considérations d'ordre juridique et constitutionnel, bien que je ne le tiens point pour négligeables, je suis en effet convaincu que le gouvernement fédéral doit occuper une place prépondérante dans le domaine des communications au Canada. Mes convictions s'appuient en cela sur plusieurs raisons importantes.

La première est que les ondes hertziennes ne connaissent pas de frontières. Ni provinciales, ni même nationales. Vous n'avez qu'à tourner le bouton de votre ap-

pareil radio et à écouter, certains soirs, la cacophonie des voix bostonnaises, new-yorkaises ou même texanes qui se disputent joyeusement nos ondes, pour vous convaincre de cette évidence. Et cette omniprésence des ondes ne pourra que s'accroître, avec la venue prochaine de super satellites de communications, capables d'embrasser des continents entiers dans le faisceau de leurs antennes, et de transmettre directement dans chaque foyer les signaux de la radio et de la télévision.

Comment faire face aux redoutables dangers d'invasion culturelle auxquels nous serons alors exposés? Et comment nous garantir des bouleversements économiques et techniques que cela ne manquera pas d'entraîner pour notre système actuel de radio et de radiodiffusion?

Contre ces nouveaux engins spatiaux, il n'est point de tactiques défensives qui tiennent. Rien ne sert de se barricader chez soi. C'est au moment où les règles du jeu se décident à l'échelle internationale qu'il faut être présent et faire valoir ses droits. Mais pour cela, il faut pouvoir parler au nom d'une communauté suffisamment nombreuse et unifiée pour faire le poids du point de vue économique et technique aussi bien que culturel. Nous le savons d'expérience, puisque la gestion du spectre des fréquences et les problèmes d'interconnexion nous forcent depuis longtemps à participer aux débats d'organismes internationaux comme l'UIT ou certaines agences spécialisées de l'ONU.

Dans ces perspectives, morceler indûment l'autorité de réglementation au pays, serait affaiblir notre voix sur la scène internationale. Ce serait également aller à contre-courant de l'histoire, et refuser d'adapter nos réalités politiques aux impératifs de la nouvelle technologie des communications.

### L'impossible dislocation des moyens de communications

La deuxième raison qui milite en faveur de mes convictions est l'imbrication de plus en plus forte des divers moyens et

par  
JEANNE SAUVÉ

Le nouveau ministre fédéral des Communications, madame Jeanne Sauvé, prononçait hier midi devant les membres du Club Kiwanis St-Laurent une importante causerie. Dans son intervention, madame Sauvé a défini la politique qu'elle entend suivre en matière de relations avec le Québec dans le champ des communications. Premier volet de cette politique: madame Sauvé croit à la nécessité d'une prépondérance fédérale, ainsi que le montre l'extrait de son allocution que nous reproduisons aujourd'hui. Second volet, qui fera l'objet de nouveaux extraits dans Le Devoir de demain: les voies d'une collaboration possible entre Ottawa et les provinces.



systèmes de télécommunications modernes.

Le temps n'est plus où Bell-Canada se contentait de transmettre vos simples appels téléphoniques. Aujourd'hui, en plus d'assurer la transmission des données entre ordinateurs, ses câbles et ses réseaux micro-ondes transportent des émissions de radio et de télévision, des facsimilés, des messages générés et captés par téléimprimeur, et que sais-je encore. Et lorsque la compagnie Bell veut franchir les frontières du Québec et de l'Ontario, pour rejoindre les diverses communautés du pays, elle doit recourir, tout comme Radio-Canada d'ailleurs, aux réseaux micro-ondes trans-canadiens, ou aux satellites Anik, de la Société Téléstat.

Devant cette interdépendance et ce recoupement des moyens et des systèmes de télécommunications, il me semble encore une fois, qu'on ne saurait affaiblir impunément l'autorité politique chargée de veiller au développement rationnel de l'ensemble des services canadiens de télé-

communications.

Par ailleurs, dans un pays qui compte à peine plus de 20 millions d'habitants dispersés sur la moitié d'un continent, on ne peut multiplier les choix techniques au gré des régions et des provinces, sans créer des incompatibilités ruineuses, et sans morceler un marché intérieur déjà fort restreint pour notre industrie de télécommunications.

Divisés, aurions-nous été en mesure de relever le défi des communications spatiales, et de nous doter des satellites Alouette, Isis ou Anik? Et serions-nous aujourd'hui à la fine pointe du progrès, dans ce secteur vital, avec notre nouveau Satellite technologique de télécommunications? La réponse à ces questions est, à mon sens, clairement négative. Voilà pourquoi, il m'apparaît indispensable de ne pas affaiblir nos énergies politiques et notre capacité économique de prendre le prochain tournant des communications spatiales, celui des satellites capables de diffuser en direct dans chaque foyer canadien.

### Comment séparer le câble de la radiodiffusion?

Ma troisième raison de tenir à une présence fédérale forte dans le domaine des communications, tient à l'espèce de symbiose qui unit à l'heure actuelle la radiodiffusion et le câble.

Les tenants de la "cité câblée" ont beau faire miroiter à nos yeux les mille usages éventuels de la radiodiffusion, il n'en demeure pas moins que depuis sa naissance, en 1952, le câble a servi presque exclusivement à capter et à redistribuer les signaux de la télévision canadienne et américaine. Et il risque d'en être ainsi pour de nombreuses années encore, malgré le fait indéniable que le câble servira de plus en plus à d'autres fins qu'à la redistribution de la télévision hertzienne.

Dans ces perspectives, et pour un certain temps encore, vouloir traiter la radiodiffusion et le câble comme deux réalités distinctes, c'est créer un dangereux divorce entre les sources de production et les moyens de diffusion, et menacer directement la santé de notre système canadien de radiodiffusion.

En effet, avant notre entrée dans l'ère de la télévision par câble, les moyens de diffusion et les efforts de production de programmes s'équilibraient à l'intérieur du système canadien de radiodiffusion. Mais avec l'avènement de la radiodiffusion, cet équilibre a brutalement été remis en question, et il est devenu chaque année de plus en plus problématique.

Laisseuse à elle-même et à sa propre logique, la radiodiffusion tend à multiplier purement et simplement des canaux sans se soucier de la qualité et de la provenance des messages retransmis. Sous prétexte qu'on ne peut boudier le progrès technologique, les vendeurs d'équipement n'ont qu'une idée en tête, celle d'augmenter à tout prix la capacité des systèmes. Mais personne ne semble se préoccuper de savoir qui produira les programmes nécessaires aux 12, 20 ou même 40 canaux qu'on veut offrir aux téléspectateurs du pays. On prend pour acquis que la production de nouveaux films et de nouveaux documents audio-visuels ira de pair avec cette soudaine multiplication de canaux. L'expérience nous a cependant prouvé que les choses n'étaient pas aussi simples. En quelques années, le câble a littéralement dévoré notre production locale et nationale et les câblodiffuseurs se sont mis à importer massivement des émissions américaines pour compléter leur programmation.

Jusqu'à présent, nous avons pu nous en tirer en exploitant les richesses que nous avaient léguées les générations précédentes. Mais nous ne pouvons vivre indéfiniment de cet héritage. Parcourir le cycle complet du cinéma, des frères Lumière à nos jours, cela peut aller pour un temps. Et nous tourner vers l'étranger pour pallier à l'insuffisance de notre production locale et nationale, cela peut, à la limite, s'accepter durant une courte période de transition.

Mais si nous allions nous contenter d'être des consommateurs de la culture et des importateurs de produits culturels étrangers, nous risquerions bientôt de ne

plus voir le monde qu'avec les yeux des autres. Nous renoncions à construire notre propre imaginaire, notre propre façon de rêver et de vivre notre destin personnel et collectif. Bref, la vie de l'esprit s'étiolerait en terre canadienne et notre culture se viderait rapidement de sa propre substance.

Pour éviter cette hémorragie de nos forces vitales, et garder chez nous des centaines d'emplois que réclament à juste titre nos écrivains, nos cinéastes, nos artistes et nos réalisateurs, il faut empêcher que nos producteurs, c'est-à-dire nos radiodiffuseurs, ne soient injustement écrasés par la concurrence des stations américaines importées par le câble. Il faut également faire en sorte que le câble ne draine pas au profit des moyens de diffusion des fonds, qui devraient aller à la production.

Et pour faire tout cela, il faut, de toute évidence, qu'une même autorité ait la main haute à la fois sur la radiodiffusion et sur la câblodiffusion.

Je ne dis pas cela pour exclure les autorités provinciales du domaine du câble, ni même du domaine de la radio-diffusion. Et je le ferai bien voir dans un instant. Mais je crois qu'il doit y avoir quelqu'un qui ait la responsabilité dernière de maintenir, partout au pays, un juste équilibre entre les fonds et les énergies qui vont à la production, et ceux qui vont au développement de nouveaux moyens de diffusion. Il y va de l'avenir culturel de tous les canadiens, aussi bien anglophones que francophones.

Ce qui m'amène à parler de l'unité canadienne, qui est la dernière mais non la moindre des raisons qui sous-tendent mes convictions en matière de communication.

Dire du chemin de fer qu'il a rendu possible la confédération canadienne en soudant ensemble les diverses régions et provinces du Canada est devenu un lieu commun. Et l'on a l'impression d'énoncer un truisme en affirmant que les télécommunications ont pris la relève du transport, et qu'elles sont aujourd'hui indispensables à la survie de ce pays, vaste comme un continent, et dont la population clairsemée ne saurait avoir d'image d'elle-même que celle que lui renvoient les grands médias électroniques.

N'empêche que ces vérités mille fois redites sont porteuses de sagesse pour qui s'intéresse à l'avenir du Canada.

Il est clair que la balkanisation des systèmes de communications du pays ne saurait entraîner à la longue une balkanisation des mentalités et la destruction du vouloir-vivre collectif indispensable à la survie du peuple canadien. Aucun canadien conséquent ne saurait accepter de travailler au démantèlement des systèmes de communications qui sont les artères et le sang même de ce pays.

Certains me diront sans doute que le Canada est un pays impossible et utopique. Je leur répondrai que cela est vrai de toutes les grandes aventures qui invitent l'homme à dépasser ses tendances à l'esprit de clocher et au nationalisme étroit pour s'engager dans une communauté plus vaste, sans cesse à reconstruire et à rescaper des assauts d'un régionalisme à courte vue.

Demain: Les voies de collaboration entre Ottawa et les provinces

## L'expérience Bourassa: une faillite économique

C'est au plan économique que l'échec du gouvernement est le plus marqué et le plus catastrophique. Même le premier ministre Bourassa est obligé d'admettre publiquement et explicitement que le Québec traverse actuellement une des pires crises économiques de son histoire.

Or, ce qui est tragique, c'est que cette crise était largement prévisible et que ses effets pouvaient être tempérés pourvu que l'on prenne à temps les moyens qui s'imposaient. Or, le gouvernement n'a absolument rien fait de particulier pour faire face à la crise et en diminuer l'ampleur. Aucun programme spécial de travaux publics, aucun programme d'aide à la construction.

Le discours inaugural ne fait pas exception, puisqu'il n'annonce aucun projet sérieux de lutte au chômage, de relance économique. Et l'excuse du manque de ressources est bien faible quand on songe au gaspillage éhonté des Jeux olympiques que les Québécois voulaient modestes, à la valse des milliards de la baie James.

Pourtant la faillite économique de ce gouvernement est évidente, secteur après secteur.

**EMPLOI:** de 1970 à 1975, le nombre de personnes ayant un emploi a augmenté de 18,1% pour l'ensemble du Canada, alors qu'il n'a augmenté que de 14,8% au Québec.

C'est donc dire que, comparativement aux autres régions du Canada, c'est le Québec qui a le moins bien fait depuis 1970, pour la création de nouveaux emplois. En conséquence, en avril 1975, le Québec comptait 70.000 chômeurs de plus qu'en avril 1970.

**PRIX:** Alors que traditionnellement, le taux d'inflation québécois avait toujours été inférieur au taux canadien, pour la première fois, au cours des années 74 et 75, le taux d'inflation a été plus élevé au Québec qu'ailleurs.

**INVESTISSEMENTS:** Le Québec continue d'obtenir une part des investissements canadiens chroniquement inférieure (22% au cours des 5 dernières années) à sa part dans la population du Canada (28%). Dans le domaine manufacturier, l'année 1975 a été particulièrement désastreuse: alors qu'en Ontario les investissements manufacturiers augmentaient de 38%, ceux réalisés au Québec diminuaient de 0,6%.

**DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL:** Les progrès sont extrêmement minces. Par exemple, la région du Lac St-Jean attend toujours que se réalise le projet de papeterie promis depuis 10 ans; la Gaspésie attend toujours un nouveau projet industriel d'envergure; le Bas du Fleuve, son super-port de transbordement; l'Estrie, une politique de développement

autochtone de l'amiante... pour ne citer que ces régions.

**PÉTROLE:** le prix du pétrole a rejoint, pour l'automobiliste, le prix international par l'effet combiné de l'augmentation du prix payé aux provinces productrices (\$8 le baril) et de l'imposition de la taxe fédérale de \$0.10 le gallon (ou \$3.50 le baril). Dans un tel contexte, on ne comprend absolument pas que le gouvernement accepte, comme vient de le faire le ministre des Richesses naturelles, que le prix du pétrole augmente encore de \$2 le baril. Il aurait absolument fallu exiger, en contre-partie, que la taxe fédérale de \$3.50 le baril soit diminuée d'autant, de façon à ce que le prix à la consommation reste au niveau actuel. Autrement, les automobilistes québécois paieront plus que le prix international.

Si l'on regarde les chiffres globaux, on s'aperçoit que la position réelle du Québec est en pleine régression. Ainsi, au début des années '60, la part du Québec dans le revenu personnel au Canada se situait autour de 26%. Or, en 1973, elle était tombée à 24,8%. Ce qui signifie que l'importance économique du Québec décroît rapidement.

Telle est la conséquence de 5 ans et demi de manque d'initiative, de laisser-faire, de mauvaise gestion, et surtout la conséquence directe d'une absence totale d'imagination en matière de développement économique. Lorsqu'on en est rendu à parler de l'apport des investissements étrangers comme de l'essentiel d'une politique de développement économique, au lieu d'un complément à un projet sérieux de relance économique, c'est qu'on n'a pas vraiment de politique.

### Le projet péquiste

Ce dont le Québec a besoin, c'est d'un nouveau projet de développement, axé sur les Québécois, adapté à la situation du Québec. Un projet qui remet de l'ordre parmi les priorités, qui s'intéresse aux investissements étrangers uniquement comme complément à l'épargne québécoise. Un projet qui tient compte également de la réalité historique, laquelle nous enseigne que l'entreprise privée doit être complétée par un appui substantiel de l'Etat au développement du secteur coopératif et des institutions d'Etat. Une approche réaliste basée sur les succès passés des Québécois francophones.

C'est pourquoi il nous faut un nouveau modèle qui soit authentiquement québécois. Parler d'un modèle québécois, qui non seulement convient aux Québécois, mais surtout d'un modèle dans lequel on peut espérer réussir.

par  
JACQUES-YVAN MORIN

En sa qualité de chef de l'Opposition officielle, M. Jacques-Yvan Morin a inauguré hier à Québec le débat sur le message d'ouverture du gouvernement Bourassa. Dans les extraits qui suivent, M. Morin critique particulièrement la politique économique du gouvernement.

Les instruments d'une telle politique, on les retrouve énumérés dans le programme du Parti québécois:

- la création d'une Société de réorganisation industrielle chargée de favoriser la modernisation des anciens secteurs industriels, la création de nouveaux secteurs et l'expansion de la formule coopérative;
- la création d'un crédit hôtelier et touristique;
- l'établissement d'un secteur témoin dans le domaine des produits pétroliers en permettant à SOQUIP d'agir au niveau du raffinage et de la distribution;
- la prise en main par les Québécois de l'industrie de l'amiante;
- l'adoption de mesures fiscales obligent les compagnies qui exploitent nos richesses naturelles à en faire progressivement la transformation au Québec, et doublant le fardeau fiscal des propriétaires non-québécois dont les gisements ne sont pas mis en exploitation;
- l'assujettissement des entreprises multinationales à un code d'investissements et l'obligation pour ces entreprises de réinvestir au Québec au moins la moitié des bénéfices qui y ont été faits. De plus, les compagnies d'assurance et de fiduciaire devront réinvestir au Québec toute l'épargne que les Québécois leur confient;
- enfin, la mise sur pied d'un Office du plan chargé d'élaborer, avec la partici-



L'ASSOCIATION DES ÉDUCATEURS  
● SPÉCIALISÉS DU QUÉBEC

## COLLOQUE NATIONAL

- **Thème:** Les éducateurs et le Centre d'accueil de l'avenir.
- **Invité:** M. Manuel Batshaw, T.S.P.
- **Date:** 25 mars à 9h.
- **Lieu:** Université du Québec à Trois-Rivières. Pavillon Pierre Boucher, 3351, Boul. des Forges.

## REGARDS SUR ISRAËL

publication mensuelle du Comité Canada-Israël

organise un concours à l'intention des Québécois intéressés à promouvoir la coopération sur le plan social et culturel entre le Québec et Israël, sur le thème:

### "POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ENTRE LE QUÉBEC ET ISRAËL"

Le concours est ouvert à tous les Québécois. Le texte à soumettre, devra être dactylographié à double interligne, limité à 2.500 mots, et adressé à l'intention du: Comité de Rédaction, REGARDS SUR ISRAËL, 1310, rue Greene (ch. 902), Montréal, Qué. H3Z 2B2, avant le 15 avril 1976.

Les résultats du concours seront publiés le 1er juin 1976 et les gagnants seront avisés par écrit.

Les textes primés seront publiés dans les pages de REGARDS SUR ISRAËL.

**1er PRIX: UN VOYAGE EN ISRAËL**  
**4 PRIX DE CONSOLATION: Magnifique albums illustrés sur Israël.**

**LE DEVOIR**

## CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$52.00	\$28.00
ÉTRANGER**	\$57.00	\$31.00

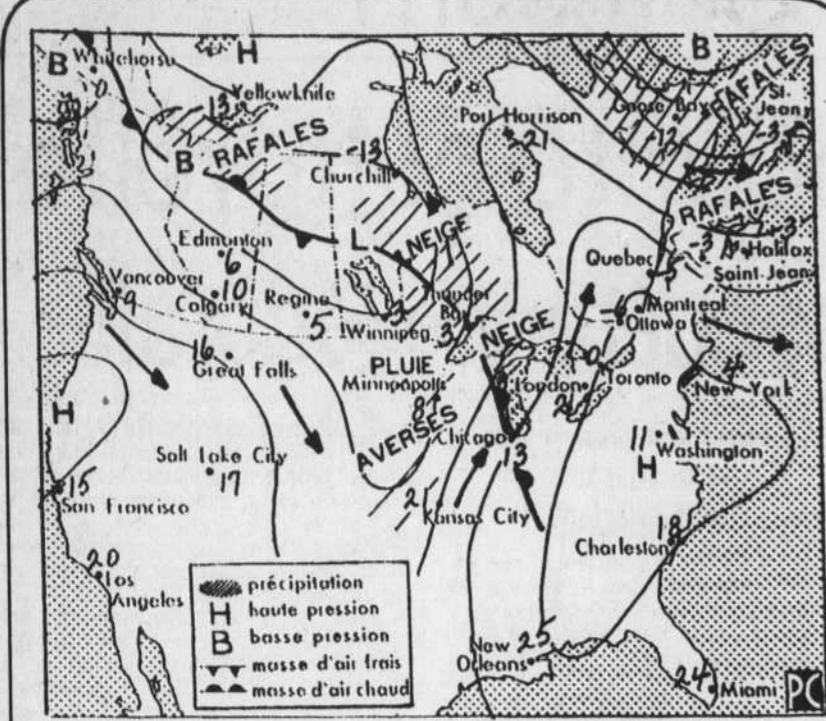
(\* par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, MtL H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

# la météo



La tempête qui a déversé une trentaine de centimètres sur les Cantons de l'Est et plus d'une quinzaine sur la Gaspésie continue de se déplacer vers le nord est à travers le Golfe St-Laurent. Des vents forts continueront de souffler sur les régions du bas du fleuve. Une crête qui a déjà commencé à s'intensifier sur l'ouest de la province causera un dégagement généralisé sur la province.

La prochaine perturbation venant de l'ouest canadien ramènera des nuages et de la neige à toutes les régions demain sauf celles du bas du fleuve.

La nuit sera très froide en particulier pour les régions de l'ouest et du sud-ouest où le ciel sera clair.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, du secteur sud des Laurentides: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière: moins 17. Maximum moins 8 à moins 5. Aperçu pour demain: de la neige.

Régions des Cantons de l'Est: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière —20. Maximum de moins 5. Aperçu pour demain: de la neige.

Régions du Lac St-Jean, de Québec, Trois-Rivières: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière moins 18. Maximum moins 7 à moins 10. Aperçu pour demain: de la neige en fin de journée.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: enneigement suivi de neige en fin de journée. Minimum la nuit dernière moins 30. Maximum moins 10. Aperçu pour demain: de la neige.

Régions de Chibougamau, de la Haute-Mauricie, du secteur nord des Laurentides: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière —34. Maximum de moins 10. Aperçu pour demain: neige.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles: passages nuageux et venteux. Minimum la nuit dernière moins 20. Maximum moins 15 à moins 12. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions de la Gaspésie, de Rimouski: passages nuageux avec quelques chutes de neige locales et venteux. Minimum la nuit dernière moins 20. Maximum moins 10 à moins 12. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

## 18 mars

par la Presse Canadienne

- 1974 — Les pays producteurs de pétrole du Proche-Orient, sauf la Libye et la Syrie, mettent fin à leur embargo pétrolier des Etats-Unis.
- 1972 — Le président Pompidou et M. Edward Heath s'entretiennent en Grande-Bretagne sur l'élargissement du Marché commun.
- 1971 — Troisième mandat du premier ministre Mme Indira Gandhi.
- 1970 — Le prince Sihanouk est déposé pendant un voyage en URSS.
- 1969 — USA et URSS proposent un traité interdisant les essais nucléaires sur les fonds sous-marins.
- 1965 — Mort à Rome de l'ex-roi Farouk d'Egypte.
- 1962 — Signature du cessez-le-feu en Algérie à Evian-Les-Bains.
- 1959 — Hawaii devient le 50ème Etat américain.
- 1937 — Plus de 450 écoliers et enseignants sont tués par une explosion de gaz dans une école de New London, au Texas.
- 1922 — Le mahatma Gandhi est condamné à six ans de prison pour désobéissance civile.
- 1913 — Assassinat du roi Georges Ier de Grèce à Salonique.
- 1903 — Dissolution des ordres religieux en France.
- 1871 — Début de la commune de Paris

d'outrage au tribunal qui portait contre M. Ouellet, il aurait suffi de simples excuses pour que ce dernier soit exonéré.

Dans l'intervalle, lorsque le gouvernement eut refusé une fois de plus d'accéder à la requête du NPD qui demandait de soumettre toute l'affaire à une enquête publique, le tumulte a éclaté en Chambre et y a régné pendant une demie-heure, après que le Nouveau Parti eût proposé une motion d'ajournement en guise de protestation. Comme toujours, la motion a été facilement défilée par la majorité libérale, à 127 voix contre 92.

Par ailleurs le leader de l'opposition, M. Joe Clark, a indiqué que si le parti conservateur avait résolu de soutenir la motion néo-démocrate parce qu'elle constituait un bon instrument de protestation, il n'en fallait pas inférer qu'il persévérerait irréductiblement dans cette attitude. Le caucus conservateur, a-t-il ajouté, aura à prendre quotidiennement la décision de soutenir ou non les tactiques d'obstruction auxquelles le NPD pourra recourir.

# Réunion secrète au COJO

## Comment redorer l'image des Jeux

par Clément Trudel

Comment combattre "l'image négative" des Jeux olympiques de Montréal, véhiculée par les médias? Une rencontre d'une durée de huit heures, tenue à huis clos au COJO, le 24 février dernier, a tenté d'inventorier tous les moyens de renverser le courant, de "contrer l'effet néfaste produit par la presse écrite et électronique du monde entier sur le dossier olympique et sur notre communauté".

Environ 5,000 journalistes viendront de tous les coins du monde pour rendre compte des Jeux olympique qui doivent s'ouvrir le 17 juillet à Montréal.

Or, d'après un document confidentiel dont LE DEVOIR a obtenu copie, neuf journalistes sur 10 qui se rendent au parc olympique reviennent convaincus que le "site" ne sera pas prêt. La situation est telle que ce groupe de 10 personnes était même prêt à engager \$100,000 pour inviter les membres de l'Association internationale de la presse sportive, dont le congrès se déroule en avril à Mexico, à prolonger de quatre jours son congrès... aux frais du COJO et à Montréal bien entendu.

Le document laisse entendre que le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec pourrait défrayer en partie cette entreprise de séduction des journalistes sportifs.

Un traitement analogue pourrait être réservé aux 200 journalistes que la chaîne américaine ABC doit envoyer à Montréal en mai pour faire le point sur les préparatifs des Jeux.

Ont participé à cette réunion du 24 février: trois membres du COJO, soit le directeur des relations publiques, M. Maurice Cusson, et le conseiller en communication M. Jean Loiseleur et M. Skrabec, lien avec les Affaires extérieures; le président d'Intercommunica, M. Yvon Turcot; M. Robert Singher, d'Hébergement-Québec; et le directeur des communications à la Régie des installations olympiques, M. Jean Riendeau; une déléguée du ministère canadien des Affaires extérieures, Mme Francis, ainsi que M. Noisieux, responsable des dossiers fédéral-provinciaux; deux personnes, enfin, qui s'occupent de communications au ministère québécois des Affaires intergouvernementales, MM. Paul Gros d'Allion et Michel Godbout.

Au fil du compte rendu préparé sur les "actions multisectorielles" envisagées pour "corriger l'image négative que nous subissons à l'étranger", on apprend que M. Skrabec, dont la tâche est de se tenir en contact avec les ambassades et consulats canadiens, considère ardu de s'acquitter de ce travail sans une "communication directe et constante avec les par-

ties présentes à la réunion".

A l'étranger, une image de désorganisation et d'amateurisme est présentée à la vue des journaux et par les médias audiovisuels? Le groupe des 10 va jusqu'à recommander le retrait du film "Montréal, ville olympique" comme "impropre à la consommation".

L'évaluation de cette image négative circulant à l'étranger, le groupe la tient d'une étude faite principalement dans les médias de France, d'Italie, de Grande-Bretagne et d'Allemagne. On s'accorde à dire que c'est l'Europe qui crée un problème et qu'il faut multiplier les efforts de ce côté avant que l'effet d'entraînement ne gagne les Américains, principaux "clients" des Jeux.

On cite en passant le cas de 300 Sud-Africains qui ont annulé le séjour qu'ils devaient faire à Montréal lors des Jeux olympiques... parce que Montréal serait identifiée aux dangers du monde interlope, à la viande avariée, etc.

La campagne anti-olympique, telle qu'on l'a perçue au sein de ce groupe, touche directement l'image du Québec et du Canada dans son entier "et annule à long terme les efforts des agents des ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Immigration et du Tourisme et des deux gouvernements à l'étranger". D'où l'offensive mise au point pour mieux

"contrôler" les sources d'information des journalistes intéressés "du début à la fin du séjour pour que l'information soit exacte et de qualité", s'empresse d'ajouter les communicateurs et faiseurs d'images.

Leçons que tirent les participants: il est encore temps mais il faut agir tout de suite, réaffirmer devant l'univers que les Jeux seront prêts à temps, que l'hébergement y est assuré (mieux encore qu'à Munich et à coût moindre), que le COJO est bien structuré et que Montréal est une ville "sûre où la qualité de la vie fait l'envie de beaucoup de villes" comme Vancouver, New York, Londres et Rome.

Bref, de ces agents responsables de la bonne image que devraient refléter les médias, on attend un effort extraordinaire pour que les athlètes, les visiteurs, les journalistes et tous les citoyens soient convaincus que les Jeux auront lieu sans anicroche, et que la cordialité de la réception ne se démentira d'aucune manière à Montréal où 19 des 21 disciplines olympiques auraient pu au besoin, trouver des installations adéquates avant février 1976.

De l'aveu des intéressés, une rencontre de ce type ne s'était pas tenue depuis deux ans pour tenter de faire le point et de maintenir ou de rétablir la bonne image de Montréal, ville olympique.

## CASTONGUAY

nes subventions. Le gouvernement du Québec doit insister énergiquement pour que le gouvernement fédéral taxe moins les citoyens à ces fins, ce qui laisserait une marge financière.

Au chapitre des finances, le rapport fait deux propositions majeures:

- les municipalités devraient avoir accès à une marge de manoeuvre additionnelle égale à environ 4% de leurs dépenses totales au cours de chacune des quatre ou cinq prochaines années;
- le gouvernement québécois devrait encourager fortement les municipalités à imposer davantage le sol que les améliorations.

Le rapport déplore par ailleurs la sous-utilisation des importants équipements du réseau scolaire et il suggère que la coordination des activités de loisir se fasse au niveau des autorités locales.

Il suggère diverses mesures en vue d'améliorer l'information des citoyens et d'accroître leur participation au processus politique.

Presque en incidence, le rapport suggère "une analyse rigoureuse et objective des finances de la ville de Montréal".

Signalons enfin que le coût total du rapport sur l'urbanisation est d'environ \$250,000 — ce qui est fort modeste pour un travail de cette envergure, et que M. Castonguay lui-même et son bureau ont touché en tout et pour tout quelque \$60,000, ce qui est fort loin des chiffres publiés dans certains mass media.

bécoise.

Au chapitre de la situation économique, M. Morin a dressé un tableau fort sombre et il a reproché notamment à l'administration Bourassa de s'en remettre aux étrangers pour tâcher de la restaurer.

Le PQ ne rejette pas complètement les investissements étrangers mais il est d'avis qu'ils devraient constituer un complément à un projet sérieux de relance économique plutôt que l'essentiel, comme semble le considérer le gouvernement, selon M. Morin.

Celui-ci, statistiques en mains, a expliqué que le Québec n'a produit que 35,000 des 171,000 nouveaux emplois au Canada en 1975, comparativement à 62,000 en Ontario.

Avec 27 p.c. de la main-d'oeuvre canadienne, le Québec ne compte que pour 20 p.c. dans la création des nouveaux emplois.

Dans le domaine de l'inflation, le taux a grimpé à 11.1 p.c. en 1974 au regard de 10.8 p.c. au Canada entier.

Le chef parlementaire du PQ a consacré une aussi large part de son discours à la politique sociale du gouvernement, en particulier au sort réservé aux personnes âgées.

Il s'est élevé contre ce qu'il a appelé "Tles immenses pigeonniers où l'on parque les personnes à la retraite" au lieu de permettre à des gens de vivre dans un milieu qui fut leur en instituant, par exemple, un service de soins à domicile, qui coûterait moins cher que la construction d'énormes maisons ou foyers pour vieillards.

M. Morin a préconisé de nouveau un relèvement des pensions de vieillesse et l'institution d'un régime de revenu annuel garanti.

## LE PQ

trois questions principales: l'économique, la politique sociale et le débat constitutionnel. Ses remarques sur l'état de l'économie québécoise lui ont valu plusieurs interpellations de la part du premier ministre Bourassa et du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, tout à fait en désaccord avec les affirmations du chef du PQ qui s'est servi d'une pléthore de chiffres pour tenter de donner plus de crédibilité à ses propos.

Au sujet du rapatriement de la constitution, qu'il a qualifié de "guerre des hot-dogs" entre MM. Burdeau et Bourassa, M. Morin a soutenu que le Québec est plus en danger à l'intérieur du système fédéral que s'il se détachait de celui-ci.

"Le premier ministre aime à faire croire qu'un Québec indépendant vivrait dans l'insécurité. Mais c'est tout le contraire qui est vrai. C'est dans la Confédération que l'insécurité est la plus grande pour le Québec puisqu'avec le temps, le Québec non seulement perd le contrôle des domaines qui relèvent d'Ottawa mais risque également de se faire enlever les pouvoirs qui lui restent en raison d'une dégringolade démographique et politique", a dit le chef parlementaire du parti indépendantiste.

Ce dernier a dit trouver curieux que M. Bourassa, comme Malbrough s'en va-t-en-guerre, se découvre sur le tard des qualités martiales en menaçant de déclarer la guerre totale à Ottawa si le fédéral décide de rapatrier unilatéralement la constitution de Londres.

Nous n'en demandons pas tant depuis 1970; mais seulement un peu de dignité et de fermeté devant les empiétements successifs d'Ottawa, a-t-il poursuivi.

D'après M. Morin, le fédéralisme canadien est devenu du bois mort et un boulet aux pieds du Québec et les chicanes avec Ottawa empêchent de trouver des solutions aux véritables problèmes qui confrontent présentement la société qué-

ral reproche aux provinces de n'avoir jamais tenté de négocier des ententes concrètes pour savoir jusqu'où le gouvernement central était prêt à aller dans ses offres.

Quelles que soient les chances de succès d'une reprise du dialogue avec le Québec, Mme Sauvé trouve d'excellentes raisons pour une présence fédérale forte dans le domaine des communications: morceler indûment l'autorité de réglementation au pays, serait affaiblir la voix du Canada sur la scène internationale; ce serait refuser d'adapter les réalités politiques aux impératifs de la nouvelle technologie des communications; multiplier les choix techniques au gré des régions et des provinces risquerait de créer des incompatibilités ruineuses et de morceler un marché intérieur déjà restreint pour l'industrie des télécommunications: vouloir traiter la radiodiffusion et le câble comme deux réalités distinctes, c'est créer un dangereux divorce entre les moyens de diffusion et les sources de production et menacer ainsi la santé du système canadien de radiodiffusion.

## VISCONTI

fait ses premières armes comme assistant de Jean Renoir pour qui il dessine les costumes d'"Une partie de campagne". Rentré en Italie en 1941, il dirige son premier film "Ossessione", première oeuvre néo-réaliste qui lui vaut des ennuis avec le régime fasciste. Le film ne sera finalement exploité qu'en 1958. Pendant 7 ans, Visconti se consacre à la réalisation théâtrale ("Les parents terribles" de Cocteau en 1945, puis plusieurs pièces de Sartre, Anouilh et Tennessee Williams). En 1948, il revient au cinéma avec "La terra trema" (La terre tremble), lion d'argent à Venise, une histoire désespérée de pêcheurs siciliens, interprétée par des gens du peuple.

Puis, en 1952 l'inoubliable "Senso" mêle le romantisme et le réalisme dans le récit de la passion d'une Italienne pour un officier autrichien, en plein Risorgimento. Visconti tourne en 1957 "Les nuits blanches", d'après l'oeuvre de Dostoïevski, lion d'argent à Venise, en 1961 "Rocco et ses frères". En 1963, c'est "Le Guépard" d'après le roman de Lampedusa, fresque d'un monde agonisant, en 1970 "Les damnés" ou la montée du Nazisme. "Mort à Venise", d'après l'oeuvre de Thomas Mann est primé à Cannes en 1971 et "Ludwig" ou le crépuscule des dieux reçoit le grand prix du festival de Taormina en 1972. Simultanément, Visconti dirige de nombreuses mises en scène de théâtre et d'opéras.

En juillet 1972, alors qu'il faisait le premier jour de tournage de "Violence et passion" (titre original "Conversation pieces") le cinéaste est terrassé par un infarctus aggravé d'une hémiplegie. Après une longue convalescence, Visconti fait une réapparition dans les studios romains le 8 avril 1974. Son film, achevé en 1975, confirme que son auteur est un des créateurs du langage cinématographique. Il venait d'achever son dernier film "L'innocent" d'après le roman de Gabrielle d'Annunzio. Ce film est au montage.

Luchino Visconti est toujours arrivé sur un plateau avec l'air courtoué, élégant et prodigieusement attentif. La tête haute, dénotant l'autorité d'un aristocrate, une autorité inflexible mais aussi aimable, il s'adressait aux petits comme aux grands avec la même politesse, le même ton de voix.

Un cinéaste qui, après toute une période consacrée au néoréalisme, s'est intéressé à l'élite et à ses problèmes.

## CONGRÈS Suite de la page 3

ganismes locaux intéressés à l'industrie touristique. Elle aurait été signée conjointement par l'Office d'expansion économique, la Chambre de commerce, le Board of Trade, l'Office des congrès et des visiteurs de Montréal, l'Association des hôteliers.

Selon le directeur l'Office d'expansion économique, M. Jean-Guy Caron, l'étude soumise est avant tout un rapport synthèse où l'on présente les besoins de Montréal à l'égard d'un tel centre.

Le rapport fait notamment valoir qu'en 1962, Montréal pourra accueillir 597 congrès auxquels participeront 392,000 visiteurs qui séjourneront 1,587,600 jours à Montréal au total. Si entre-temps Montréal est doté d'un centre des congrès, 38 autres congrès pourront être tenus dans la métropole, plus particulièrement des congrès qui ne peuvent être tenus à Montréal en raison de l'absence d'installations permettant d'accueillir des congrès d'importance. Ces 38 congrès pourraient faire passer à 2,738,600 le nombre de jours passés à Montréal par des congressistes.

Le centre des congrès que l'on voudrait voir construire devrait pouvoir accueillir 5,000 congressistes, offrir quelque 100,000 pieds carrés d'espace réservé à des expositions, plusieurs salles de réunions, des restaurants, des bars, ainsi qu'un stationnement souterrain d'une capacité de 1,000 voitures.

Ce centre devrait par ailleurs être situé près des hôtels du centre-ville, et le rapport souligne huit ou neuf emplacements possibles. Un de ces emplacements serait le quadrilatère formé par les rues La Gauchetière, Jeanne-Mance, Dorchester et Beaver Hall.

Selon The Gazette, le centre des congrès serait partie d'un projet d'ensemble prévoyant l'aménagement d'un casino et d'autres activités touristiques. L'investissement qui serait fait alors aurait entre autres pour but de prévenir une baisse des activités de construction après les Jeux olympiques.

## DÉCÈS

HAVILL, Léonard Thomas. — Au Pavillon Ross de l'Hôpital Royal Victoria 15 mars 1976, est décédé Léonard Thomas Havill, époux bien-aimé de Clara Jane Raymet et père de Gladys (Mme E.C. Burnell-Jones), Dorothy Alice Havill. Les funérailles auront lieu jeudi 18 mars. Le convoi funèbre partira du Salon Wray-Walton-Wray No 1234, rue de la Montagne, pour se rendre à l'église de St. James Anglican où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au crématoire Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

## NÉCROLOGIE

Dr. Gaston Sylvestre

A Montréal, le 16 mars 1976, à l'âge de 78 ans, est décédé le Dr. Gaston Sylvestre. Né à St-Ours. Etudes classiques au Séminaire de Joliette. Etudes en médecine à l'Université Laval de Montréal, dont il gradua en 1922. Quelques années plus tard, il assumait la direction de la Pharmacie Sylvestre que son père avait ouverte en 1903, au coin des rues Henri-Julien et Beaubien. Il y oeuvra pendant quarante-sept ans. Connu comme homme d'affaires et politicien dans Laurier. Le "doc" comme on disait familièrement avait su gagner aussi comme individu la confiance des gens de son quartier. Nombreux sont ceux qui s'en souviennent.

Il laisse dans le deuil son épouse, Edith May Hughes, ses enfants: Suzanne et Paul et leurs conjoints, quatre petits-enfants: Ann, Charles, Marie-Eve et Philippe-Pascal et sa soeur Mme Myrza Carle.

Exposé au salon Dallaire et J.S. Vallée, 1111 avenue Laurier ouest, les funérailles auront lieu vendredi matin à 11 heures à l'église St-Viateur d'Outremont.

## les atomisés de l'An O



## LA CSN

nié avoir voulu détruire le syndicat. Il s'est en outre demandé si l'assemblée n'avait pas été "paquetée", à cause du nombre d'intervenants qui ont attaqué systématiquement sa position.

Devant la tournure des événements, la CSN-Construction a parlé de maintenir son boycottage de la bière Molson tant et aussi longtemps que tous les syndicats de Vilas n'auront pas repris le travail avec tous leurs droits acquis par le passé. Déçu de la tournure des événements, M. Bourdon a indiqué "que perdre une bataille n'est pas perdre la guerre".

Deux autres syndicats continuent présentement la lutte contre les "plans boni", qui indexent les salaires au rendement: il s'agit des travailleurs de Greb Shoes, à Trois-Rivières, et de ceux d'une entreprise de textile de Plessiville.

## La guerre du câble reprendra fin juin

RIMOUSKI (PC) — La prochaine étape du débat juridique entourant la guerre du câble entre Québec et Ottawa se déroulera vraisemblablement le 28 juin prochain, à moins que la Cour d'appel ne statue d'ici là sur deux autres causes résultant de ce conflit.

Le juge Mark Dubé, de la Cour des sessions de la paix, a reporté à cette date sa décision sur la requête déposée en janvier dernier par les procureurs du cablodistributeur Raymond d'Auteuil, de Rimouski.

Ceux-ci ont demandé que le procès de leur client, sur qui pèsent cinq accusations portées par le ministère fédéral des Communications, ne soit pas entendu tant que la Cour d'appel n'aura pas rendu son jugement dans la cause du protégé d'Ottawa, M. François Dionne, de Matane.

Le juge Dubé devait se prononcer hier sur cette requête, mais il a été dans l'impossibilité de le faire, n'ayant pas encore reçu la transcription des notes sténographiques des plaidoiries soumise le 21 janvier lors du dépôt de la requête.

C'est également le 28 juin que le juge Charles B. Quimper doit rendre son jugement dans le cas de M. Dionne, qui a été accusé

par le ministère québécois des Communications de ne pas avoir respecté le calendrier que lui avait fixé la Régie des services publics pour l'implantation d'un service de cablodistribution à Matane et dans la Vallée de la Matapédia.

Le procès a eu lieu l'automne dernier, à Rimouski. L'appel interjeté par M. Dionne a été entendu les 8 et 9 mars, à Québec, et le jugement n'est pas attendu avant quelques mois.

Le cablodistributeur de Matane en appelle, avec l'appui du Procureur général du Canada, de l'ordonnance de la Régie québécoise, qui a scindé en deux un territoire qui lui avait été accordé par le CRTC et conteste en outre la juridiction du Québec en matière de cablodistribution.

D'autre cause pendante devant ce tribunal est celle du ministère québécois des Communications qui a interjeté appel d'une décision rendue le 20 août 1975 par le juge Gilles Saint-Hilaire, de la Cour supérieure.

Le juge Saint-Hilaire avait émis un bref de mandamus, sollicité par Ottawa, dans le but de forcer le juge Mark Dubé à émettre un mandat de perquisition contre les installations de Raymond d'Auteuil, à Mont-Joli.

# Le procès de l'ex-agent Samson reprend

par Clément Trudel

Après une interruption de trois semaines, le procès de l'ex-agent de la GRC Robert Samson a repris hier, en présence du jury et sous la présidence du juge Peter V. Shorteno. M. Samson est accusé d'avoir fabriqué et fait éclater une bombe à l'arrière du domicile des Dobrin, rue Lazar, à Ville Mont-Royal. M. Melvin Dobrin est président de la chaîne d'alimentation Steinberg.

Les séances reprennent ce matin. Hier, trois témoins seulement ont déposé au procès: un voisin des Dobrin, le notaire Lionel Schwartz, une citoyenne qui habite face au domicile de la mère de Robert Samson et le caporal Langevin, de la GRC, qui était le supérieur immédiat de Samson en juillet 1974, au moment où se seraient produits les faits mentionnés par la poursuite.

Le notaire Schwartz raconte simplement que la nuit du 26

juillet 1974, il était au travail dans son étude. Il entendit une explosion, se rendit à sa fenêtre et aperçut la silhouette d'un homme courbé et titubant. Il ne saurait identifier cet homme dont il n'a pas vu le visage. M. Schwartz prévint la police qui arriva peu après sur les lieux.

Mme Regina Chartrand habite rue Ethel, à Verdun. Vers 3h du matin, le 26 juillet, elle ne dormait pas et vit de la lumière dans le logis des Samson, de

bias avec la chambre où elle se trouvait. Elle déclare avoir vu Robert Samson en robe de chambre descendre l'escalier avec l'aide d'un homme tandis qu'une troisième au bas des marches, recommandait la prudence. Deux voitures se trouvaient stationnées en face du domicile des Samson (parents de l'agent de la GRC) et Robert Samson monta dans une voiture rouge foncée selon Mme Chartrand qui a pensé que Samson père, très malade, avait

peut-être succombé et qu'un infarctus avait peut-être affligé son fils que l'on transportait à l'hôpital.

Le dernier témoin, le caporal Langevin, reconnaît l'imperméable marine qu'on lui montre. Un jour, Samson et lui ont échangé par mégarde leur imper, de même couleur, mais Langevin dit se rappeler que la grandeur du vêtement de Samson était: "40". Avant de se rendre compte de la méprise,

Langevin avait trouvé dans "ses" poches d'imper des clés et des gants qui n'étaient pas les siens. De l'imper maculé et des gants déchiquetés déjà produits comme pièces à conviction, Langevin dira qu'il les reconnaît comme étant ceux de Samson.

La défense de Samson est assurée par Me Maurice Hébert tandis que le ministère public a confié la poursuite à Me Jean Morin.

## Le Manitoba compte interdire les scabs

par Louis-Gilles Francoeur

Le gouvernement manitobain envisage de présenter au printemps une législation interdisant l'emploi de briseurs de grève professionnels.

Le projet de loi circule dans les milieux patronaux et syndicaux du Manitoba depuis décembre de manière que les parties intéressées puissent faire connaître leurs doléances lundi sur cette épineuse question. Une dizaine d'autres projets réformant en profondeur le code du travail sont actuellement l'objet d'une consultation semblable.

C'est ainsi que le gouvernement néo-démocrate songe à accroître les pouvoirs du Conseil manitobain des relations ouvrières de sévir contre les pratiques discriminatoires en milieu de travail. On espère aussi mieux protéger les travailleurs en voie de se syndiquer.

Un comité gouvernemental doit colliger le résultat des consultations et s'en inspirer pour faire des recommandations précises au cabinet à la mi-mars. Le Parlement manitobain pourrait disposer d'un certain nombre de mesures dès avril.

La loi interdisant au patronat le recours aux briseurs de grève professionnels aurait peu d'impact au Manitoba où ces pratiques ne sont pas très courantes. Toutefois, des dispositions précises en ce sens pourraient avoir un effet d'entraînement sur les législations ouvrières des autres provinces.

La Colombie-Britannique a déjà une loi semblable, mais elle n'a pas encore été mise à l'épreuve. En Ontario, il a été question d'inscrire de telles dispositions dans le code du travail.

À Québec, on y a songé, mais l'introduction par le gouvernement d'une "contre-partie" interdisant aux grévistes d'occuper un emploi a provoqué une levée de boucliers dans les centrales syndicales. L'interdiction aurait pénalisé sérieusement les syndiqués, qui recourent régulièrement à des emplois temporaires pendant les grèves.

Aucune province n'a encore réussi à rédiger un texte législatif à l'épreuve des défenseurs du droit au travail et des "libertés individuelles". Au Manitoba, le livre blanc sur la réforme du code du travail a indiqué une voie nouvelle: c'est le Conseil provincial des relations de travail et non les tribunaux qui aurait mandat de définir et de sanctionner les pratiques discriminatoires en matière de relations de travail. Les tribunaux de droit commun n'ont aucune raison de se substituer au Conseil, à moins de violation des droits fondamentaux d'une ou des parties.

Selon le sous-ministre du travail du Manitoba, M. N.D. Cochrane, la nouvelle loi doit être efficace et résister à l'épreuve des tribunaux de droit commun — définir, d'une part, certaines activités comme illégales et, d'autre part, être administrée par les spécialistes des relations ouvrières. Il ne faut pas qu'elle devienne une arme que les syndicats pourront braquer sur les employeurs au gré de leur fantaisie comme certains employeurs font usage de l'injonction.

en librairie

Richard Chabot  
Le curé de campagne et la contestation locale au Québec (1837-38)  
Cahiers du Québec  
Collection Histoire

éditions hurtubise hmh

800 ouest  
rue Craig  
montréal

### Quelques points importants concernant le service d'impôt exécutif pour compléter vos déclarations d'impôt

1. Nous complétons vos déclarations d'impôt au moment qui vous convient le mieux, dans l'intimité de notre bureau, ou du vôtre. Nous pouvons aussi aller à votre domicile.
2. Nous vous expliquerons en détails le travail accompli afin que vous soyez tout à fait au courant de la façon dont vos déclarations d'impôt ont été complétées.
3. Nous basons nos frais seulement sur la complexité de vos déclarations d'impôt, jamais sur votre revenu ou le remboursement d'impôt.
4. Nous travaillons pour économiser votre argent autant que vous à le gagner.

Vous n'avez aucune raison de payer un surplus d'impôt. Pas plus que de payer des frais onéreux pour faire compléter vos déclarations d'impôt.

**SERVICE D'IMPÔT EXÉCUTIF**  
une division de  
**CHURCH & DWIGHT**

Sur rendez-vous seulement  
1 Place Ville-Marie, Suite 3235 — Tél.: 878-1373

# LES CANADIENS SUR LE MARCHÉ MONDIAL? MAIS CERTAINEMENT!

Nous sommes sur le marché mondial des télécommunications depuis quelques années déjà. Il fallait prévoir les tendances et les besoins à venir et mettre au point les équipements susceptibles d'y répondre. C'est ce qu'a fait Northern Telecom.

Nous devons nos succès à Recherches Bell-Northern Limitée, la plus vaste organisation de recherche industrielle au Canada dont le personnel se recrute parmi les meilleurs spécialistes au monde. Recherches Bell-Northern compte aujourd'hui 1 700 personnes dont 1 100 scientifiques, ingénieurs, dessinateurs industriels et autres professionnels et techniciens. Leurs talents classent RBN parmi les organismes de recherche les plus respectés en Amérique du Nord.

Les produits mis au point dans ses laboratoires ont contribué à faire du réseau téléphonique canadien l'un des meilleurs au monde. Ils ont aussi fait leur preuve sur les marchés américains et européens. Ils sont le fer de lance de Northern Telecom sur les marchés mondiaux.

Leur supériorité a su conserver le marché canadien des télécommunications aux produits canadiens, faits au Canada, par des Canadiens. Leur succès sur le marché domestique leur ouvre le marché mondial.

Nord, chez les entreprises téléphoniques indépendantes du Système Bell américain.

L'autocommutateur électronique privé Pulse, également développé à Recherches Bell-Northern, est aussi un chef de file, tant au Canada qu'aux États-Unis (chez les entreprises indépendantes du Système Bell).

Le poste téléphonique Contempra et les appareils de téléphonie commerciale Logic, deux réalisations Recherches Bell-Northern, ont conquis une réputation internationale par leur design et leur efficacité. Le câble coaxial à grande capacité LD-4, technologie Recherches Bell-Northern, peut transmettre plus de 20 000 conversations téléphoniques bidirectionnelles simultanées et dote le Canada du plus long réseau commercial de transmission numérique par câble au monde.

Le tout dernier-né des laboratoires Recherches Bell-Northern est le système téléphonique numérique SL-1 qui se fait déjà une réputation outre frontière. Ces systèmes extrêmement compacts et d'une grande souplesse d'adaptation sont particulièrement utiles à la commutation téléphonique dans les grands édifices commerciaux où ils peuvent éviter la prolifération des autocommutateurs et standards privés.

Mais oui, les Canadiens peuvent gagner dans la concurrence mondiale.

Ils le font déjà. On en voit tous les jours la preuve dans les produits que nous avons mis au point, qui sont fabriqués au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie... et qui s'y vendent.

Le central électronique SP-1 à commande par programme enregistré, conçu et mis au point à Recherches Bell-Northern, dépasse déjà ses concurrents en Amérique du Nord.



**northern telecom**

NORTHERN TELECOM LIMITÉE, MONTRÉAL, QUÉBEC

LE NOUVEAU NOM DANS LE MONDE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.

ET NOUS AVONS MIS AU POINT CE MINUSCULE PETIT MACHIN-LÀ! PAS PLUS GRAND QUE DEUX TRANSISTORS, IL PEUT EN REMPLACER QUARANTE-HUIT.

J'IMAGINE QU'AVEC LEURS LONGS HIVERS, CES CANADIENS N'ONT RIEN D'AUTRE À FAIRE....

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT



Vingt-quatre usines de fabrication au Canada: Amherst, N.-E.; Belleville, Ont.; Brampton, Ont.; Calgary, Alta. (3); Kingston, Ont.; Lachine, Qué. (4); LaSalle, Qué.; London, Ont.; Lucerne, Qué.; Moncton, N.-B.; Montréal, Qué.; Montréal-Nord, Qué.; Regina, Sask.; Saint-Laurent, Qué.; Saint-Jean, N.-B. (2); Saint-Jean, Terre-Neuve; Toronto, Ont.; Winnipeg, Man.

Avant le 1er mars 1976, Northern Telecom Limitée s'appelait Compagnie Northern Electric Limitée.

# Les grévistes de CKVL portent leur cause devant le CRTC

par Gérald LeBlanc

En grève depuis deux semaines, les journalistes syndiqués de la station radiophonique CKVL porteront leur cause devant le Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC), qui tiendra bientôt des audiences publiques sur le renouvellement de permis de CKVL-AM et CKVL-FM, toutes deux propriété de Radio-Futura de la famille Tietolman.

Présenté par la Fédération nationale des communications (FNC-CSN), à laquelle est affilié le syndicat des employés de CKVL, et signé par M. Maurice Amram, secrétaire général de la FNC et lui-même journaliste à CKVL, le mémoire demande au CRTC de renouveler pour seulement un an les permis de CKVL.

La FNC estime en effet que le CRTC devrait donner un an à Radio-Futura pour effectuer un redressement draconien de la programmation de ses deux stations, qui n'a cessé de se dégrader depuis deux ans.

Reconnaissant que le dynamisme et la

créativité de M. Jack Tietolman ont permis à CKVL d'innover dans le passé, le FNC constate cependant que tout a changé depuis l'entrée en scène de ses fils, notamment M. Paul Tietolman.

"La FNC déplore que le génie créateur, l'honnêteté professionnelle et la maturité de monsieur Jack Tietolman ne soient pas des qualités héréditaires, et que de ce fait aucune relève ne soit assurée, entraînant une insécurité totale chez le personnel tant administratif que syndiqué", lit-on dans le mémoire de la FNC.

En conséquence, la fédération syndicale regroupant la plupart des journalistes du Québec demande au CRTC d'accorder un sursis d'un an, au lieu d'un renouvellement de trois ans, en exigeant que Radio-Futura corrige une série d'anomalies et de lacunes signalées dans le mémoire.

La FNC souligne d'abord la disparition à la radio AM de deux importants blocs d'information connus sous l'identification Québec-Matin et Québec-Soir, au premier

fléchissement mineur de la cote d'écoute.

Dirigées par Gilles Proulx, ces émissions visaient justement à corriger l'aspect fragmentaire de l'information diffusée par la radio privée. Le mémoire cite un commentaire de M. Pierre Bourgault, dans la revue Nous, sur ce nouveau genre de bulletins élargis d'information.

"Les émissions Québec-Matin et Québec-Soir tentaient de répondre à ce besoin qu'ont les citoyens d'être informés. On ne disposait pas à CKVL-AM des moyens dont bénéficie Radio-Canada. Les budgets étaient réduits et les équipes de journalistes restreintes, mais malgré ces contraintes, les résultats ont dépassé et de loin, tout ce que pouvait offrir dans ce domaine, la plupart des stations de radio privées au Québec".

La FNC souligne que parallèlement à l'élimination de ces deux blocs d'information, la direction a réduit sensiblement le personnel affecté aux nouvelles. On ne trouve aujourd'hui qu'une dizaine de journalistes et trois correspondants alors qu'il y avait l'an dernier une vingtaine de journalistes et sept correspondants.

En même temps, les "hot-line" prenaient une place grandissante à CKVL, qui compte actuellement cinq animateurs de ces lignes ouvertes à peu près toute la journée.

"La FNC, ajoute-t-on dans le mémoire, dénonce ces émissions où des fumistes ont été mis au monde et se sont même enrichis en certains cas, après avoir été invités des dizaines de fois. Nous croyons, qu'à ce sujet, le docteur Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins, pourrait vous fournir une liste assez impressionnante d'individus qui, sur les ondes de CKVL-AM, sont venus tromper le public."

La FNC dénonce également le fait que les annonceurs et même le directeur d'information se transforment de plus en plus souvent en vendeurs d'annonces sur les ondes.

Plus encore, un commanditaire de CKVL-FM, pompier de métier et propriétaire d'un commerce de disques, a obtenu la permission d'animer lui-même l'émission dont il assure la publicité.

À la station FM, le service d'information est tout simplement inexistant, selon la FNC, et sur semaine les animateurs sautent souvent les bulletins de nouvelles.

"Nous estimons que seule, une prise de conscience sérieuse des responsabilités morales, sociales et culturelles liées à la détention d'un permis de radiodiffuseur ainsi qu'une planification administrative à long terme, pourront assurer Radio-Futura d'un avenir dynamique compromis par l'improvisation permanente à tous les niveaux à laquelle nous assistons malheureusement depuis quelques années", conclut M. Amram.



La compagnie d'électricité de Norwich, au Connecticut, essaie présentement des générateurs solaires dans 24 habitations de la ville pour voir s'ils permettent de chauffer l'eau plus économiquement. Ici, M. Anthony Janovicz tient l'échelle pendant que sa fille va examiner l'installation sur le toit de leur maison.

(Téléphoto AP)

# Menacé de représailles par le Barreau, Trahan rentre en ondes à CKVL

par L.-G. Francoeur

Me Marc Trahan, animateur à la station radiophonique CKVL, a justifié sa décision de franchir le piquet de grève par le risque d'être suspendu du Barreau.

Me Trahan, qui s'est présenté à son émission mardi et hier, a expliqué qu'il s'exposerait à être suspendu du Barreau s'il défiait l'injonction émise vendredi par la Cour supérieure, ordonnant aux cinq animateurs vedettes de respecter leur contrat avec CKVL. Ces précisions lui ont été apportées par des représentants du Barreau, a-t-il dit.

L'émission de Me Trahan a toutefois subi depuis mardi de profonds changements. Au lieu de s'entretenir avec le public, l'avocat bien connu s'est contenté de souhaiter un règlement rapide du conflit dans l'intérêt des deux parties. Le reste de son temps d'antenne a servi à reproduire des airs de musique populaire, qu'il n'a même pas présentés lui-même.

Le syndicat s'est abstenu de blâmer Me Trahan, qu'il considère comme un des siens au même titre que les grévistes. Un porte-parole syndical s'est en pris par contre au "chantage" du Barreau qui

"menace" Me Trahan de suspension sans avoir examiné si ce dernier est en droit de revendiquer son appartenance au syndicat.

Lundi prochain, le syndicat a l'intention de se défendre de l'injonction en soumettant que les cinq animateurs sont assujettis au régime de travail de la convention collective et qu'à ce titre, ils ont droit à la grève, comme les 70 autres travailleurs de CKVL.

La direction prétend que les cinq animateurs ne sont pas syndiqués et qu'à ce titre, ils doivent respecter leur contrat.

Les quatre autres animateurs, MM. Frenchie Jarraud, Yvon Dupuis, Matthias Rioux et Lise Lapière, "n'ont pas encore réussi à franchir le piquet de grève" formé depuis mardi de quatre syndiqués. "Même limitée à quatre syndiqués, la ligne demeure un obstacle infranchissable", a-t-on affirmé au local de grève.

Pendant ce temps, CKVL a continué de diffuser grâce au travail de ses cadres et de quelques "jaunes", dont certains ont déjà fait leurs preuves dans d'autres stations radiophoniques en grève.

# Un cours pour mater la phobie de l'avion

C'est le mardi 23 mars que le Centre de traitements des phobies, en collaboration avec la Société Nordair, entreprendra sa session de cours en français pour éliminer la peur de l'avion.

À l'automne, une cinquantaine de personnes avaient suivi ces cours donnés en anglais principalement par deux psychologues spécialisés dans le traitement des phobies.

La société Nordair s'était intéressée à cette expérience puisque environ la moitié des gens qui prennent l'avion, selon des statistiques américaines, ont peur.

On sait aussi que seulement 15% de la population prend l'avion et que beaucoup évitent ce moyen de transport à cause de la peur.

Le traitement, qui se donne en 10 séances hebdomadaires d'une durée de deux heures, est fort efficace à en juger

d'après les expériences faites à Boston.

Le cours comprend un programme de relaxation musculaire et de désensibilisation, mais aussi des initiations à l'appareil par un pilote de Nordair qui estime que la confiance des passagers et leur assurance est un gage de sécurité en cas d'incident et de panique possible.

Le cours, qui se donne au prix de \$190, comprend un voyage aérien aller-retour à Ottawa sur un Boeing 737 de Nordair. La deuxième session en langue anglaise commencera le 12 mai et la seconde en français débutera en septembre prochain.

Jusqu'à présent, ce sont surtout des femmes qui se sont inscrites, mais les hommes ont aussi peur de l'avion que les femmes et que seul l'orgueil masculin explique qu'ils assistent aux cours en moins grand nombre.

# Un sursis d'un an au collège Manitou

Le collège Manitou, seule institution québécoise de niveau secondaire qui n'accueille que des étudiants autochtones, pourra survivre un an encore grâce aux subventions de \$760.000 que lui versera le ministère fédéral des Affaires indiennes.

Le directeur général adjoint du collège, M. George Miller, avait exprimé au début de la semaine la crainte qu'une pénurie de fonds n'obligeât Manitou à fermer ses portes l'an prochain.

Dès le lendemain, semble-t-il, le ministère intéressé annonçait qu'il renouvelerait pour un an chacune des subventions accordées au collège sous l'empire de son programme de formation culturelle.

Le collège Manitou existe depuis trois ans. Il occupe l'emplacement de l'ancienne base de missiles de La Macaza, à

90 milles au nord de Montréal. On avait à l'époque choisi de créer cette institution plutôt que de confier les étudiants indigènes à des écoles urbaines, en territoire peu familier.

Les étudiants y sont au nombre d'environ 120. Il vient du Québec, des Maritimes, de l'Ontario, de la Saskatchewan, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Quant au collège lui-même, son budget annuel de fonctionnement se chiffre actuellement par \$1,3 millions. Ces crédits lui viennent du gouvernement fédéral dans une proportion de 70 pour cent; le reste lui en est fourni par le ministère québécois de l'Éducation.

# Une police démontée

ATLANTA, Georgie (AP) — Faute de pétrole, on avait cru avoir une idée endant de bicyclettes les policiers d'Atlanta, au plus gros de la crise pétrolière.

Ainsi, sans dépenser de pétrole, ils pourraient surprendre sans bruit les malfaiteurs.

La municipalité avait oublié que la ville était un peu à l'image des montagnes russes, et quand ce ne sont pas les policiers qui ont abandonné, ce sont les bicyclettes qui sont tombées en panne.

On créa alors une brigade de police montée. Elle a dû être abandonnée elle aussi. Les habitants des quartiers huppés se plaignaient que le trottoir déparait les rues. Et les chevaux ne s'habituaient pas au bruit des voitures.

# 19 mars, fête de saint Joseph

Demain, le 19 mars, sera célébrée à l'Oratoire du Mont-Royal la fête de saint Joseph. À cette occasion, une messe de minuit aura lieu dans la crypte, au soir du 18. Le lendemain, 19 mars, Mgr Angelo Palmas, pro-nonce apostolique au Canada, présidera la célébration de 10 h 30. À 14 h 30, la liturgie des malades accueillera à son tour le Père Aimé Fagnant, des Pères de Sainte-Croix, prédicateur au cours de la neuvième. Enfin la fête connaîtra son grand déploiement populaire le soir à 20 h 30, alors que Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, s'adressera à plusieurs milliers de fidèles réunis.

Les Petits Chanteurs du Mont-Royal, sous la direction de Charles-O. Dupuis, ont préparé pour cette fête une messe à 18 voix, "Tu es Petrus", du compositeur de la Renaissance Pier Luigi da Palestrina. Pour toute information, communiquez par téléphone à 733-8211.

# Ottawa consacre \$500,000 à une recherche sur l'énergie solaire...

Avez-vous déjà pensé à chauffer votre maison par l'énergie solaire? Seriez-vous capable d'imaginer un système de chauffage solaire fonctionnel pour votre maison actuelle ou future?

Si oui, vous serez sûrement intéressé d'apprendre que le gouvernement fédéral a l'intention d'investir \$500,000 dans un vaste programme de recherche sur le chauffage des bâtiments par l'énergie solaire dans un pays comme le nôtre.

Environ 40% de cette somme sera adjugé à des constructeurs ou à des propriétaires de maisons-modèles pour financer la conception et l'installation de systèmes de chauffage à l'énergie solaire. Au total, on prévoit contribuer ainsi à la construction de sept ou huit "maisons solaires" qui devraient être situées de préférence

dans des régions urbaines, hors de l'Ontario et du Manitoba.

De plus, le gouvernement cherche aussi des organismes intéressés à mesurer la performance des systèmes de chauffage expérimentaux à l'énergie solaire. On indique qu'au total, il y aurait environ 15 maisons différentes à étudier un peu partout au Canada. En tenant compte des instruments à installer, on prévoit dépenser environ \$150,000 pour cette évaluation, soit environ \$10,000 par maison-modèle.

Toujours dans le cadre du même programme de recherche sur le chauffage à l'énergie solaire, on prévoit affecter environ \$75,000 à des recherches sur les moyens d'augmenter l'efficacité des systèmes de chauffage et d'emmagasiner ou

de transformer l'énergie obtenue. Chacun de ces contrats aurait une valeur d'au moins \$15,000.

Enfin, on prévoit consacrer aussi \$125,000 à deux ou trois projets portant sur le développement industriel de systèmes de chauffage solaire pour des immeubles. Là encore, on accordera une attention particulière au stockage de l'énergie afin de pouvoir faire face aux périodes de faible ensoleillement.

Les organismes intéressés ont jusqu'au 15 avril pour soumettre leur projet au ministère des Approvisionnements et Services en moins de trois pages et en trois exemplaires. Les soumissionnaires les plus compétents seront alors invités à soumettre une proposition plus détaillée. (Pour information, 1-613-996-8888).

# sans oublier la baie de Fundy

OTTAWA (d'après CP) — L'augmentation du prix du pétrole ayant accru l'intérêt d'utiliser l'énergie des marées pour fabriquer de l'électricité dans la baie de Fundy, le gouvernement fédéral et les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse viennent d'unir leurs efforts pour entreprendre de nouvelles études d'une valeur totale d'environ \$2.15 millions.

Dans cette perspective, le Bureau des études marémotrices de la Baie de Fundy a annoncé hier la mise en marche de la première phase de ces études jusqu'en février prochain. D'ici là, on se penchera surtout sur les aspects techniques de ce projet grandiose afin de déterminer l'emplacement des digues, les équipements nécessaires, les échanciers, les raccordements aux réseaux existants, les

contraintes écologiques, etc.

Quand toutes ces données auront été rassemblées, on pourra alors s'engager dans la deuxième phase des études en évaluant plus en détail les aspects économiques et financiers du projet, de façon à mesurer directement son niveau de rentabilité.

On évalue le projet à plusieurs milliards de dollars.

**CET ÉTÉ... ENVOYEZ VOTRE ENFANT DANS UN CAMP ANGLAIS, À LA JOURNÉE**

Excellente occasion d'apprendre l'anglais pour garçons et fillettes, 6-14 ans

Des acres de verdure, le camp d'été à la journée le plus avant-gardiste de Montréal offre: piscine, équitation, théâtre, petites excursions, sports, poterie, photographie et plusieurs autres choses. Situé à 15 milles au Nord de Montréal dans un site campagnard de 100 acres. Un service d'autobus fourni tous les jours de porte à porte.

Pour un dépliant en couleurs gratuit, appelez 488-9148.

11e SAISON  
**Green Acres Day Camp**  
Membre de l'Association des Camps du Québec

**BILINGUISME FONCTIONNEL**

Nouvelle façon d'apprendre l'anglais ou le français  
Méthode "audio-visuelle"

**SESSION PRINTEMPS I, 76**  
commençant le 20, 22 et 23 mars

7 semaines - 42 heures - \$74.00  
- frais d'inscription \$5.00

Programmes: le samedi, l'après-midi ou le soir  
Niveaux: débutants - Intermédiaires et avancés

Tests de classement jeudi 18 mars 1976  
de 17.00 à 19.00 heures

Renseignez-vous sur notre cours bilingue réservé aux avancés (Programme "Carrefour"). Programmes spéciaux pour les entreprises.

**YMCA CENTRE VILLE**  
Heures d'office  
Local au vendredi de 9 h 00 à 9 h 00  
Samedi de 9 h 00 à 11 h 00

1441, rue Drummond  
489-5331, poste 723

Quand on a les moyens

On a le V.S. à \$13.45  
le V.S.O.P. à \$15.95  
et le Napoléon à \$37.25

Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon  
Représenté par la compagnie  
J. M. Douglas International

## le panier à provisions

# Les cailles du Québec, un plat de gourmet au prix du bifteck

par Renée Rowan

A peine 12 ans après le début de l'élevage des cailles au Québec, ce fin gibier est déjà recherché à travers le monde. En fait, 85% de la production québécoise va sur les marchés étrangers.

La caille du Québec vendue depuis un mois seulement dans nos supermarchés a vite obtenu ses lettres de créance non seulement chez nos voisins ontariens et américains, mais aussi en France et même au Moyen-Orient.

Jusqu'à maintenant, on s'est surtout attardé au marché de la restauration où il y a une clientèle pour ce petit gibier de luxe considéré comme un mets de fin gourmet. Mais on voudrait maintenant intéresser le consommateur à cet oiseau de haute qualité, à chair tendre, dodue, riche en protéines et faible en gras.

C'est pourquoi, hier, l'Association des producteurs de cailles du Québec en collaboration avec le ministère de l'Agriculture organisait un déjeuner-informations pour mieux faire connaître auprès du grand public ce petit gallinace d'un goût fin, cousin du faisane et de la perdrix, l'un des premiers oiseaux élevés par l'homme occidental.

### De la petite histoire

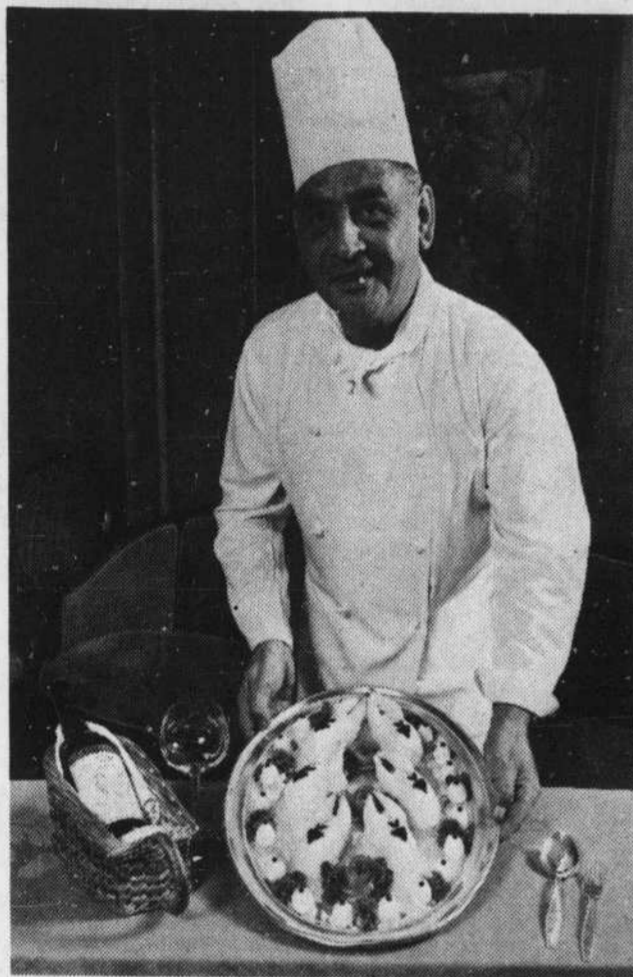
L'on prétend que les cailles ont toujours existé au Québec, mais à l'état sauvage. Autrefois nombreuses, elles ont été chassées à outrance et elles sont maintenant presque disparues.

Des Néo-Canadiens, en particulier des Français et des Italiens, en ont d'abord fait l'élevage ici, sur une base non commerciale et dans la plupart des cas, pour le dressage de leurs chiens de chasse.

Au début des années 60, un baron anglais immigré au Québec lance la ferme "Blue Barry Farm" et il s'adonne à l'élevage des cailles. Mais la mort de son propriétaire entraîne la disparition de cette entreprise encore embryonnaire.

C'était le début de l'élevage de la caille domestique au Québec. En 1964, les oisillons provenaient d'une ferme de Vimont, à Laval. Puis, vers 1966, l'on vit apparaître deux entreprises bien structurées: "La ferme du gourmet Inc." à St-Jean-Baptiste de Rouville, propriété de M. Jacques Bas, et "La ferme de gibier El Rancho", à St-Edouard de Naperville dont le propriétaire est M. Jean Andrade.

Ces deux organisations furent suivies, en 1973, par l'implantation d'une troisième entreprise à Berthierville. "Les abattoirs de cailles de Québec", dont le directeur général est M. Gilles Boisvert. Cette dernière est la plus grande des trois: dix-huit producteurs font pour elle l'élevage de cailles vendues dans le



Le chef Christian Hitz, du Château Champlain, a mis au point pour la dégustation d'hier une recette de cailles du Québec en chaud-froid... beau à regarder et délicieux.

commerce sous le nom de Galina.

Cette industrie, d'artisanale qu'elle était il y a à peine dix ans, est devenue spécialisée et l'on prévoit pour 1976 la production de plus de 3,5 millions de cailles. Pour répondre à la demande, les producteurs doivent maintenir en élevage quelque 350.000 cailleteaux.

Sous surveillance gouvernementale constante, on abat dans certains endroits, plus de 50.000 cailles par semaine, mais les ventes sur le marché local représentent à peine 15% de la production totale. La campagne de promotion lancée hier devrait contribuer à faire mieux connaître ce produit fin qui est en même temps un produit de luxe.

C'est vrai que le prix des cailles (une paire coûte aux environs de \$2,49) peut sembler élevé. Mais, signale M. Boisvert, cela représente environ de 8 à 10 onces de viande. Si on mange un bon bifteck de même grosseur, cela reviendra à peu près au même prix.

De plus, sur le plan nutritif, la caille représente un plat de choix pour ceux qui doivent surveiller leur cholestérol car il

s'agit d'une viande riche en protéines, faible en gras. On ne possède pas encore toutes les données sur la valeur nutritive de la caille et de ses oeufs, mais l'université Laval a entrepris une recherche en ce sens. On devrait en connaître les résultats d'ici quelques semaines.

On dit, d'autre part, que les oeufs de caille, toutes proportions gardées, sont plus nourrissants que les oeufs de poule.

### Ça se mange comment la caille?

Signalons d'abord que depuis un mois environ, on en trouve dans certains supermarchés des chaînes Provigo, Steinberg et Dominion ainsi que chez quelques épiciers indépendants et dans des boucheries spécialisées.

La caille ne supporte pas d'être faisandée. Les recettes recommandées pour le perdreau ou la perdrix s'appliquent tout aussi bien à la caille. La chair fort délicate demande une décongélation lente au réfrigérateur.

Si on présente la caille en entrée, on en offre une seule. Si on la prépare comme plat de résistance, il faut alors compter

au moins deux cailles par personne en y ajoutant une "garniture".

Les cailles se servent chaudes ou froides: en casserole, en cocotte, à la grecque, à la paysanne, à la turque (sur un lit de riz aux oignons et tomates hachées et coloré au safran), à la bonne femme, aux raisins, aux cerises, aux marrons, à la normande, en chaud-froid, à la Wellington, etc. Feuilletez vos livres de cuisine classique, vous y trouverez les recettes.

En voici une goûte hier et que nous avons trouvée délicieuse.

### Cailles en cocotte

Nettoyer, laver et bien essuyer six cailles. Les assaisonner à l'intérieur et à l'extérieur. Les placer dans une petite rôtissoire, et bien les arroser avec deux onces de gras, les dorer au four à 400°F, environ dix minutes et jusqu'à ce qu'elles soient légèrement dorées. Baisser la température à 300°F et ajouter des oignons, du céleri et des carottes finement hachés, une feuille de laurier et une demi-gousse d'ail. Badigeonner souvent et couvrir de papier aluminium; cuire 15 à 20 minutes. Retirer du four et placer les cailles sur un plat de service chaud, garder à la chaleur (douce).

Au fond de cuisson, ajouter 1 c. à table de farine, 1/2 c. à thé de pâte de tomate ou une petite tomate pelée et hachée. Bien brasser pour que cela prenne couleur. Ajouter deux onces de vin blanc, une once de Porto ou de vin Marsala. Brasser quelques minutes. Ajouter une tasse de bouillon de poulet et laisser mijoter quelques minutes. Couler la sauce et la verser sur les cailles.

Servir bien chaudes avec du riz sauvage (ou un mélange de riz sauvage et de riz blanc, ou du riz brun; de la gelée de Porto ou de Sherry ou de la compote de pomme). Donne deux portions pour les bons appétits. Mais servies avec des légumes, cela peut contenter trois personnes.

Postes Canada Canada Post  
Bryce Mackasay, Ministre Bryce Mackasay, Minister

# Nouvelle portée de l'assurance postale

Indemnisation	Droit d'assurance
Jusqu'à \$10	10¢
De plus de \$10 jusqu'à concurrence de \$50	20¢
De plus de \$50 jusqu'à concurrence de \$100	30¢
De plus de \$100 jusqu'à concurrence de \$200	50¢
Pour chaque tranche supplémentaire de \$100	25¢
Valeur maximale de \$1.000	\$2.50

**\$200...il fut un temps où cette somme suffisait largement à assurer les colis postaux du régime intérieur au Canada.**

**C'est pour vous qu'on est au poste.**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, nous avons adopté une toute nouvelle formule d'assurance postale qui vous permet d'assurer vos colis jusqu'à concurrence de \$1.000. Les hommes d'affaires qui utiliseront le service "Postpak" pourront assurer leur envoi jusqu'à concurrence de \$3.500. Les Postes s'adaptent ainsi aux besoins de leur clientèle tout en maintenant les taux d'assurance à un niveau assez bas, comme vous pouvez le constater. Procurez-vous le dépliant explicatif à votre bureau de poste. Pendant que vous y serez, informez-vous au sujet de nos autres services sûrs comme la poste certifiée et les envois recommandés.

## À la Polyclinique Saint-Joseph

# Des cours de nutrition à titre d'essai de médecine préventive

La Polyclinique médicale populaire Saint-Joseph en collaboration avec le Centre de développement physique organise aujourd'hui et demain deux journées de nutrition ouvertes au grand public.

Il s'agit d'une véritable démarche vers une médecine préventive, souligne au cours d'une entrevue un des initiateurs du projet, Mme Louise Lambert-Lagacé, diététiste. Le but visé en mettant à la disposition du grand public cette éducation populaire est d'amener les gens à mieux se nourrir, à être plus conscients de leurs habitudes de vie — en particulier leurs habitudes alimentaires — et de les amener à les changer quand cela est nécessaire.

Ces deux journées de nutrition débuteront en fin d'après-midi, à 17 h, pour se poursuivre jusqu'à 21 h. En plus de la présentation d'un film, d'un jeu et d'un bingo-nutrition (bingo éducatif, cela va de soi), d'un échange sur l'alimentation de l'enfant et le contrôle du poids, il y aura une table ronde sur la santé et la forme physique.

Une période sera consacrée à la découverte et à la dégustation d'aliments sains. Cela se fera par le biais de stands où l'on présentera aux visiteurs des produits moins connus que les autres ou laissés de côté par manque d'information ou parce qu'on ne sait pas comment les utiliser.

Des diététistes et des étudiantes en techniques diététiques du cégep Maisonneuve seront là pour répondre aux questions des visiteurs et détruire certains mythes. "Il ne s'agit pas de vendeurs qui sont derrière un comptoir pour vendre un produit, mais de spécialistes dont le seul but est de renseigner le public. Cela fait toute la différence au monde."

Ainsi, par exemple, au stand des produits laitiers dont la consommation diminue d'année en année au Québec, on insistera sur la nécessité de boire du lait. On établira des comparaisons entre le lait entier, le lait 2%, le lait écrémé et le lait en poudre dans le but d'amener les visiteurs à se rendre compte de l'économie appréciable de calories que l'on peut facilement réaliser — sans compter l'économie d'argent — en buvant du lait écrémé ou partiellement écrémé.

Peu de gens se rendent compte qu'un verre de lait entier, de huit onces, contient 160 calories comparativement à 120 calories pour la même quantité de lait 2% et 90 calories pour du lait écrémé. On servira sur place du lait sous toutes ces formes afin de permettre aux visiteurs de se rendre compte qu'après tout le lait "bleu" — c'est ainsi que l'on appelle couramment le lait écrémé — n'est pas si mauvais quand il est servi bien froid.

On en profitera également pour présenter le nouveau lait UHT Grandpré qui se conserve plusieurs mois sans réfrigération.

Il n'y a plus d'excuse maintenant pour ne pas boire de lait même en voyage ou en camping.

Dans les autres stands, on parlera des fromages, du yogourt, des huiles et de la margarine, de légumes frais, des produits diététiques, des produits bons pour les dents, etc. On ne se contentera pas d'en parler, mais on distribuera de l'information "concrète": ainsi, par exemple, on remettra aux visiteurs une liste des huiles et des margarines disponibles dans le commerce qui aident à prévenir les problèmes cardiovasculaires.

"Notre but précise Mme Lagacé, n'est pas de faire la promotion de tels produits plutôt que d'autres, mais d'informer véritablement le consommateur en lui donnant du matériel auquel il pourra se référer une fois rentré chez lui. Les fabricants de produits alimentaires et l'Association des grossistes de fruits et légumes du Québec qui nous ont prêté leur concours l'ont d'ailleurs parfaitement compris."

Ces journées de nutrition sont ouvertes à tous et l'entrée est gratuite.

**Faites les cent pas cent fois par jour.**

Participation Marchez. Dès aujourd'hui.

**vous allez avoir affaire à moi!**

Oui, ça existe encore du monde comme ça. Toujours prêt à rendre service, quelle que soit l'heure, quel que soit l'ennui mécanique signalé. C'est notre vocation! En fait, le TOURING CLUB MONTREAL est un organisme à but non lucratif, une association par laquelle des automobilistes se donnent des services. Pour tout automobiliste, faire partie du TOURING CLUB MONTREAL comporte de nombreux avantages, en voici quelques-uns...

**Service routier 24 heures**  
Dès que vous devenez membre du Touring Club Montréal, vous avez droit à un service de dépannage fonctionnant 24 heures par jour et ce service est GRATUIT les cinq premières fois que vous y avez recours durant l'année. Rapide aussi, car le Touring Club Montréal possède une flotte de véhicules de service entièrement équipés. A l'extérieur de Montréal, le Touring Club est affilié à quelque 25.000 stations-service qui offrent aux membres ce même service gratuit.

**Nouveau service d'inspection mobile**  
Nous offrons aussi à nos membres, moyennant un prix fixe, l'expertise et l'impartialité d'un mécanicien automobile "Classe A". Sur demande, ce mécanicien fait l'inspection de votre voiture en 100 points, ce qui est important avant d'acheter une voiture d'occasion ou avant l'expiration de votre garantie. Pour devenir membre du Touring Club Montréal, retournez-nous, dûment rempli, le coupon ci-dessous, ou encore composez 849-4545.

**On s'affaire à vous dépanner!**

Je désire devenir membre du Touring Club Montréal.  
1401, av. McGill College, Montréal, Qué. H3A 1Z5

Cui-inclus mon chèque au montant de \$25 (cotisation \$20 plus \$5 pour les frais d'inscription).

Veuillez porter les frais à mon compte  
 CHARGEX  MASTER CHARGE

Je vous ferai parvenir mon chèque dès réception de ma carte de membre.

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ App. \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Bur. \_\_\_\_\_ Dom. \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Pour plus de renseignements, composez 849-4545.



**Touring Club Montréal**

AFFILIÉE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES AUTOMOBILISTES. AMERICAN AUTOMOBILE ASSOCIATION.

## Souslov stigmatise la notion de "communisme national"

MOSCOU (Reuter) — M. Mikhail Souslov, membre du bureau politique du PCUS et théoricien du parti, à qui l'Académie des sciences soviétique venait de conférer la médaille d'or Karl Marx pour sa "contribution exceptionnelle à l'élaboration de la théorie marxiste-léniniste", s'en est pris avec une grande virulence aux thèses du "communisme national".

Affirmant que les principes fondamentaux du marxisme possèdent une signification internationale, M. Souslov a ajouté: "C'est pourquoi tout ce que les opportunistes présentent comme quelque version "régionale" ou "nationale" du marxisme n'a rien de commun avec la théorie révolutionnaire et porte tort à la cause de la classe laborieuse".

Dans les citations de son allocution faites par l'agence Tass, M. Souslov n'a dans sa condamnation des déviations de l'orthodoxie, cité notamment que les maïstes chinois mais il ne fait aucun doute qu'il visait en même temps le PC français et le PC italien qui ne font pas mystère de leurs penchants en faveur d'un com-

munisme plus adapté aux nécessités nationales.

M. Souslov a renforcé cette impression en stigmatisant les critiques à l'encontre de l'"internationalisme prolétarien", notion à laquelle Moscou a eu souvent recours récemment pour étayer ses prétentions au rôle de guide au plan idéologique.

Un accent accru a été mis sur ce concept par le Kremlin depuis que le parti communiste français a annoncé qu'il renonçait à l'objectif de la "dictature du prolétariat".

Dans son allocution, M. Souslov a décrit l'internationalisme prolétarien comme une richesse du mouvement communiste international.

"C'est précisément pour cette raison que les ennemis du communisme, les révisionnistes de droite et de "gauche", les maïstes et nationalistes de tout poil et toute couleur font aujourd'hui de l'internationalisme prolétarien la principale cible de leurs attaques incessantes", s'est-il écrié.

M. Souslov a ajouté qu'une telle situation contraignait les idéologues et théoriciens soviétiques à défendre la pureté du marxisme-léninisme.

## Après la poussée de la gauche aux cantonales

# Deux ans à Giscard et Mitterrand pour se préparer à gouverner ensemble (Aron)

PARIS, (AFP) — La gauche française socialiste et communiste a concrétisé hier l'avantage électoral acquis aux scrutins cantonaux des 7 et 14 mars en enlevant à la majorité une quinzaine de présidences d'assemblées départementales.

Les élections de président au sein des "conseils généraux" de chaque département ont eu lieu en présence de conseillers généraux élus au cours des deux derniers dimanches. L'arrivée dans ces nouveaux conseils de quelque 200 socialistes et 75 communistes supplémentaires a ainsi fait "basculer" une quinzaine de départements au profit de l'opposition.

L'ensemble des formations qui composent la majorité présidentielle (en particulier les gaullistes et les républicains indépendants) sort affaibli de la consultation qui, tout en n'ayant pas d'influence directe sur la ligne politique du gouvernement, constitue un sérieux avertissement à cette majorité.

Première victime de la poussée de la gauche, la formation gaulliste UDR (Union des démocrates pour la république) du premier ministre Jacques Chirac, a été également la première à tirer du scrutin des enseignements qui n'épargnent pas le président de la république Valéry Giscard d'Estaing. C'est ainsi que le président du groupe parlementaire gaulliste à l'Assemblée, M. Claude Labbé, a déclaré que les députés gaullistes devraient dorénavant s'attaquer aux "vrais problèmes", de préférence aux "réformes à caractère plus lointain et diffus qui ne sont pas bien perçues par l'ensemble des Français".

Tout en n'envisageant pas d'abandonner la majorité, le groupe parlementaire gaulliste qui, avec 176 députés, reste le plus important de l'Assemblée nationale, semble vouloir affirmer sa personnalité et sa volonté d'indépendance, vis-à-vis des autres formations qui soutiennent le gouvernement, républicains indépendants et centristes.

Cette volonté d'indépendance a été indirectement affirmée par la nomination officielle comme conseiller auprès du premier ministre Jacques Chirac, de M. Pierre Juillet, qui occupait ces fonctions auprès du président Pompidou.

Éleveur de moutons dans le centre de la France, M. Juillet est un homme secret et effacé mais dont l'influence et le sens politique sont unanimement reconnus. C'est lui qui fut à l'origine de la tactique électorale d'une partie des gaullistes qui en soutenant M. Giscard d'Estaing contre l'ancien premier ministre de Pompidou, Jacques Chaban-Delmas, assura l'élection du premier à l'Élysée.

Cette nomination, qui a reçu apparemment l'accord du président de la république, signifie que les gaullistes vont s'employer à modifier profondément l'axe de la politique présidentielle sur le plan intérieur. Alors que cette politique était jusqu'alors orientée vers la recherche de l'ouverture en direction de la gauche, vers la "décrispation" de la vie politique, vers des réformes "lointaines et diffusées", les gaullistes et dans une certaine mesure le premier ministre semblent décidés à prôner une politique plus réaliste, s'attachant à la solution des problèmes quotidiens des Français et cherchant à rassurer l'électorat traditionnel de la majorité plutôt qu'à entamer celui de l'opposition.

M. Giscard d'Estaing pourra dans une

Raymond Aron, il ne reste plus que deux ans à M. Giscard d'Estaing et à M. Mitterrand pour se préparer à gouverner ensemble.

D'après la constitution, le président de la république, élu pour sept ans au suffrage universel, est le chef de l'exécutif. C'est lui qui dirige la politique du pays et gouverne par l'intermédiaire d'un premier ministre de son choix.

Mais la constitution exige aussi que le premier ministre et son gouvernement aient la confiance de l'Assemblée, élue elle aussi au suffrage universel.

Depuis que le général de Gaulle, après son retour au pouvoir en 1958, a fondé la Ve République, les élections législatives, qui se déroulent tous les cinq ans, n'ont jamais contredit les résultats des présidentielles, dont elles peuvent être séparées par plusieurs années. De Gaulle et ses successeurs, Pompidou puis Giscard d'Estaing ont toujours disposé d'une Assemblée en harmonie avec la majorité présidentielle, prête à suivre le premier ministre désigné par le président de la République.

À présent, la perspective est toute différente et c'est manifestement pour éviter une crise des institutions et des affrontements sans issue constitutionnelle que Raymond Aron suggère aux deux hommes qui incarnent, d'une façon ou d'une autre, chacun la moitié de la France, de se préparer à ce qui pourrait être le "compromis historique" à la française.

Rares sont cependant les spécialistes de la politique qui estiment réaliste la suggestion de Raymond Aron. Jean d'Ormesson, le directeur du Figaro, conservateur comme Aron, relève l'ambiguïté de la position de M. Mitterrand qui apparaît, écrit-il "à la fois comme l'allié des communistes et comme le dernier rempart contre eux". Mais d'Ormesson se dit convaincu, comme la plupart des commentateurs politiques, que "communistes et socialistes iront ensemble du moins pas aux élections décisives de 1978".

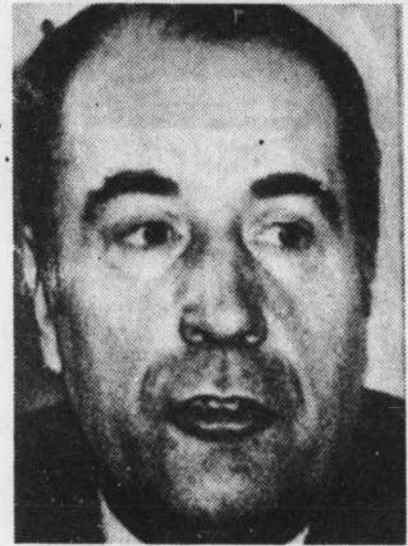
Le président Giscard d'Estaing, dans les premiers mois de son septennat, avait caressé l'espoir de détacher les socialistes du bloc des opposants déclarés à son expérience de "libéralisme avancé". Mais ses tentatives pour ouvrir le dialogue avec les dirigeants de l'opposition s'étaient, dans l'ensemble, soldées par un échec: M. Mitterrand avait estimé qu'il avait plus à gagner pour lui-même et pour son parti en refusant de marchander son alliance avec les communistes.

Les déclarations de M. Giscard d'Estaing affirmant à plusieurs reprises qu'il

entendait gouverner "au centre" dans l'espoir d'attirer vers les franges de la majorité ceux des socialistes qui acceptent mal l'idée d'une collaboration durable avec le parti communiste, n'ont pas eu plus de succès.

Plus que jamais aujourd'hui, remarquent les commentateurs, la France est coupée en deux. "En ces temps de montée des socialismes et de déclin des gaullistes", écrit M. d'Ormesson, le mot de Malraux — il n'y a que les communistes et nous — n'est évidemment plus vrai... Naguère, la majorité était un bloc et l'opposition une nébuleuse. Aujourd'hui, l'opposition est un bloc et c'est la majorité qui est une nébuleuse".

Ces commentaires sont révélateurs du désarroi qui règne dans les rangs giscard-

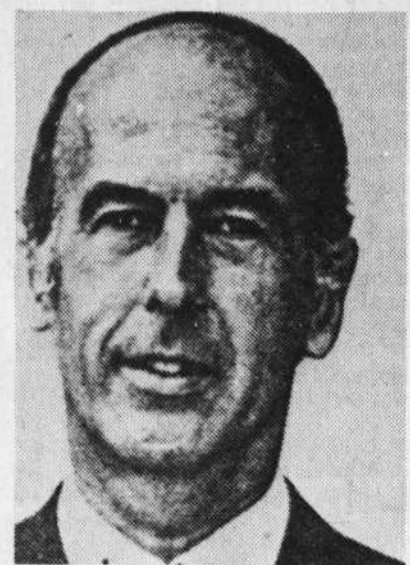


François Mitterrand

semaine exactement, lors de sa prochaine allocution radio-télévisée, être amené à indiquer dans quelle mesure il tiendra compte de ces critiques.

Pour aujourd'hui il ne s'agit plus de diagnostics ou de sondages, mais de réalité électorale: les élections cantonales ont établi sans ambiguïté que le parti socialiste était la première formation politique française et que l'opposition communiste et socialiste qui forme l'union de la gauche recueillait à présent plus de 53 pour cent des voix des Français.

Ces résultats pourraient laisser prévoir que dans deux ans, après les élections législatives de 1978, la majorité parlementaire basculera à gauche et que les socialistes en seront les arbitres à l'Assemblée nationale. Dans cette perspective, estime



Valéry Giscard d'Estaing

diens au moment où le gouvernement, revenant sur la politique décidée par le président en juillet dernier, laisse flotter le franc à la baisse et où les gaullistes de l'UDR lancent un sérieux avertissement sur le projet d'élection au suffrage universel d'un parlement européen, endossé par M. Giscard d'Estaing au dernier sommet de Rome, en décembre.

Dans le même éclairage, les commentateurs relèvent la phrase de Michel Jobert, ancien ministre des Affaires étrangères du président Pompidou, qui écrit dans un livre sorti tout récemment: "La France est entrée dans une période indistincte où elle ne reconnaît plus son visage et ne sait rien deviner de ses lendemains".

## Italie: la DC ouvre un congrès crucial

ROME (Reuter) — Le parti démocrate-chrétien italien, inaugure aujourd'hui son congrès annuel, qui durera quatre jours.

Confronté au risque de perdre le pouvoir pour la première fois depuis trente ans, le parti s'efforcera de définir une voie assurant sa survie. Compte tenu de la difficulté de situation politico-économique, ce congrès pourrait être le plus important tenu par les démocrates-chrétiens depuis la guerre, et ce d'autant plus qu'il pourrait déterminer le calendrier des prochaines élections législatives italiennes.

Le problème-clé qui se pose à lui tient aux relations des démocrates-chrétiens et des communistes. Après leurs gains spectaculaires aux élections régionales de juin dernier, les communistes pourraient bien émerger des législatives comme la principale force politique du pays.

Ces élections ne sont pas prévues normalement avant le printemps 1977, mais les démocrates-chrétiens sont nombreux

à se demander s'il ne vaut pas mieux les avancer, afin de retarder plusieurs élections municipales que les communistes risquent de remporter.

D'aucuns, prévoyant que les socialistes ne soutiendront pas le programme d'austérité de 1,500 milliards de lires annoncé par M. Moro pour restaurer la confiance dans la monnaie italienne, estiment préférable d'éviter que les démocrates-chrétiens ne compromettent encore davantage leur popularité en s'accrochant à ce programme et en faisant face seuls à la crise économique.

A en croire des rumeurs, M. Moro pourrait annoncer la démission de son gouvernement, formé il y a cinq semaines, devant le congrès. Par ailleurs, on ne s'attend pas à ce que le congrès ne revienne sur l'opposition du parti au "compromis historique", ou alliance gouvernementale proposée par les communistes.

## Cinq prétendants à la succession de Wilson

LONDRES (Reuter) — Cinq membres du gouvernement britannique se sont portés candidats hier à la succession du premier ministre Harold Wilson.

M. James Callaghan, secrétaire au Foreign Office et l'homme jugé le plus capable de former un terrain d'entente parmi les tendances parfois opposées du Labour, a été le premier à faire acte de candidature.

Deuxième en lice: M. Tony Benn, ministre de l'Énergie et ardent défenseur de la gauche au gouvernement. Il représente le principal défi de la gauche travailliste aux orientations sociales-démocrates et centristes jusqu'ici adoptées par le gouvernement travailliste.

Représentant également la gauche, M. Michael Foot, ministre de l'Emploi, a suivi l'exemple de M. Benn, quelques heures après avoir dit qu'il examinait la décision à prendre.

Ont également annoncé leur candidature: M. Roy Jenkins, secrétaire à l'Intérieur, qui représente la droite du parti, et M. Anthony Crosland, secré-

taire à l'Environnement, qui affirme viser au "terrain commun unissant la droite et la gauche".

La course à la succession de M. Wilson est une affaire d'hommes. Mme Shirley Williams, secrétaire aux Prix et seule candidate plausible, a en effet décidé qu'elle n'entrerait pas en lice.

L'élection du nouveau premier ministre se déroulera pendant quatre jours à compter de lundi, entre les députés travaillistes aux Communes.

M. Denis Healey, chancelier de l'Échiquier, a également laissé entendre qu'il pourrait s'abstenir. Il ne s'y est pas encore engagé, mais a souligné qu'il était occupé à préparer son budget, prévu dans trois semaines, dont il a dit que ce serait "la chose la plus importante de ce Parlement".

L'entrée en lice de deux candidats de gauche préoccupe plusieurs de leurs partisans, qui craignent de voir ainsi divisés les suffrages de leur camp. On estime possible que l'un des deux hommes se désiste après avoir "pris la température".

En annonçant sa candidature, M. Benn a déclaré: "Je crois avoir de très bonnes chances de l'emporter". Il a également laissé prévoir l'orientation socialiste qu'il donnerait au pays, en réaffirmant la nécessité de restreindre les importations et de renforcer le dirigisme d'Etat pour relancer l'économie.

Appréhendant le radicalisme du secrétaire à l'Énergie, la Bourse de Londres a enregistré une baisse dès l'annonce de sa candidature.

"Je prendrai le maquis si Benn l'emporte", s'est écrié un financier...

Pour l'heure, les pronostics sont nettement favorables à M. Callaghan. Chez les bookmakers, il est donné gagnant à 7 contre 4. Son expérience et son habileté politiques, sa bonhomie, semblent en effet le rendre le plus capable de réunir autour de sa personne les éléments de plus en plus distants du Parti travailliste.

Il bénéficie en outre de solides attaches avec le mouvement syndical-outout essentiel à tout premier ministre travailliste.

Contrairement à certains autres candidats, il a peu d'ennemis, et est bien vu par ses adversaires conservateurs.

Les principales réserves formulées à son égard tiennent à son âge. A presque 64 ans, il est le plus âgé des candidats. Il a toutefois souvent apporté la preuve de sa capacité de travail et de sa santé, notamment aux séances marathon du conseil des ministres de la CEE. Pragmatiste comme M. Wilson, il a su composer avec les réalités politiques et la nécessité de préserver l'union du Labour au cours des négociations anglo-communautaires. Tout comme M. Wilson, il est fondamentalement procommunautaire, mais conscient de la nécessité de tenir compte des positions anti-communautaires de la gauche travailliste. Ancien chancelier de l'Échiquier et ministre de l'Intérieur, il bénéficie comme M. Wilson, d'une stature internationale.



Programme Troisième Âge

Pour les 60 ans et plus, le plus grand éventail de services gratuits que nous ayons jamais offerts. Vous le méritez bien.

Le programme "Troisième âge" vous permet de profiter gratuitement des avantages suivants: émettre des chèques, régler des factures, acheter des chèques de voyage, obtenir un carnet de chèques avec copies carbonées tenant lieu de registre permanent, recevoir un crédit annuel de \$5, applicable à la location d'un coffret de sûreté ou à l'utilisation du Service de garde des valeurs

Aussi deux autres services facultatifs:

- un compte Boni d'épargne "Troisième âge" dont l'intérêt est ajusté au coût de la vie;
- un compte de dépôt à terme à revenus mensuels sans "gel" du capital.

Rendez-vous sans tarder à l'une des succursales de la Banque Royale. Notre équipe s'empresse de vous donner des renseignements supplémentaires.

Si vous êtes âgé de 60 ans ou plus, votre banque c'est la Banque Royale.

BANQUE ROYALE  
l'équipe d'experts à l'esprit ouvert

## Manifestations des étudiants à Paris: 30 blessés

PARIS (AFP) — La première des deux journées d'action organisées hier à Paris et en province par la "coordination nationale des étudiants en lutte et en grève", a été marquée par plusieurs incidents à Paris qui ont fait une trentaine de blessés, dont vingt-trois policiers légèrement atteints.

Par cette journée d'action, les étudiants entendaient protester contre une réforme de l'université en France, qu'ils jugent "sélective". Ils entendaient également souligner les problèmes de formation et de débouchés posés à l'issue des études universitaires.

Hier matin a éclaté le premier incident, au centre Censier. Des militants d'extrême-droite ont lancé des cocktails

Molotov dans un couloir du centre universitaire et matraqué plusieurs personnes.

Au début de l'après-midi, la manifestation prévue pour la journée d'action s'est réunie dans un climat fiévreux. A 16 heures, les manifestants, 6,000 selon les organisateurs, et 4,000 selon la police, se sont dirigés vers le ministère de l'Éducation.

Les heurts au cours desquels 23 policiers ont été blessés, ont éclaté sur le boulevard Saint-Germain, entre trois cents "éléments incontrôlés", selon la préfecture de police, et les forces de l'ordre. Après un échange de pavés et de grenades lacrymogènes, le calme est revenu en début de soirée.

SUCO

Le monde s'organise



Jimmy Carter. (Téléphoto AP)

## Vers un ralliement de Reagan ? Ford et Carter s'imposent en Illinois

CHICAGO (AP) — La nouvelle victoire, mardi, aux élections primaires de l'Illinois, du président Gerald Ford devant son rival républicain, M. Ronald Reagan, pourrait faciliter le rapprochement entre les deux hommes et mettre ainsi pratiquement fin à la campagne au sein du Parti républicain.

L'ancien gouverneur de la Californie a dû se contenter de 40 pour cent des suffrages contre 59 pour cent à M. Ford et a ainsi enregistré, après le New Hampshire et la Floride, sa troisième défaite consécutive. On dit que sa campagne commence à lui coûter beaucoup d'argent. Aussi, les conseillers du président américain espèrent-ils arriver à convaincre M. Reagan de faire équipe avec M. Ford en acceptant le poste de vice-président que M. Nelson Rockefeller a depuis longtemps décidé de ne pas briguer.

Néanmoins, M. Reagan qui se veut plus conservateur que M. Ford, a déjà déclaré à plusieurs reprises que cela ne l'intéressait pas. Le désir profond des conseillers de M. Ford est d'éviter que la bataille politique entre les deux hommes ne s'aiguise et que les critiques de plus en plus acerbes de l'ancien gouverneur de la Californie ne nuisent au président et en définitive à tout le Parti républicain au seul bénéfice des démocrates.

Chez ces derniers, la personnalité, mal connue il y a encore peu de M. Jimmy Carter est sortie renforcée des primaires de l'Illinois où il a recueilli près de la moitié des voix (48%) face à trois adversaires. Le gouverneur George Wallace, qui n'en a recueilli que 28 pour cent, et M. Sargent Shriver, 16 pour cent, semblent eux aussi virtuellement éliminés de la compétition.

Mais, en aucun cas, les vaincus de mardi ne semblent décidés à laisser la place. M. Reagan qui, plus prudent qu'au début de sa campagne, avait annoncé qu'un résultat de 40 pour cent constituerait une victoire pour lui, a déclaré hier, qu'il avait atteint son objectif et démontre le mécontentement existant au sein du Parti républicain. Il a aussi affirmé qu'il était en train de l'emporter dans les Etats de l'ouest et du sud où les délégués à la convention du parti ne sont pas désignés par une élection primaire mais par une convention locale.

"Aussi longtemps que ces perspectives restent confirmées, je suis convaincu d'arriver à la convention du mois d'août avec un rapport de l'ordre de 50-50", a-t-il ajouté.

Ces déclarations n'ont pas empêché M. Rogers Morton, conseiller politique du président Ford, d'annoncer qu'il avait demandé aux parlemen-

taires proches de l'ex-gouverneur californien de proposer à ce dernier de se retirer de la compétition pour préserver l'unité du parti.

Chez les démocrates M. Shriver a déclaré qu'il ne disputerait plus d'élection primaire, exceptées celles du Maryland, son Etat d'origine, et du Texas pour permettre à ses partisans d'être représentés à la conven-

tion du parti.

En outre, le gouverneur de la Californie, Edmund Brown, a annoncé sa candidature aux élections présidentielles, espérant tirer parti de la multiplication des candidatures chez les aspirants démocrates. Dans une conférence de presse, M. Brown, 37 ans, a toutefois précisé ne pas encore savoir s'il participera à une quelconque

élection "primaire" chez les démocrates en dehors de la Californie.

Enfin, le sénateur Frank Church, qui a dirigé la commission d'enquête du Sénat sur les activités de la CIA et du FBI va se lancer à son tour dans la course à la Maison-Blanche.

Il doit annoncer, aujourd'hui dans la petite ville d'Idaho City, sa candidature à l'investiture

du Parti démocrate.

Bien que les élections primaires soient déjà entamées, il espère pouvoir combler sans trop de difficulté son handicap. Il compte en effet sur le fait que la campagne à laquelle il n'a pas participé aura sérieusement entamé les fonds électoraux de ses adversaires, et qu'il pourra en conséquence faire bonne figure dans les dernières consultations, en particulier en Californie, afin de se présenter en position de force à la convention démocrate.

Le sénateur Church se présente en adversaire de la centralisation du pouvoir, tout comme le gouverneur Edmund Brown.

## "Hurricane" aura un nouveau procès

TRENTON (AFP) — Le boxeur noir et militant des droits civiques Rubin "Hurricane" Carter a gagné le round le plus important de sa carrière, celui de son combat pour la liberté.

La Cour suprême de justice du New Jersey a décidé hier à l'unanimité de ses sept membres la révision du procès du pugiliste, qui purge depuis 1967 une peine de prison à vie pour le meurtre de trois hommes blancs. Ces derniers avaient été abattus, le 17 juin 1966, en pleine période de troubles raciaux aux Etats-Unis, par deux noirs dans un bar de Paterson, petite ville du New Jersey.

L'arrêt de la Cour de cassation fait suite à une vaste campagne menée depuis 1974 en faveur du boxeur. Le champion du monde des poids lourds Mohamed Ali, le chanteur-pop Bob Dylan, Joan Baez, l'actrice Ellen Burstyn, oscar du cinéma, avaient, entre autres personnalités, réclamé, tour à tour, la libération de l'ancien challenger numéro un des poids moyens. Dylan a même consacré une chanson entière à "Hurricane", qui figure depuis six mois au hit-parade aux Etats-Unis.

Carter, qui n'a jamais cessé de clamer son innocence, avait, pour sa part écrit au cours de sa détention un livre autobiographique, intitulé "Le seizième round".

Le détenu avait déjà lancé plusieurs pourvois en révision,

mais ils avaient tous été rejetés. L'affaire avait rebondi en 1974, les deux principaux témoins à charge du procès, Arthur Bradley et Alfredo Bello, s'étaient récusés. Ils avaient avoué avoir fait un faux témoignage après des manoeuvres d'intimidation de la part des enquêteurs et des promesses de clémence. Cette procédure de l'accusation n'avait pas été portée à la connaissance de la défense et du jury, comme le veut la loi américaine. C'est ce fait, préjudiciable au bon déroulement du procès, qu'a relevé hier la cour de cassation.

"Lorsque la crédibilité d'un témoin peut déterminer la culpabilité ou l'innocence de l'accusé, le jury doit savoir, et le procureur doit révéler tous les faits concernant cette crédibilité", a déclaré la cour dans son jugement.

Bello et Bradley, deux repris de justice, effectuaient un cambriolage dans une fabrique proche du lieu du crime. Ils avaient déclaré lors du procès avoir vu les accusés sortir du bar, armes au poing. Ce premier aurait toutefois, après s'être récusé, récemment déclaré à M. Eldridge Hawkins, membre du parlement de Trenton, que Carter et John Artis, un frère de race coaccusé du triple meurtre, s'étaient bien trouvés sur le lieu du crime mais que celui-ci avait été commis par deux autres personnes.

## La junte chilienne gouverne par "la terreur", selon des représentants américains

WASHINGTON (AFP) — La situation des droits de l'homme au Chili est "catastrophique" et restera tant que les Etats-Unis continueront à fournir de l'aide à ce pays, ont affirmé hier trois membres démocrates de la Chambre des représentants.

Tom Harkin, de l'Iowa, George Miller de Californie et Toby Moffett du Connecticut basent cette conviction sur une enquête de six jours au Chili qu'ils qualifient d'"analyse la plus exhaustive" effectuée depuis le renversement du président Salvador Allende par la junte militaire le 11 septembre 1973.

En conséquence, ils s'efforcent d'obtenir comme premier pas, la suppression immédiate de toute aide militaire au Chili, ont-ils annoncé au cours d'une conférence de presse.

D'après M. Moffett, porte-parole du groupe, lui et ses collègues ont pris contact avec les éléments les plus divers du Chili, les membres de la junte,

du parti démocrate-chrétien, notamment l'ancien président Eduardo Frei, le cardinal Raul Silva Hernandez, des prisonniers politiques et leurs familles.

"Nous nous sommes rendus compte que la junte, avec toute la sincérité et la conviction imaginable, gouverne néanmoins par la terreur", a-t-il dit.

M. Harkin, auteur d'un amendement qui cherche à bloquer toute aide américaine à des gouvernements qui violent les droits de l'homme, a comparé l'état d'esprit des Chiliens à celui des habitants de Saïgon pendant la guerre: "Une peur silencieuse pénètre tous les secteurs de la société chilienne".

Les critiques des parlementaires n'épargnent pas l'ambassade des Etats-Unis:

"Nos diplomates, comme la junte, veulent faire voir seulement les aspects positifs du régime", déclare M. Miller. "Le fait que les magasins sont pleins n'est pas une mesure de la dé-

mocratie. La véritable mesure est que les dirigeants se refusent de même d'admettre l'existence des centres de tortures".

Un membre du groupe, M. Harkin, a relaté avec photos à l'appui sa tentative, vaine, de pénétrer au centre de torture le plus notoire, la redoutable villa Grimaldi dont l'adresse lui avait été révélée par un ami américain qui y avait été détenu.

"J'ai pu franchir la grande porte de fer, en taxi. Le chauffeur était nerveux. A l'intérieur de l'enceinte, des policiers en civil, les individus les plus pouilleux que l'on puisse imaginer, aucun uniforme nulle part, des amas de mitraillettes. Pas moyen d'entrer dans l'immeuble".

Les représentants démocrates sont convaincus que, à la longue, les bénéficiaires de la dépression politique au Chili seront ces mêmes éléments d'extrême-gauche contre lesquels elle est actuellement dirigée.

"La junte militaire chilienne travaille pour les communistes", affirme M. Harkin. "Ceux à qui nous avons parlé sont très heureux de l'élimination des partis politiques, de la destruction des registres électoraux, de la suppression du parlement, de la création du réseau policier le plus efficace d'Amérique latine, car ils se disent que, dans quelques années, c'est eux qui reculeront tout cela".

La visite des trois parlementaires au Chili leur a valu des protestations de la Junte auprès de l'ambassade américaine pour ne pas s'être présentés aux audiences que leur avait accordées le ministre de l'Intérieur et le président de la Cour suprême de justice. L'accusation d'"extrême manque de courtoisie" les fait sourire. La protestation n'est qu'un rideau de fumée, affirme M. Moffett.

D'après sa version, les audiences, longtemps attendues, avaient été accordées au dernier moment, lorsque les visiteurs avaient déjà pris d'autres engagements et leurs excuses ont été acceptées.

"J'ai personnellement téléphoné au ministre de l'Intérieur."

"Mon espagnol laisse à désirer, mais j'ai cru comprendre qu'il m'a remercié pour mon appel".

La conférence de presse des trois parlementaires a coïncidé avec une mise au point de l'ambassade du Chili à Washington, accompagnée d'une copie de "règlements et mesures adoptés pour préserver les droits de l'homme des personnes détenues".

L'ambassade précise que le gouvernement chilien avait facilité des entrevues sollicitées par les trois représentants et que, durant leur séjour à Santiago ils avaient été libres de parler à qui ils voulaient.

D'après l'ambassade, leurs interlocuteurs comprenaient "50 femmes marxistes qui les ont fausement informés de l'existence de camps de concentration clandestins et de la poursuite de tortures".

Les contacts auraient été établis par le truchement de leur interprète, M. Joseph Elgredet, "dont l'appui au gouvernement Allende et l'opposition au gouvernement chilien actuel est un fait bien connu".

## Le front commun des passagers défend le droit à l'épargne

# Du nouveau à bord du La Fontaine Express de la Banque de Montréal



**8%\* affirme la tortue**  
"Avec un compte comme ça, j'ai pas les deux pieds dans la même bottine. Je ne peux pas faire de chèques mais je peux encaisser quand je veux. Les intérêts, basés sur mon solde mensuel minimum, engraisent mon compte deux fois par année. Et je peux sur demande, et c'est gratis, y faire transférer de l'argent de mon compte de chèques véritable. C'est une bonne façon de s'engager, dans la course à l'épargne."

**9%\* chuchote la fourmi**  
"Tous les mois je reçois mes intérêts ne vous déplaise. Moi, je les fais déposer directement dans mon compte mais je pourrais aussi bien demander un chèque. Le minimum requis est de \$5 000 et le terme peut aller d'un an à six ans. C'est possible de se faire rembourser avant mais on perd de l'intérêt. Imaginez, si j'allais à la limite de \$100 000 qu'est-ce que je pourrais amasser!"

**9%\* suggère le chat**  
"Facile à comprendre, n'est-ce pas. "A terme", c'est-à-dire que j'ai choisi le terme qui me convient. Ça va d'un an à six ans et le dépôt minimum pour obtenir ce taux d'intérêt est de \$1 000. Deux fois par année, les intérêts sont versés à mon compte. Evidemment, si je préfère encaisser avant maturité, l'intérêt sera moindre. La limite est de \$100 000. Ce qui, pour moi, est un cousin confortable. Pour ceux qui sont attirés par des périodes plus courtes, les fonds sont acceptés à des taux d'intérêt variables."

**9%\* proclame le lion**  
"Le dépôt est fait à mon nom. Je peux le vendre mais il n'est remboursable qu'à maturité. Evidemment ça implique un dépôt minimum de \$5 000 pour un terme de six mois à cinq ans. Mais comme j'en ai les moyens... Et puis... je reçois un gros chèque d'intérêts deux fois par année. Malheureusement, ce dépôt est limité à \$100 000. Pour ceux que la chose intéresse, des fonds sont acceptés pour des périodes de six mois à cinq ans à des taux d'intérêt variables."

\*Les taux d'intérêt sont sujets à changement sans préavis.

Nous nous sommes rendus encore une fois à la rencontre du La Fontaine Express de la Banque de Montréal. Les passagers, les personnages des célèbres fables, et le conducteur, qui parcourt nos parages sont très préoccupés par l'épargne ces jours-ci. D'ailleurs, le conducteur nous signalait, qu'outre les services d'épargne proclamés par ce front commun



"Profitez de notre Service Médaille d'Or"

nouvellement constitué, la Banque de Montréal offrait également, entre autres: le Compte spécial de retraite, le Régime d'épargne-logement et le Compte d'épargne avec chèques. Comme le temps pressait, il nous a suggéré de nous arrêter, nous aussi, à la Banque de Montréal pour plus de renseignements. Il nous a garanti des réponses en or à toutes nos questions.

Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?

La Première Banque Canadienne  
**Banque de Montréal**



## La famille américaine diminue

WASHINGTON (AFP) — La taille de la famille américaine ne cesse de diminuer et a atteint son niveau le plus bas en 1975 avec une moyenne de 3,42 personnes, indique un rapport du Bureau de recensement publié à Washington. En 1970, note le rapport, la famille moyenne comptait 3,58 personnes. La raison de cette diminution est attribuée à la baisse du taux de naissances et à l'augmentation du nombre de divorces. D'autre part, les foyers d'un ou deux personnes constituent la moitié du nombre total de 71,1 millions de foyers recensés aux Etats-Unis.

## Dialogue Nord-Sud: reprise des travaux des 4 commissions

PARIS (Reuter) — Délégués du tiers monde et des puissances industrielles se retrouvent aujourd'hui à Paris pour la deuxième phase des négociations Nord-Sud en vue de parvenir à une répartition plus équitable des richesses mondiales.

Les membres de la commission sur l'énergie — une des quatre créées par la conférence ministérielle de décembre dernier sur la coopération économique internationale — sont les premiers à reprendre leurs travaux, interrompus le 20 février.

Les trois autres commissions, chargées respectivement des problèmes des matières premières, du développement et des questions financières, reprendront quant à elles les négociations demain. Chacune des commissions comprend quinze membres et est présidée conjointement par un représentant du tiers monde et un délégué des puissances industrielles.

On s'attend à ce que les travaux des quatre commissions se poursuivent jusqu'à la fin de la semaine prochaine au centre de conférences de l'avenue Kléber. Des sessions ultérieures sont prévues en avril, juin et juillet. Elles ouvriront la voie, vers la fin de l'année, à une deuxième conférence ministérielle réunissant les vingt-sept pays du dialogue. Celle-ci sera appelée à se prononcer sur les propositions des quatre commissions.

La première session en commission s'est achevée le 20 février sans être parvenue à d'autre résultat que l'établissement d'un programme de travail des quatre commissions.

Les progrès ont été les plus lents au sein de la commission de l'énergie. Cela expliquerait le fait qu'elle reprend ses travaux la première.

Pour les puissances industrielles, la commission sur l'énergie est plus importante que les autres, car elle inaugure les échanges directs entre pays exportateurs de pétrole et

pays consommateurs. Les représentants des pays industrialisés font remarquer que les domaines couverts par les trois autres commissions sont déjà débattus dans d'autres enceintes internationales, telles que la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement et le Fonds monétaire international.

On s'attend que cette nouvelle session soit avant tout consacrée à une comparaison des projections établies par les deux parties sur la production et la consommation mondiales de pétrole au cours de la prochaine décennie.

Du côté des pays industriels, l'Agence internationale de l'énergie, organisation de dix-huit pays consommateurs formée à la suite de la crise pétrolière de 1973, a établi des analyses sur le passé et l'avenir de la situation énergétique mondiale.

Les pays producteurs et en voie de développement, qui présentent un front commun à ces travaux, vont également, croit-on, exposer leurs propres conclusions sur le comportement du marché énergétique mondial d'ici 1985.

On s'attend à ce que les deux parties s'efforcent d'harmoniser leurs conclusions sur ce dossier pendant la session.

Il est également probable que les interlocuteurs des pays industriels souhaitent parler de la protection de leurs revenus, notamment par une indexation des prix des matières premières sur ceux des produits manufacturés.

Les diplomates occidentaux pensent, en se fondant sur le déroulement de la première session, que le dialogue peut désormais suivre l'une de deux voies, selon le mot de l'un d'eux: "Ou nous nous engageons dans des négociations sérieuses et dures, ou nous décidons que tout cela est trop difficile et nous en restons aux platitudes."

## Assad ne veut pas que Frangié soit contraint de se retirer par la force

BEYROUTH (Reuter) — Le président Hafez Assad de Syrie est opposé à toute action visant à forcer le chef de l'Etat libanais à se démettre de ses fonctions, ont annoncé hier les phalangistes.

A l'issue de conversations à Damas entre une délégation des Kataëb et le président Assad, les phalangistes précisent que la Syrie souhaite la fin de toutes les opérations militaires au Liban en vue de la recherche d'un règlement politique.

M. Kamal Joublatt, leader de la gauche, a rejeté le point de vue des phalangistes, en

excluant toute solution avec le président Soleiman Frangié à la tête de l'Etat.

Trente-quatre personnes ont été tuées au Liban dans la journée d'hier, apprend-on par ailleurs de bonne source. Dix-huit ont trouvé la mort dans la capitale et onze dans le nord au cours de combats entre les milices musulmanes de Tripoli et les Zghorties partisans de M. Frangié.

Les efforts que déploie la Syrie en vue de trouver une solution politique à la crise libanaise rangent ainsi Damas du même côté que les maronites

conservateurs.

Tandis que les milices pro-syriennes s'efforcent depuis trois jours d'empêcher l'épreuve de force entre partisans du président Soleiman Frangié et forces de gauche, de nombreux dirigeants libanais et palestiniens se sont rendus à Damas dans l'espoir d'y négocier la solution qui mettra fin à la crise ouverte par l'ultimatum militaire enjoignant au chef de l'Etat de se démettre.

L'initiative paraît être aujourd'hui entre les mains des dirigeants syriens. On se demande toutefois combien de

temps le régime baasiste parviendra à contenir la gauche libanaise. Celle-ci rend le président Frangié responsable de la guerre civile qui a fait plus de 10,000 morts en 11 mois de combats.

Tant les phalangistes chrétiens qu'une personnalité aussi proche de Damas que le leader du Parti Baas libanais ont fait savoir hier qu'ils étaient opposés à un départ de M. Frangié sous la contrainte militaire. De son côté, le ministre de l'Intérieur, M. Camille Chamoun, s'est rendu au palais présidentiel de Baabda, dans les collines

dominant Beyrouth. Il a déclaré à sa sortie qu'il n'y avait pas de vacance du pouvoir.

M. Chamoun a également souligné que de toutes façons, les prochaines élections présidentielles doivent avoir lieu en juillet. Fidèle à la ligne de la droite qui fait passer le retour au calme avant toute réforme politique, il a appelé à la restauration de l'ordre et de la sécurité dans le pays.

Dans une interview à Ash-Sharq (pro-syrien), M. Assem Qanso, chef du Baas libanais, a désavoué le coup de force militaire contre le chef de l'Etat.

## L'agitation s'étend en Cisjordanie: trois Arabes blessés par balles

JERUSALEM, (d'après Reuter et AFP) — Trois jeunes Arabes ont été blessés hier par balles lors d'affrontements entre manifestants et soldats israéliens en Cisjordanie, a annoncé un porte-parole militaire.

Ce dernier a toutefois démenti qu'un jeune garçon ait été tué, comme l'avait déclaré précédemment la police.

Les manifestants, venus très nombreux, avaient arrêté une voiture particulière transportant quatre soldats israéliens près de la localité de Abou Diz. Menacés, "les soldats se trouvant dans la voiture ont tiré des salves d'avertissement pour se dégager." Ces balles ont blessé deux jeunes garçons et une jeune fille, a dit le porte-parole. Selon la radio israélienne, l'état d'un blessé, âgé de onze ans, serait critique.

Le couvre-feu a été instauré dans plusieurs villes de Cisjordanie, parmi lesquelles Hébron et un village proche, Khalhul, ainsi que dans les agglomérations de Ramallah et El-Bireh, au nord. A Hébron, des soldats en patrouille dans les rues ont été bombardés de pierres lancées des toits. Les manifestants ont également brûlé des pneus.

Le ministre israélien de la Défense, M. Shimon Pérès, a déclaré hier soir à la télévision israélienne que les autorités israéliennes parviendront "sans nul doute" à mettre un terme aux désordres en Cisjordanie.

M. Pérès a affirmé que le calme sera rétabli "avec l'aide des notables arabes cisjordaniens qui ont, également, intérêt à voir l'ordre revenir dans leurs villes et villages". "Nous n'hésiterons pas à prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la paix et la tranquillité en Cisjordanie", a poursuivi M. Pérès, ajoutant qu'une "intervention minimum" de l'armée israélienne sera nécessaire.

Dans une déclaration à la radio, le ministre israélien de la

Justice, M. Hayim Tzadok a indiqué que le gouvernement avait "l'intention inébranlable de maintenir l'ordre" dans la région. Il a souligné d'autre part que la décision du tribunal de Jérusalem d'acquitter deux jeunes Juifs venus prier sur le Mont du Temple, où se trouve la mosquée El-Aqsa (décision qui avait suscité une vive protestation des Arabes de Cisjordanie) n'avait aucune signification juridique pour le gouvernement. Celui-ci, a-t-il souligné, est toujours fermement décidé à ne pas autoriser les Juifs à prier à proximité des mosquées qui se trouvent sur le Mont Hébron.

La décision du tribunal, a-t-il précisé, est due au fait que le juge n'a pas trouvé dans la législation israélienne de loi indiquant que "la prière sur le Mont du Temple constitue une infraction à l'ordre public et une atteinte aux lois".

Les manifestations qui se succèdent depuis six semaines en Cisjordanie conformément à l'échec de toutes les tentatives israéliennes visant à faire émerger, dans les territoires occupés, une classe dirigeante qui ne se réclamerait pas de la résistance palestinienne, déclare-t-on dans les milieux palestiniens de Beyrouth.

Les organes d'information de l'Organisation de libération de la Palestine soulignent de leur côté que les émeutes de Cisjordanie ne sont pas seulement dirigées contre l'une ou l'autre des décisions prises par les autorités israéliennes, mais contre "l'occupation" d'une façon générale.

Les manifestations qui ont commencé après 1973 dans les territoires occupés, dégénérant parfois en émeutes et obligeant les autorités à imposer le couvre-feu permanent dans d'importantes localités, sont le résultat du changement de tactique opérée par la résistance palestinienne après les échecs des

années 1967-1973. Pendant l'entre-deux-guerres en effet, les réseaux de fedayine constitués par l'OLP avaient été démantelés souvent même avant d'avoir pu passer à l'action.

Le gouvernement israélien ne parvenait cependant pas à trouver des interlocuteurs en Cisjordanie, les élections municipales de 1972 n'ayant pas permis de faire émerger les "responsables palestiniens" sur lesquels comptait Israël.

Tirant les leçons de ces échecs, la résistance a décidé de se lancer dans l'action populaire d'envergure. A la suite de l'appel lancé en janvier 1973 par le Conseil national palestinien (parlement) afin que "la priorité soit donnée au front intérieur", un Front national palestinien (FNP), regroupant toutes les tendances de l'OLP, ainsi que les organisations socio-professionnelles palestiniennes, a été créé en août 1973.

Le FNP, devenu la branche de l'OLP dans les territoires occupés, a organisé, en décembre 1973, le boycottage des élections municipales de Jérusalem. Puis, les vagues de manifestations se sont succédées: en novembre 1974 lorsque Yasser Arafat s'est rendu aux Nations unies, en août 1975 lorsque les conditions d'accès aux tombeaux des patriarches d'Hébron ont été modifiées, en décembre 1975 lorsque des "colons sauvages" ont voulu s'installer près de Naplouse.

La politisation croissante de la population cisjordannienne et la persistance des troubles laissent subsister une incertitude quant aux résultats des élections municipales prévues pour le mois d'avril. Contrairement à ce qu'elle avait fait en 1972, l'OLP n'a pas mené une vigoureuse campagne contre cette consultation. Au contraire, à la lecture de Falastine al Saoura, hebdomadaire de l'OLP, il se dégage l'impression qu'au lieu d'adopter une attitude totalement négative, l'OLP pourrait appuyer discrètement certains candidats qui, compte tenu de l'état d'esprit au sein de la population palestinienne de Cisjordanie, auraient de bonnes chances d'être élus. La nouvelle politique adoptée par l'OLP en 1973 aurait ainsi pour conséquence d'amener aux postes de responsabilité dans les territoires occupés des représentants ou des partisans de la résistance.

# Un ami international Gordon's rafraîchit le monde. Et voici comment:

**Au Québec**  
A CHACUN SON GOÛT.  
Dans un grand verre et sur de la glace, versez 1 1/2 oz de Gordon's et remplissez à votre goût de tonic, de jus d'orange, de soda, de bitter lemon ou de lemon-lime et garnissez selon le cas, d'une tranche d'orange, de lime, de citron ou d'une cerise.

**En Australie**  
RICKY  
Pressez le jus de 1/2 lime sur glace dans un grand verre et mettez la lime dans le verre. Ajoutez 1 1/2 oz de Gordon's, remplissez de soda et remuez.

**En Grèce**  
GRAPEVINE  
Versez sur glace, dans un verre Old Fashioned, 1 1/2 oz de Gordon's, 1 oz de jus de raisin, 1 oz de jus de citron et un soupçon de grenadine. Remuez bien.

**À Hong Kong**  
HARPOON  
Versez, sur glace, dans un verre Old Fashioned, 1 1/2 oz de Gordon's et remplissez de jus de canneberge. Décorez d'une tranche d'orange.

**En Belgique**  
SALTY DOG  
Agitez bien, avec de la glace, 2 oz de Gordon's, 2 oz de jus de pamplemousse non sucré et 1 cuiller à thé de jus de citron. Passez dans un verre à cocktail refroidi et salez généreusement.

**En Angleterre**  
COLLINS  
Dans un grand verre, versez 1 1/2 oz de Gordon's et 1 oz de jus de citron sur glace. Ajoutez 1 cuiller à thé de sucre en poudre. Remplissez le verre de soda en remuant légèrement. Décorez d'une tranche de citron.

**En France**  
GIMLET  
Agitez bien, avec de la glace, jus de 1/2 lime, 1/4 oz de triple sec Leroux, 2 oz de Gordon's et du blanc d'oeuf. Passez dans une coupe à champagne refroidie. Décorez d'une tranche de lime.

**Au Japon**  
RISING SUN  
Versez 1 1/2 oz de Gordon's et 3 oz de jus d'orange fraîchement pressée sur glace dans un grand verre. Ajoutez un soupçon de grenadine, remuez et décorez d'une cerise et servez.

**En Italie**  
GIN AND IT  
Remuez bien avec de la glace, 2 oz de Gordon's et 1 oz de vermouth italien doux. Passez dans un verre à cocktail refroidi.

**En Afrique du Sud**  
SOUR  
Agitez bien, avec de la glace, 1 1/2 oz de Gordon's, le jus de 1/2 citron, 1/2 cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un verre à "sour" refroidi. Décorez d'une tranche d'orange et d'une cerise.

**Aux Philippines**  
ORANGE BLOSSOM  
Agitez bien, avec de la glace, 1 1/2 oz de Gordon's, 1 oz de jus d'orange fraîchement pressée et un soupçon de grenadine. Passez dans un verre à cocktail refroidi. Garnissez d'une cerise.

**En Australie**  
RICKY  
Pressez le jus de 1/2 lime sur glace dans un grand verre et mettez la lime dans le verre. Ajoutez 1 1/2 oz de Gordon's, remplissez de soda et remuez.

**En France**  
GIMLET  
Agitez bien, avec de la glace, jus de 1/2 lime, 1/4 oz de triple sec Leroux, 2 oz de Gordon's et du blanc d'oeuf. Passez dans une coupe à champagne refroidie. Décorez d'une tranche de lime.

**En Italie**  
GIN AND IT  
Remuez bien avec de la glace, 2 oz de Gordon's et 1 oz de vermouth italien doux. Passez dans un verre à cocktail refroidi.

**En Afrique du Sud**  
SOUR  
Agitez bien, avec de la glace, 1 1/2 oz de Gordon's, le jus de 1/2 citron, 1/2 cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un verre à "sour" refroidi. Décorez d'une tranche d'orange et d'une cerise.

**Aux Philippines**  
ORANGE BLOSSOM  
Agitez bien, avec de la glace, 1 1/2 oz de Gordon's, 1 oz de jus d'orange fraîchement pressée et un soupçon de grenadine. Passez dans un verre à cocktail refroidi. Garnissez d'une cerise.

**A Hawaii**  
HAWAII 5-0  
Dans un verre Old Fashioned de 6 oz, versez sur glace, 1 1/2 oz de Gordon's et 3 oz de jus d'ananas. Remuez légèrement et décorez d'une cerise.

**Au Brésil**  
POLO  
Agitez bien, avec de la glace, 2 oz de Gordon's, 1 oz de jus d'orange et 1 oz de jus de pamplemousse. Passez dans un verre à cocktail refroidi.

**A Majorque**  
DARBY  
Agitez bien, avec de la glace, 1 1/2 oz de Gordon's, 1/2 oz de lime, 1/2 oz de jus de pamplemousse et 1 cuiller à thé de sucre en poudre. Passez dans un verre à cocktail. Ajoutez un peu de soda et une cerise.

**En Italie**  
GIN AND IT  
Remuez bien avec de la glace, 2 oz de Gordon's et 1 oz de vermouth italien doux. Passez dans un verre à cocktail refroidi.



Gordon's... Les recettes les plus rafraichissantes au monde. Pour recevoir votre livre de recettes Gordon's, écrivez à: RECETTES GORDON'S, Dépt. GLD, Boite postale 636, Succursale A, Montréal, Québec H3C 2S1

## Conseil de sécurité en faveur de l'aide urgente au Mozambique

NATIONS UNIES (AFP) — Le Conseil de sécurité, à l'unanimité, a fait appel à tous les Etats et à l'ONU pour qu'ils apportent immédiatement une assistance financière, technique et matérielle au Mozambique, afin de lui permettre de surmonter les difficultés découlant de sa décision de rompre toutes ses relations économiques et commerciales avec la Rhodésie du Sud. La résolution adoptée prie le secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires et notamment d'évaluer les besoins du Mozambique.

Le représentant de la Suède, M. Olof Rydbeck a demandé au Conseil de sécurité de mettre sur pied immédiatement un mécanisme de coordination d'une aide internationale au Mozambique. "Que cette aide prenne la forme bilatérale ou multilatérale importe peu, a-t-il dit. Il faut que le programme d'assistance démarre sans délai."

En parler c'est déjà agir!  
**OXFAM**

Gordon's. Le gin le plus vendu au monde.  
DISTRIBUÉ AU CANADA PAR Thomas Adams DISTILLERS LTD.

## Toujours rien sur l'avenir de la CECO

QUEBEC (par Lise Bissonnette) — Le gouvernement du Québec attend une foule de choses avant de lever le voile sur l'avenir de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO): le jugement de la Cour suprême du Canada sur la constitutionnalité de cette commission, le rapport du président de la CECO, le juge Jean-L. Dutil, qu'on attend vers la mi-avril, l'adoption de la loi fédérale relative à la tenue de ce genre d'enquêtes, et d'abord le retour de vacances du solliciteur général du Québec, M. Fernand Lalonde. A l'Assemblée nationale, hier c'est cette série de motifs que le premier ministre a invoqués tour à tour pour contrer les questions de l'opposition et en particulier celles de son ancien ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette.

Celui-ci semble bien déterminé à enfoncer ce cheval de bataille en Chambre. Il a rappelé hier à M. Bourassa qu'il "ne serait pas suffisant à la CECO d'aborder le commerce des valeurs mobilières, le projet B ou l'affaire O'Bront pour terminer l'enquête sur le crime organisé" et encore qu'il faudrait approfondir les dossiers du crime organisé sur la Rive-sud de Montréal, ou du réseau de trafic de drogues.

M. Bourassa n'a pas manqué de protester du zèle de son gouvernement "qui ne

néglige aucun moyen pour s'attaquer au crime organisé" et qui entend toujours "poursuivre avec la même énergie et la même attitude que dans le passé".

Il a été incapable de dire si le ministère provincial de la Justice avait eu des entretiens avec Ottawa pour faire valoir la position du Québec devant l'imminence d'un projet de loi fédéral définissant les conditions de telles enquêtes dans les provinces. M. Lalonde devrait répondre à son retour, en fin de semaine.

M. Bourassa s'est également refusé à faire connaître, ne serait-ce que sa position de principes sur la possibilité de l'institution au Québec d'une commission permanente sur le crime organisé. On sait que le juge Dutil a déjà fait savoir ce que serait la l'une de ses principales recommandations.

Le député de Laurier, M. André Marchand, s'en est pris à M. Choquette en le soupçonnant d'utiliser des informations privilégiées "pour faire de la politique". Suave, M. Bourassa a cru bon de remarquer que c'était là "une question d'opinion" mais que le député de l'opposition avait bien le droit de poser toutes les questions qui l'intéressent. Le chef du Parti populaire n'a guère pris ces commentaires, d'autant qu'il ne se refait à rien d'autre qu'à des informations parues dans La Presse.

## Commission canadienne du lait Un conflit d'intérêt qui pourrait coûter 20 millions au Québec

par Michel Guénard

OTTAWA — La Commission canadienne du lait se trouve-t-elle au centre d'un conflit d'intérêt qui biaiserait tout son jugement dans la mise sur pied d'une nouvelle politique laitière au Canada et qui aurait pour effet premier de faire perdre plus de \$20 millions aux agriculteurs québécois? C'est du moins les craintes très fortes qu'expriment dans un télégramme adressé à son homologue fédéral, et dont le DEVOIR a obtenu copie, le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Kevin Drummond.

"Je n'accepte pas que les imprévoyances de la Commission canadienne du lait ainsi que le risque de conflit d'intérêt de la majorité des membres du Comité de gestion pénalisent les producteurs de lait industriel du Québec..." en conséquence, je vous informe que les orientations prises par le Comité de gestion en présence de la Commission canadienne du lait ne lient d'aucune façon le Québec. Une solution équitable devra être trouvée pour éviter une perte minimale de 17 à 20 millions de dollars aux producteurs de lait québécois de prévenir M. Drummond.

Le ministre québécois termine sa missive en demandant à M. Whelan de convoquer de toute urgence une rencontre des ministres de l'Agriculture du pays parce que l'orientation suggérée lors des séances du Comité causerait des injustices et des préjudices graves aux producteurs de lait industriel canadiens et québécois.

Cette question de conflit d'intérêt à l'endroit des trois principaux dirigeants de la Commission canadienne du lait, MM. Powers, Thibaut et Johnson, sera évoquée cet après-midi par les membres du comité de l'Agriculture qui entendront pour la deuxième journée les témoignages de ces messieurs sur le bilan d'activité de la CCL au cours de la dernière année.

En gros on reproche aux dirigeants de la Commission canadienne du lait de ne pouvoir objectivement partager la future production de lait industriel au pays parce qu'étant eux-mêmes des producteurs intégrés qui vendent sur le marché tant du lait nature (lait de table) que du lait industriel (lait de transformation qui rentre dans la fabrication du lait en poudre, du fromage et du beurre).

"Le partage de la production de lait industriel canadien pour la prochaine année laitière (1er avril 1976 au 31 mars 1977) doit s'inspirer des deux principes fondamentaux suivants, rappelait dans son télégramme le ministre Drummond: le respect intégral des droits historiques de la production doit être absolument préservé et que les surplus de production (près de \$300 millions en inventaire que l'on devra écouler à perte) qui ont entraîné des conséquences désastreuses soient effectivement supportés par ceux qui sont à la source de ces problèmes."

La nouvelle politique laitière préconisée par la Commission canadienne du lait ramènera de 11.1 à 9.6 milliards de livres les arrivages aux usines de lait industriel. Cette amputation dans la production laitière se traduira concrètement par une chute de 20% du côté des producteurs de lait industriel et d'une hausse de 5% pour ceux spécialisés dans le lait nature.

Comment concilier les deux genres de production au Canada alors que l'an dernier les producteurs de lait nature ont dirigé sur la table du consommateur quelque 5.5 milliards de livres de lait tout en jouant dans les plates-bandes des producteurs de lait industriel en écoulant sur ce marché 3.2 milliards de livres.

Parce que les agriculteurs québécois produisent approximativement la moitié des arrivages de lait industriel au pays,

toute politique laitière qui réduit l'objectif cible établi en début d'année se traduirait automatiquement par des pertes financières substantielles pour les agriculteurs québécois.

C'est en ayant à l'esprit ce problème des vases communicants qui touche si durement l'industrie laitière québécoise lorsqu'on en modifie les variables que les députés libéraux du Québec ont soumis au cabinet un document de travail dont le DEVOIR a également obtenu copie.

Qui est responsable des surplus de production qui se chiffrent actuellement à 50 millions de livres de beurre et à 150,000 tonnes métriques de lait en poudre, interroge le document? Au nombre des sept raisons invoquées on note un blâme sévère à l'endroit de la Commission canadienne du lait qui a permis aux producteurs de lait nature d'obtenir un deuxième quota de lait de transformation évalué à 900,000 livres.

Fait curieux, alors même que les producteurs canadiens empiètent pour \$51 millions de beurre invendu... Le Canada a importé l'an dernier quelque 50 millions de livres de beurre!

Pour établir un peu de cohérence dans l'industrie laitière canadienne, le document développe sept grands principes sur lesquels devrait reposer toute politique laitière. C'est ainsi que les quotas de production alloués à chaque agriculteur devraient être publiés chaque 1er avril et que toute quantité de lait produite en dehors des quotas devraient rencontrer ses propres frais.

Cette double mesure mettrait fin au "trafic des quotas" entre producteurs et permettrait d'exercer un véritable contrôle sur le niveau de production de chaque agriculteur.

En regard des prix payés pour chaque 100 livres de lait, le document suggère de maintenir le principe de l'indexation du prix du lait qui aurait comme conséquence de faire passer le prix de \$10.94 à \$11.40 au 1er avril 1976.

Ce réajustement à la hausse du prix du lait de transformation se répercuterait de la façon suivante au niveau des prix du gros: la livre de beurre grimperait de \$1.03 à \$1.08; celle du fromage de \$1.06 à \$1.16 alors que la poudre de lait passerait de 64 à 68 cents la livre.

Le document souligne aussi au ministre que les agriculteurs n'ont jamais touché le nouveau seuil de prix de \$11.02 arrêté par le ministre l'an dernier. Des erreurs techniques ont retranché huit cents de ce prix-plafond si bien que les producteurs de lait industriel n'ont reçu que \$9.94 pour chaque 100 livres de lait livré à l'usine.

En résumé, note le document soumis à l'attention du cabinet fédéral, la recommandation d'Agriculture Canada pour l'année laitière 1976-77 réduirait le revenu du producteur à \$9.90 le 100 livres de lait, soit une baisse de 39 cents sur la situation présente.

Le document recommande de hausser ce seuil de revenu à \$10.40 le 100 livres de lait suivant la ventilation financière suivante: un prix indexé à \$11.40; un niveau de subside fixé à \$2.66; un partage des frais entre le gouvernement fédéral et les producteurs qui retirerait \$1 à l'agriculteur (frais d'administration pour les pertes subies par la mévente du lait en poudre sur les marchés internationaux) tout en finançant à raison de \$40 millions par année les frais d'entreposage et d'intérêt des stocks.

## Les Franco-Colombiens

# Une minorité qui se sent seule et loin du Québec sur les bords du Pacifique

par Guy Deshaies

VANCOUVER — "Si la Colombie-Britannique était un Etat américain, affirme Jean Riou, président de la Fédération des Franco-Colombiens, la minorité francophone d'ici, comme celle de la Louisiane et de la Nouvelle-Angleterre, pourrait peut-être obtenir de l'aide du Québec."

"Le Québec ne fait rien, dit encore Jeannette Baillet, coordonnatrice du Centre culturel franco-colombien. Les Québécois sont arrogants à notre égard. On sent qu'ils se fichent de nous."

Et dans ce petit local de la 16e avenue, dans la paroisse Saint-Sacrement, à Vancouver, on se scandalise de l'attitude des journaux québécois relativement à l'implantation de la télévision française en Colombie-Britannique.

On raconte le coup que René Lévesque a osé faire lors de sa dernière visite sur la côte Ouest. Il a pigé au hasard des noms français dans le bottin téléphonique et il a appelé les personnes en question pour constater qu'elles ne parlaient pas français et conclure à l'assimilation quasi-totale des francophones.

Pas surprenant, s'exclament les dirigeants de la Fédération, qu'avec une telle opposition au parlement du Québec le ministère des Affaires intergouvernementales soit plus porté sur sa chère Louisiane.

Bref, on est seul et pas content, à moins d'être assimilé, lorsqu'on est francophone en Colombie-Britannique. Surtout que le gouvernement provincial de M. Barrett et maintenant de M. Bennett, subventionne notamment deux centres de traduction et d'interprétation pour les Allemands et les Asiatiques, mais aucun pour les francophones.

Cela veut dire par exemple que si vous êtes Chinois et que vous voulez obtenir votre permis de conduire une auto le gouvernement vous fournit gratuitement un interprète. Si vous êtes francophone vous n'avez qu'à apprendre l'anglais ou... le Chinois.

Alors les ententes inter-provinciales on n'y croit tout simplement pas.

L'échange d'enseignants québécois et colombiens, amorcé en 73 par Mme Eileen Dailly, ministre de l'Éducation de la Colombie-Britannique, est presque tombé à l'eau l'été dernier puisque seuls les enseignants de la Colombie-Britannique ont participé à ce programme.

En réalité on ne compte que sur Ottawa, quoiqu'avec regret, pour obtenir les maigres subventions du Secrétariat d'Etat et pour espérer l'implantation de Radio-Canada français à la télévision.

Et si on est Québécois, la situation est presque plus désolante. L'image que les média projettent du Québec est telle qu'on n'ose presque plus dire qu'on est Québécois. Récemment les membres d'une association commerciale de Vancouver ont fait une démarche auprès de leur exécutif pour demander que leur congrès n'ait pas lieu à Montréal comme prévu à cause des dangers de tomber aux mains de bandits, de pillards et de membres de la prére.

Seulement ce qui étonne par dessus tout c'est la composition de la minorité francophone de la Colombie-Britannique; c'est peut-être là que tout le malentendu existe. Si en effet, M. René Lévesque avait choisi un Nguyen machin ou un Kadafi dans le bottin téléphonique de Vancouver il aurait peut-être eu la surprise de pouvoir converser dans un français parfait.

Angle Burrard et Georgia, juste en face de l'hôtel Vancouver, au comptoir de CP Air, la préposée thaïlandaise ou cambodienne m'a parlé français tout bonnement comme si on avait été à Paris.

Dans les écoles, les rares professeurs de français sont aussi bien chinois ou russes que français ou québécois.

Mais c'est là que les chiffres officiels ne concordent pas. Il est établi partout que sur les 96,550 Colombiens d'origine française il n'y en a plus que 38,920 qui affirment connaître le français et seulement 9,605 qui disent parler le français à la maison. C'est à peine 10%. Mais il y aurait, d'après les

recensements les plus pessimistes, près de 60,000 Colombiens de toutes origines parlant le français. Selon les chiffres de l'ACELF (Association canadienne d'éducation de langue française), il y a 101,435 Colombiens bilingues anglais-français ce qui représente la plus importante minorité francophone des provinces totalement anglaises.

Mais le Québec envoie-t-il des ambassadeurs et installe-t-il des "maisons" pour des Chinois, des Vietnamiens et des Egyptiens même s'ils parlent français? C'est certainement la particularité de cette francophonie colombienne, difficilement repérable et identifiable.

Une minorité aussi qui, en dehors des immigrants français et des Québécois, ne s'extériorise pas en français. Ne serait-ce que pour éviter des désagréments face à la petite minorité anti "French Canadian" qui s'agitte dans ce bastion de l'ancien colonialisme anglais.

On parlait Bretagne, au restaurant de l'aéroport de Vancouver, André Couec, garçon de table de Saint-Malo, et moi, lorsqu'un individu coiffé d'un chapeau de cowboy, attendant son avion pour Calgary, nous a préemptoirement ordonné de parler "white".

André a alors posé un geste étrange. Il a mis un gros glaçon dans le verre du cowboy et ce dernier s'est tout de suite assagi. "C'est la seule chose à faire dans ces cas-là", m'a-t-il confié. Je n'y ai rien compris mais nous avons pu continuer en paix notre conversation.

En éditorial, le rédacteur du Province parle de l'usage du français dans les communications aériennes de la façon suivante. "Lorsque le ministre, M. Otto Lang, déclare qu'il n'y a pas eu d'accidents dans le ciel du Québec jusqu'à présent, il me fait penser à celui qui tombe en bas d'un édifice de 20 étages et qui affirme, à chaque étage qu'il passe, que tout va très bien jusqu'à présent."

En somme, c'est gros et ceux qui parlent français veulent s'assurer que leur interlocuteur est sympathique

plutôt qu'hystérique avant de lui avouer leur langue. Les sympathiques sont très nombreux, mais souvent le français ne signifie pour eux que la qualité des vins de la Brasserie de l'Horloge, rue Cambie, ou la beauté des chemises Michel Axel dans quelques boutiques de la Robsonstrasse.

Cela n'empêche pas un certain M. Porte d'avoir laissé la note suivante sur le babillard du Centre culturel: "M. Porte est d'accord pour participer à la francofête mais en autant qu'on pourra jouer à la pétanque sur une surface dure et non sur le gazon."

Cela n'empêche pas non plus Marc Béliveau, dans la vingtaine, d'aider son patron, M. André Piolat, à faire le ménage dans le minable petit bureau de leur journal français, "Le Soleil Colombien", après son travail de journaliste rémunéré à \$3,000 par année dans cette ville où les prix sont les plus élevés au Canada, mais où on peut circuler à bicyclette à l'année longue.

C'est une survivance de cuisine avec une maigre subvention de la Galerie d'Art de Vancouver qui permet la publication de ce petit hebdomadaire à un journaliste ainsi que la vente de livres français d'occasion achetées en lot, sans choisir, chez un libraire de la rue Saint-Denis à Montréal.

Pour le Centre culturel, il y a le secrétariat d'Etat qui paie le loyer et trois demi-salaires. L'an dernier, le British Columbia Cultural Fund a refusé la subvention qu'il accordait au Centre parce que le coordonnateur, un Français, s'était enfui au Mexique avec la caisse.

De 1964 à 1973, le Québec donnait \$6,000 à chacune des associations membres de la Fédération des Franco-Colombiens. Ce programme est terminé on ne sait trop pourquoi.

Mais la persévérance et la volonté de survivre des francophones colombiens, qui amène de plus en plus de coalition entre Asiatiques, Européens, Québécois et autres francophones d'outre-Rochesues, ne permettent pas de croire à l'extinction de cette minorité, la seule dont le nombre augmente actuellement au Canada.

# ATTENTION AU NUMÉRO 92

Ministère du Revenu du Québec

COPIE À RETOURNER TP-1

### DÉCLARATION DES REVENUS 1975

01 Nom de famille (en lettres moulées) \_\_\_\_\_

02 Prénoms (en lettres moulées) \_\_\_\_\_

03 Adresse actuelle (en lettres moulées) N° et rue, N° d'app., C.P. ou R.R. \_\_\_\_\_

06 Monsieur Madame Mademoiselle

07 Date de naissance — guide 1 JOUR MOIS ANNÉE \_\_\_\_\_

08 Numéro d'assurance sociale — guide 2 \_\_\_\_\_

14 Le 31 dec. 1975 j'étais: marié(e) veuf-veuve divorcé(e) séparé(e) célibataire religieux(se)

15 Prénom usuel de mon conjoint \_\_\_\_\_

16 N° d'ass.-soc. du conjoint — guide 2 \_\_\_\_\_

Province de résidence au 31 dec. 1975 — guide 3 Québec  ou \_\_\_\_\_

Si vous résidez au Québec le dernier jour de l'année d'imposition, déclarer vos revenus de toutes sources

Vous n'avez pas résidé au Québec 12 mois en 1975, donner la date de votre arrivée au Québec \_\_\_\_\_

Vous n'avez pas résidé au Canada 12 mois en 1975, donner la date de votre arrivée au Canada \_\_\_\_\_

Profession  Entreprises  Placements  Loyers

Revenu imposable reporté de la page 4 \$ \_\_\_\_\_

Contribution requise reporté de la page 3 \$ \_\_\_\_\_

87 \$

88

92

(87, 88, 92)

Gouvernement du Québec Ministère du Revenu

Le ministère du Revenu du Québec attire votre attention sur une certaine confusion qui semble exister dans la déclaration des revenus 1975.

Les seules personnes qui ont à inscrire un montant au numéro 92 sont celles qui ont rempli, à la page 3, la ligne 2H, dans le tableau 2 de la section Régime des rentes du Québec (R.R.Q.).

Les salariés n'ont pas à inscrire de montant au numéro 92.

Les contribuables pourront ainsi calculer avec plus d'exactitude le montant de leur impôt ou de leur remboursement.

au fil des mots

# Cher Léautaud

par Louis-Paul Béguin

Pendant des années, Paul Léautaud fut rédacteur et chroniqueur dramatique au Mercure de France. Aussi, il tint son journal qu'il commença en 1893 et finit quelques jours avant sa mort, en 1956. Ce journal Littéraire, pour lequel un qui s'intéresse au français et à la littérature française est une lecture absolument nécessaire; j'ai essayé de me procurer tous les tomes. (il y en a 29). Je ne les ai pas tous, mais j'ai bon espoir, que grâce à mes amis français, et aux gens du Mercure de France que je connais à Paris, je pourrai un jour les lire tous. Madame Christiane Rinaldi, un écrivain français d'une grande finesse et richesse d'âme, et une grande amie à moi, m'a promis de s'en occuper. Nous avons tous les deux un grand amour pour Léautaud. Ce cher Léautaud était absolument terrible, question de langue française. Il passa à la radio, dans des entretiens avec Robert Mallet, désormais célèbres, et je lis une remarque typique de ce grand amoureux de notre langue. Robert Mallet lui fit remarquer: "Je sais que je vous insupporte en disant cela".

— Qu'est-ce que c'est encore ce verbe que vous venez d'employer?

— Insupporter? — Oui — C'est le verbe qui correspond à insupportable, se défend Robert Mallet. "Il n'existe pas ce verbe-là, répondit Léautaud. Robert Mallet: "Il existe, puisqu'on l'emploie". Léautaud n'était pas convaincu. (Ce verbe existe; on l'emploie en langue familière.) Il fut féroce, cruel, incisif. Voici quelques-unes de ses réflexions sur le style: "Il faut écrire ce qu'on a vu, ce qu'on a entendu, ce qu'on a ressenti, ce qu'on a vécu... Ce qui vient de l'intime de l'être, ce qui est calqué exactement sur les mouvements de l'esprit et du cœur: On n'imite pas cela... Le moins possible d'épithètes... Méfiance des écrivains qui écrivent trop bien. Je n'aime pas la grande littérature, je n'aime que la conversation écrite... Un écrivain, s'il est obscur, c'est infirmité ou impuissance... On doit écrire avec les mots qu'on connaît, qu'on a dans la tête, qui vous viennent naturellement. "Cette dernière réflexion est, pour moi, une règle. Cher Léautaud. Il fut un jour invité à un déjeuner chez Marcel Jouhandeau. Ce dernier, pourtant d'habitude naturel et simple s'oublia à faire un anglicisme: "Vous réalisez? demanda-t-il à notre Léautaud qui lui répondit textuellement ceci: "Je ne sais pas ce qui me retient de vous planter là, vous et votre déjeuner. Je suis bien obligé de constater que si vous écrivez français, vous parlez anglais". Tête de Jouhandeau qui se tut, penaud, remis à sa place pour une fois. Réaliser ne signifie pas, en français "se rendre compte". Misanthrope, ami des bêtes, Léautaud était le dernier des vrais critiques.

## Ferland au cinéma

# Un "Love Story" québécois peut-être !

par Jacques Thériault

Les versions diffèrent, mais *chanson pour Julie*, de l'avis de Jacques Vallée, le réalisateur, pourrait se présenter comme un "Love Story" québécois...

Ainsi, Jean-Pierre Ferland vous dira que "le film raconte l'histoire de Julie à trois époques de sa vie, mais aussi l'histoire d'un gars de 40 ans qui veut vivre tout seul et qui anticipe du bon temps". Pour Anne Dandurand, sa compagne, *chanson pour Julie* "retrace l'histoire d'une fille de 25 ans qui se souvient de sa vie passée en accouchant de son premier enfant et qui découvre l'amour". Pour Jacques Vallée, qui signe ici son premier long métrage, *chanson Pour Julie* met en scène une fille qui découvre l'amour, "qui accouche de son premier amour en mettant au monde son premier enfant".

Et les commentaires se poursuivent... Vallée ajoute que le film n'est pas une autobiographie de Ferland et qu'il souhaitait d'abord et avant tout "sortir du régionalisme".

"Pour moi, dit-il, il était important de réaliser ce film en marge d'une étiquette québécoise, du régionalisme, sans pour autant dénigrer tout ce qui s'est fait jusqu'à présent. Tout le monde sera en mesure de comprendre ce qui se passe dans *chanson pour Julie*, simplement, sans sous-titres. Je voulais éviter de sombrer au sein du cliché et de travailler

avec des comédiens qu'on retrouve habituellement".

*Chanson pour Julie*, qu'on pourra voir sur les écrans d'une pléiade de cinémas à compter du 26 mars, met en scène Jean-Pierre Ferland, Anne Dandurand, Frenchie Jarraud, Danielle Roy, Valérie Pannaccio et Jacques Thisdale, sur une musique de Ferland lui-même.

Mais, en admettant qu'il ait été fasciné par cette expérience cinématographique, ce dernier ne cache pas que la chanson demeure au premier plan de ses préoccupations: "Je n'ai pas envie de devenir comédien à plein temps. J'ai le choix entre ce métier et celui de chanteur. Je ne peux pas faire les deux. Bien sûr, le septième art est adorable, mais ma poésie a souffert et je ne veux pas passer une autre année à négliger mon métier. Ça va contre toute mon éducation. Et puis, c'est le film de Jacques et je dois avouer que c'est lui qui nous a amenés dans son univers. Et puis..."

A priori, on pourrait croire que Ferland vient de connaître une mauvaise expérience et que la production de *Chanson pour Julie* a été un cauchemar. A ce chapitre, l'auteur de cette émouvante chanson qu'est "Ton nom" dira de Michel Garneau, qui a collaboré au scénario avec Vallée: "Il avait des préjugés contre moi, contre tout ce que je représente. Il a placé dans ma bouche des phrases assez dures. J'étais en colère... Par ailleurs, il faut le dire, c'est un gars merveilleux qui m'a fait réagir, qui m'a amené à réaliser beaucoup de choses. Je dirais un peu la même chose d'Anne Dandurand. Elle a embarqué dans son rôle à tel point que je trouve ça épouvantable! C'est dangereux ça... Je l'ai vue pleurer pendant six heures avant de jouer une scène triste. C'est terrible de jouer un rôle avec autant d'intensité".

Et Anne Dandurand de sur-rendre: "C'est exactement comme ça que je prends le cinéma: de façon sérieuse. C'est pas un jeu pour moi. J'aurais l'impression de salir quelque chose de très important". Et pis la, la, et pis la, la... *chanson pour Julie* n'en reste pas moins une histoire d'amour réalisée au prix minime (une aubaine, quoi!) de \$135.000 "parce qu'il a été tourné, dira Vallée, "à la ferme de Ferland qui, en outre, n'a pas hésité à investir. Je parle de temps comme d'argent..."

Comme quoi il ne faut pas s'en tenir aux idées toutes fabriquées. On aurait pu se concerter, éviter l'extrême franchise,



Jean-Pierre Ferland dans "Chanson pour Julie" de Jacques Vallée... Un premier film, un premier rôle.

les divergences d'opinions, mais *chanson pour Julie* se veut justement comme une sorte "de création collective" et assure assurément de l'implication de chacun. Chose certaine,

Vallée, Ferland comme Anne Dandurand viennent de vivre une expérience commune et certainement génératrice d'idées nouvelles. En attendant que ça tourne, on y pensera!

## À l'heure du lunch!

par Adrien Gruslin

La quatrième saison des Théâtre-Midi du Maurier démarrait mardi au TNM. Pour marquer le coup, le spectacle était gratuit. C'est donc une salle comble qui a fait un bon accueil à Septième ciel pièce d'un nouveau-venu, professeur au Cégep Lionel Groulx: François Beaulieu.

Après les ebats physiques viennent les débats métaphysiques: Septième Ciel nous fait assister à ces derniers. Tout cela dans une chambre d'occasion minable, décorée par Wendell Dennis dans la tradition des précédentes présentations du même genre: panneau de fond et quelques meubles. En fait, tous les ingrédients d'une légère comédie d'alcove, facile à digérer à l'heure du lunch se trouvent réunis.

Pourtant, le texte de François Beaulieu demeure davantage. Contrairement aux divertissements usuels, il tente de faire ressortir un certain climat désabusé après une rapide séance d'amour entre un homme et une femme qui ignorent même leurs noms. Elle (Carole Châtel) voudrait parler, lui (Daniel Simard) dormir; elle va et vient dans le plus simple appareil. Lui ne cesse de se couvrir avec pudricité; elle se montre volontiers poète, lui bien terre-à-terre. Tous deux effectuent un débat sur un mode mineur, sur un texte inégal.

Volontiers verbeux, parfois drôle, toujours plus ou moins habilement dosé et sur un mode trop mineur, l'écrit de Beaulieu oscille entre le tragique et l'absurde. En somme, il fait montre de plusieurs traits d'écriture valables, tout en restant dans l'ensemble d'un dessin un peu flou. Evidemment, le spectacle n'a pas encore trouvé son rythme. Les hésitations des deux jeunes comédiens, le dosage dans l'alternance du dialogue et des rires du public apparaissent des composantes attendues d'un midi de première. Avec le temps, ces accros mineurs ne se verront même plus.

### échos

Dans la série "Ti-Guy Love Ginette", le Patriote-en-haut présentera, du 7 au 18 avril, Ti-Guy-Doux, un cartoon animé de Jacqueline Salvas qui, pour l'occasion, sera entourée de deux choristes girls et de quatre musiciens.

**LA TOURNÉE**  
**RAOUL DUGUAY**  
**CONVENTUM**

Lundi, 29 mars, 20 heures au  
Admission \$2.50 - 3.00 - 3.50

**tnm**  
LES PRODUCTIONS 89

84 ouest, Ste Catherine  
Tél.: 861-0563

PROSPEC présente **POUR TOUS**

**LINO VENTURA**  
**Adieu Poulet**

un film de PIERRE GRANIER-DEFERRE

**PARISIEN RIVOLI LAVAL**

140 St. CATHERINE 0 866 3854 5th DENIS BELANGER 277 3125 CENTRE LAVAL 689 7776  
1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 SUR SEMAINE: À 7.00 & 9.00

PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

**UN GÉNIE 2 ASSOCIÉS UNE CLOCHE**

TERENCE HILL ROBERT CHARLEBOIS

DAMIANO DAMIANI

**VILLERAY** SEM: 7.00 - 9.10 SAM. - DIM: 12.30 - 2.30 - 4.40 - 7.15 - 9.30

Une violence qui s'exerce sur les esprits et sur les volontés. Le Monde police toute puissante. L'intolérance et les dangers d'une société aux mains d'une Jeune Cinema. Convaincant par ses qualités artistiques, sa sincérité et une interprétation remarquable. Telerama

PROSPEC présente **Le roman interdit en Grèce par l'ancien régime est enfin un film...**

**Michel Piccoli**  
**LA FAUILLE**

Un film de Peter Fleischman. Musique de Ennio Morricone avec Ugo Tognazzi Adriane Asti

**CHEVALIER** 1590 rue St Denis 614-3272 **Dès demain**

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC. ABONNEMENT DANSE 1976 - 1977

**LES BALLETS DE MARSEILLE**  
ROLAND PETIT

15 - 16 sept. 1976

THÉÂTRE MAISONNEUVE

**les ballets jazz**

7 janvier 1977

SALLE WILFRID-PELLETIER

**BALLET FOLKLORICO DE MEXICO**  
AMALIA HERNANDEZ

30 sept. 1976

SALLE WILFRID-PELLETIER

**PILOBOLUS DANCE THEATRE**

1 - 2 février 1977

THÉÂTRE MAISONNEUVE

**BALLET NACIONAL FESTIVALES DE ESPAÑA**

4 nov. 1976

SALLE WILFRID-PELLETIER

**RAJKO**

Ensemble Tzigane de Hongrie

17 mars 1977

SALLE WILFRID-PELLETIER

**société de musique contemporaine du québec**

**l'ensemble de la smcq**

direction **serge garant** et **walter boudreau** chef invité

marcelle deschênes-harvey moll, opéra lilliput pour six voix molles  
isang yun: loyang  
walter boudreau: variations

jeudi 18 mars 1976  
salle pollack, 20h30

NB: LES BILLETS DU CONCERT ANNULÉ DU 26.2.76 SONT VALABLES SANS FORMALITES.

pollack/20h30

billets \$ 4.50 étudiants \$ 2.50 au panier 12h à 14h lundi et vendredi et à l'alternatif

**ABONNEZ-VOUS aux 6 spectacles et ECONOMISEZ 15%**

PARTERRE AA-P/CORBEILLE A-D/LOGES 2-10	\$53.00
PARTERRE Q-Z/CORBEILLE E-J/LOGES MEZZ. 11-20	\$44.00
MEZZANINE A-H	\$36.00
BALCON A-D	\$26.00
BALCON E,F,G	\$20.00

Enfants, étudiants, Age d'Or:  
PARTERRE Q-Z/CORBEILLE E-J/LOGES MEZZ. 11-20 \$26.00

COMMANDEZ DÈS MAINTENANT!  
Canadian Concerts & Artists Inc. 1822 Sherbrooke ouest  
Commandes postales acceptées avec chèque, mandat-poste

**CHARGEX 932-2234 MASTERCHARGE**

**ÉLYSÉE**  
35 MILTON / 842-6053  
SALLE RESNAIS **POUR TOUS**

**Les Femmes au Soleil**

AVEC JOYETTE MATHER GENEVIEVE FONTANEL NATHALIE CHANTREL

UN FILM DE LILIANE DREYFUS  
CONSEILLÉE PAR ERIC ROHMER

7<sup>e</sup> SEMAINE  
Très beau, somptueux et déchirant!

film de **LUCHINO VISCONTI**

**VIOLENCE et PASSION**  
BURT LANCASTER SILVANA MANGANO



# Le voyage à forfait

La campagne persistante de l'industrie touristique canadienne pour encourager les Canadiens à explorer leur propre pays a pris une dimension nouvelle. Le public voyageur est incité à utiliser le transport commercial et à prendre des vacances à forfait aussi dénommées voyages "tout compris" pour des voyages de longue distance entre ou à l'intérieur des provinces.

L'Office de tourisme du Canada travaille en accord avec les 10 bureaux provinciaux et les deux territoriaux, les compagnies de transport et les producteurs de forfaits afin de promouvoir le voyage par modes de transport en commun. Les partenaires se sont entendus sur le principe de forfait au Canada comme étant la meilleure façon d'encourager un plus grand usage de transport en commun. Ces vacances à forfait varient de longs à courts voyages dans une région particulière et ceci à la mesure de tous les budgets.

À l'heure actuelle, des colloques, à l'occasion desquels les agents de voyage apprennent à connaître les programmes de marketing du tourisme canadien sont tenus dans des centres à l'échelle nationale. Déjà plus de 450 forfaits canadiens sont disponibles et leur nombre va croissant.

La décision de l'OTC de promouvoir le tourisme par modes de transport commercial et les voyages à forfait, prise vers la mi-1975, est partiellement due à la crise de l'énergie.

Les autres facteurs comprennent le changement des conditions pour le tourisme — le climat économique et l'inflation, de même que la situation énergétique ont influencé de manière adverse l'industrie touristique de plusieurs pays — et la conclusion finale que tous les efforts de mise en marché de l'OTC avaient été, pendant trop longtemps, presque exclusivement tournés vers les conducteurs d'automobiles. Un segment important du public voyageur, longtemps négligé, reçoit désormais l'attention qu'il mérite.

Les gens voyageant en automobile demeurent, bien sûr, très importants et l'OTC encouragera l'usage de la voiture particulière ou du véhicule de plaisir pour les voyages à court rayon prévoyant une exploration à fond de la destination principale. N'est-ce pas une indication que beaucoup de voyages à l'intérieur du Canada s'effectuent dans les limites mêmes de la province de résidence ou dans un court rayon de visite inter-provinciale?

C'est lorsque les voyages de longue distance à l'intérieur ou entre les provinces sont en jeu que la politique de promotion de l'usage des modes de transport en commun prend tout son sens.

Les voyages à forfait dirigent les touristes vers des régions précises à des époques précises de l'année, et contribuent, par conséquent, à l'objectif premier de l'OTC, "maintenir la croissance du tourisme au Canada".

# Fenêtre ouverte sur la Grèce

En dépit d'une certaine gêne qui a caractérisé les rapports entre le Canada et la Grèce durant les années sombres de la dictature militaire, les échanges entre les deux pays n'en ont pas été moins marqués par un accroissement sensible du volume des échanges financiers et commerciaux.

C'est l'inauguration, en octobre 1968, de la ligne aérienne Montréal-Athènes qui a valu à la Grèce ce regain de notoriété. Cette "ouverture" sur le monde grec devait susciter la création d'une série d'institutions, au premier plan desquelles il faut placer la succursale de la Banque nationale de Grèce et le Trust gréco-canadien, émanation de la première. Bientôt, un

bureau d'attaché commercial de Grèce prenait ses quartiers au centre de la ville, et se mettait en devoir de coordonner ces échanges, à la promotion desquels contribue dans une large mesure la laborieuse collectivité grecque de Montréal.

Toutefois, le secteur touristique, par définition le plus affectif parce que le plus humain, demeurait, lui, relativement en veilleuse. Cette carence était d'autant plus regrettable que les Québécois avaient accoutumé de visiter de plus en plus nombreux la Grèce, sur les attraits de laquelle ils ne tarisaient pas d'éloges au retour de leur périple heureux en Méditerranée orientale. Il a fallu attendre la renverse-

ment du sinistre régime des colonels pour donner un caractère durablement officiel à la propagande touristique — qui est loin d'être abusive — longtemps laissée aux seuls soins de nos habiles agents de voyage. Aussi, mettant à profit l'accueil favorable réservé par les Canadiens de tout bord au rétablissement des institutions démocratiques en Grèce, les dirigeants d'Athènes se sont-ils empressés, d'abord, de renouer avec la tradition instaurée par Expo-67, en y installant un savoureux agglomérat d'éléments antiques et modernes qu'on proposait à l'admiration des visiteurs dans l'ancien pavillon belge de "Terre des Hommes". Savamment dosé d'archaïsme et de modernisme, ce pavillon nous faisait passer de l'époque classique, symbolisée par un géant Poséidon de bronze barbu et à la musculature impressionnante, à l'époque contemporaine, illustrée par un immense panneau figurant un pittoresque port de la mer Egée.

Après cette "introduction" à la Grèce d'aujourd'hui, dont les séduisants aspects folkloriques étaient ravivés par notre enchantement par des programmes appropriés, voilà que le gouvernement hellénique se propose de nous rapprocher encore davantage — et en permanence — l'image de cette contrée lointaine, mais si près du cœur de bien des Québécois. Et c'est l'Office de tourisme hellénique, dont on annonce l'inauguration à la place Villamarie.

Après avoir, pour obtenir l'information qui l'intéressait, le Québécois était forcé de recourir à l'Office hellénique de New York, ou encore aux agences de voyage, auprès desquelles il n'était, il va de soi, que très sommairement renseigné. Placée sous la direction d'un fonctionnaire rompu à toutes les questions touristiques propres à son pays, cette nouvelle "maison de Grèce" aura pour mission de fournir les précisions désirées sur une foule de sujets, notamment les sujets secondaires, qui tout en ne relevant pas du circuit classique n'en méritent pas moins une plus large publicité.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que la popularité de la Grèce auprès du public québécois va sans cesse croissant. Les statistiques nous apprennent, en effet, que d'année en année des contingents de plus en plus nombreux de touristes en provenance de notre province font connaissance avec les plages de la mer Egée, des palais moyenâgeux de Rhodes, de l'île blanche de Mykonos, des pitons vertigineux des Météores, des ruines imposantes de Delphes et d'Olympie; et surtout de la majestueuse Acropole, aux pieds de laquelle on jouit du spectacle incomparable des deux Athènes, l'antique et la moderne, se côtoyant dans une éblouissante atmosphère irisée.

Christian CHRISTODOULIDIS

# PARIS

## Les meilleurs jours de départ. Vols sur B747 d'Air France.

# \$299

et plus

## Nolifrance vous offre

- Place en première classe avec accès au salon-bar, pour \$50 de plus.
- Consommations gratuites pour tous les passagers.
- Le plaisir de goûter le légendaire service d'Air France.
- Les jours de départ les plus populaires: samedi et dimanche.
- 56 jours de longue durée allant jusqu'à 56 jours, adaptés aux vacances scolaires.
- Grâce au réseau d'Air France, facilités de correspondance pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient.

Taxe canadienne de transport: \$8 en sus.

Inscriptions: sont acceptées jusqu'à 62 jours du départ (sauf pour les départs en mai: 30 jours, et les départs en juin: 45 jours) et doivent être accompagnés d'un dépôt de 10%. Paiement final: au plus tard 45 jours avant le départ (sauf pour les départs en mai: 30 jours). Enfants: plein tarif de 2 à 12 ans — gratuit pour les moins de 2 ans. Frais d'annulation: jusqu'à 45 jours du départ: 10% du tarif applicable — moins de 45 jours du départ: \$100. Franchise de bagages: 66 lb par personne.

Les vols Nolifrance sont opérés par la société Sotair, filiale d'Air France, spécialisée dans l'organisation des voyages. Sotair s'est engagée à respecter les règlements imposés par la Commission Canadienne des Transports et par le Secrétariat Général à l'Aviation Civile en France, qui ont approuvé ce programme. Les montants reçus des participants seront déposés dans un compte en fiducie.

Au cas où Sotair se verrait dans l'impossibilité d'opérer un vol, les passagers se verront offrir une autre date de départ ou le remboursement des sommes versées.

MONTRÉAL (MIRABEL) — PARIS (CHARLES DE GAULLE)									
JOURS	DEPARTS	RETOURS	NO DE JOURS	RESERVATION ET DÉPÔT AVANT LE	SOLDE AVANT LE	PRIX	PREMIÈRE CLASSE		
Samedi	8 mai	5 juin	28	9 avril	9 avril	\$299	\$349		
Dimanche	9 mai	6 juin	28	10 avril	10 avril	299	349		
Samedi	15 mai	12 juin	28	16 avril	16 avril	309	359		
Dimanche	16 mai	13 juin	28	17 avril	17 avril	309	359		
Samedi	22 mai	19 juin	28	23 avril	23 avril	309	359		
Samedi	22 mai	26 juin	35	23 avril	23 avril	309	359		
Dimanche	23 mai	20 juin	28	24 avril	24 avril	309	359		
Dimanche	23 mai	27 juin	35	24 avril	24 avril	309	359		
Samedi	29 mai	19 juin	21	30 avril	30 avril	309	359		
Samedi	29 mai	26 juin	28	30 avril	30 avril	309	359		
Dimanche	30 mai	20 juin	21	1 mai	1 mai	309	359		
Dimanche	30 mai	27 juin	28	1 mai	1 mai	309	359		
Samedi	5 juin	3 juillet	28	22 avril	22 avril	339	389		
Samedi	5 juin	31 juillet	56	22 avril	22 avril	339	389		
Dimanche	6 juin	11 juillet	35	23 avril	23 avril	339	389		
Dimanche	6 juin	25 juillet	49	23 avril	23 avril	339	389		
Samedi	12 juin	3 juillet	21	29 avril	29 avril	339	389		
Samedi	12 juin	10 juillet	28	29 avril	29 avril	339	389		
Dimanche	13 juin	4 juillet	21	30 avril	30 avril	339	389		
Samedi	19 juin	10 juillet	21	6 mai	6 mai	339	389		
Samedi	19 juin	14 août	56	6 mai	6 mai	339	389		
Dimanche	20 juin	18 août	28	7 mai	7 mai	339	389		
Dimanche	20 juin	15 août	56	7 mai	7 mai	339	389		
Samedi	26 juin	17 juillet	21	13 mai	13 mai	369	419		
Dimanche	27 juin	11 juillet	14	14 mai	14 mai	369	419		
Dimanche	27 juin	18 juillet	21	14 mai	14 mai	369	419		
Samedi	3 juillet	24 juillet	21	1 mai	20 mai	369	419		
Samedi	3 juillet	21 août	49	1 mai	20 mai	369	419		
Dimanche	4 juillet	25 juillet	21	2 mai	21 mai	369	419		
Dimanche	4 juillet	1 août	28	2 mai	21 mai	369	419		
Samedi	10 juillet	24 juillet	14	8 mai	27 mai	369	419		
Samedi	10 juillet	31 juillet	21	8 mai	27 mai	369	419		
Dimanche	11 juillet	1 août	21	9 mai	28 mai	369	419		
Dimanche	11 juillet	25 août	49	9 mai	28 mai	369	419		
Samedi	17 juillet	7 août	21	15 mai	3 juin	369	419		
Dimanche	18 juillet	8 août	21	16 mai	4 juin	369	419		
Samedi	24 juillet	14 août	21	22 mai	10 juin	369	419		
Samedi	24 juillet	21 août	28	22 mai	10 juin	369	419		
Dimanche	25 juillet	15 août	21	23 mai	11 juin	369	419		
Dimanche	25 juillet	22 août	28	23 mai	11 juin	369	419		
Samedi	31 juillet	28 août	28	29 mai	17 juin	369	419		
Samedi	31 juillet	4 sept.	35	29 mai	17 juin	369	419		
Dimanche	1 août	22 août	21	30 mai	18 juin	369	419		
Dimanche	1 août	29 août	28	30 mai	18 juin	369	419		
Samedi	7 août	28 août	21	5 juin	24 juin	369	419		
Samedi	7 août	18 sept.	42	5 juin	24 juin	369	419		
Dimanche	8 août	5 sept.	28	6 juin	25 juin	369	419		
Samedi	14 août	4 sept.	21	12 juin	1 juillet	369	419		
Samedi	14 août	18 sept.	35	12 juin	1 juillet	369	419		
Dimanche	15 août	12 sept.	28	13 juin	2 juillet	369	419		
Dimanche	15 août	26 sept.	42	13 juin	2 juillet	369	419		
Samedi	21 août	11 sept.	21	19 juin	8 juillet	339	389		
Dimanche	22 août	12 sept.	21	20 juin	9 juillet	339	389		
Dimanche	22 août	19 sept.	28	20 juin	9 juillet	339	389		
Samedi	28 août	26 sept.	28	26 juin	15 juillet	339	389		
Samedi	28 août	9 oct.	42	26 juin	15 juillet	339	389		
Dimanche	29 août	19 sept.	21	27 juin	16 juillet	339	389		
Dimanche	29 août	3 oct.	35	27 juin	16 juillet	339	389		
Samedi	4 sept.	25 sept.	21	3 juillet	22 juillet	309	359		
Samedi	4 sept.	2 oct.	28	3 juillet	22 juillet	309	359		
Dimanche	5 sept.	26 sept.	21	4 juillet	23 juillet	309	359		
Dimanche	5 sept.	3 oct.	28	4 juillet	23 juillet	309	359		
Samedi	11 sept.	9 oct.	21	10 juillet	29 juillet	309	359		
Samedi	11 sept.	9 oct.	28	10 juillet	29 juillet	309	359		
Dimanche	12 sept.	10 oct.	28	11 juillet	30 juillet	309	359		
Dimanche	12 sept.	17 oct.	35	11 juillet	30 juillet	309	359		
Samedi	18 sept.	16 oct.	28	17 juillet	5 août	309	359		
Samedi	18 sept.	10 oct.	21	18 juillet	6 août	309	359		
Dimanche	19 sept.	17 oct.	28	18 juillet	6 août	309	359		



Reservations en exclusivité chez les agents de voyages. Communiquez avec le vôtre dès maintenant!

**EXTREME-ORIENT**  
 Printemps: 22 avril au 15 mai  
 Automne: 4 au 27 novembre

**JAPON: Tokyo, Hakone, Toba, Kyoto**  
**HONG KONG-SINGAPOUR-BANGKOK**  
**MANILLE-HAWAII et BALI en Indonésie**

23 jours \$2270

**ANGLETERRE ÉCOSSE - IRLANDE**

4 départs: 13 mai - 24 juin  
 9 sept. - 4 oct.

Dublin - Killarney - Edimbourg - Windermere - York - Chester - Stratford - Bournemouth - Londres.

21 jours - \$1,280 \*  
 \* Départ du 24 juin: \$1,475

**SCANDINAVIE U.R.S.S. — POLOGNE**

1er au 22 juillet

Bergen, les fjords et OSLO en NORVÈGE  
 STOCKHOLM, la "Venise du Nord", en SUÈDE  
 Une semaine en UNION SOVIÉTIQUE:  
 Moscou — Novgorod — Leningrad  
 POLOGNE — Varsovie  
 COPENHAGUE et la "petite sirène" au DANEMARK

21 jours \$1850  
 Excursion facultative au SOLEIL DE MINUIT \$198

**EGYPTE - JORDANIE ISRAËL**

du 24 octobre au 11 novembre  
 Le Caire - Louxor - Assouan - Amman - Jérusalem - Tibériade - Haïfa - Tel Aviv

21 jours \$1,780 (environ)

**CROISIÈRES D'ÉTÉ M.S. ALEXANDR PUSHKIN**

DEPARTS:

19 juin	7 jours	\$270
3 juillet	14 jours (Bermudes)	\$570
17 juillet	6 jours	\$245
24 juillet	7 jours	\$285
31 juillet	14 jours (Bermudes)	\$570
14 août	18 jours (Bahamas - Cuba)	\$695
1 septembre	6 jours	\$245

A PARTIR DE

**LES VOYAGES HONE**

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 55 ans.

1460, AV. UNION TEL.: 845-8221

Montreal H3A 2W8  
 La messe à notre porte — Station McGill/Athènes

Permis 75-01-50178

**VOYAGE CULTUREL**

de la Société Généalogique Can.-Fr. au pays des ancêtres. Printemps 1976

Vingt-deux jours dans les provinces françaises d'où sont venus les fondateurs du Canada, Paris, Normandie, Bretagne, Vendée, Aunis, Poitou, Touraine, Anjou, Maine, Perche et Beauce.

22 jours Aller-retour par "jet" AIR FRANCE du 13 mai au 4 juin 1976

Tout compris: \$1,240.00, can.

Profitez de l'expérience et des services excellents d'une grande compagnie: **Treasure Tours Int. Inc.**

Permis #50144

Pour informations: P. Julien Déziel, O.F.M., dir. 2010 ouest, Dorchester, Montréal, H3M 1R6 Tel. 933-4243

**VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.**

1256 rue UNIVERSITÉ - SUITE 1220 MONTREAL, P.Q. H3B 3W9 TEL.: 861-2485 Permis no 50430

**LES VOYAGES HONE**

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 60 ans.

1460, AVENUE UNION  
 Tél.: 845-8221  
 Montréal H3A 2B8

Le métro à notre porte — station McGill/Union

Permis no 75-01-50178

Bureau ouvert tous les jours de 8 h 30 à 18 h; le jeudi jusqu'à 21 h; le samedi de 8 h 30 à 13 h.

**AGENCE DE VOYAGES VIAU**

VIAU 3428, rue Saint-Denis 842-1751  
 VIAU LES GALERIES D'ANJOU 353-7650  
 VIAU 1218, rue Union 866-9381  
 VIAU CARRÉFOUR LAVAL 688-5211  
 VIAU PLACE VERTU 332-4210  
 VIAU FARVIEW 694-2343

**VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE**

Ventes et locations TT

(Achat-rachat)  
 Un forfait tout compris/hors taxe  
 Toutes marques Européennes

**EUROP AUTO**

Le plus important réseau de location d'automobiles en Europe

5193, Côte des Neiges  
 MONTRÉAL  
 735-3083 ou 735-0791  
 Permis no 50493

**VOYAGES TRAVELAIDE**

1010 O., Ste-Catherine, MtL.  
 PERMIS NO 50280-1-2-3-4  
 1010 ouest, Ste-Catherine

Métro Peel, 861-7272  
 Place St-Hubert 273-7755  
 Place Longueuil 679-3777  
 Centre Laval 688-5310  
 ou 687-0880  
 Rue Saint-Denis 845-8225

# Prague, ville d'or au coeur de l'Europe

PRAGUE — Des paysages vallonnés piqués de bâtons de houblon, de hautes montagnes où se cache le cerf, des forêts de hêtres invitant à la promenade, des fleuves majestueux nés de rivières de montagne, de paisibles villes d'eau, de romantiques villages folkloriques aux clochers de bois et des habitants souriants: voilà — coupé à la hache — le portrait de la Tchécoslovaquie.

Pour être plus précis, il faut dire que la Bohême, la Slovaquie et la Moravie sont les trois provinces composant ce vieil et attachant pays d'Europe Centrale qui possède des merveilles architecturales trop peu connues.

Ses voisins sont la Pologne, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et la Russie. Elles ne furent pas toujours pacifiques, comme sa turbulente histoire en fait foi.

Sa capitale et son joyau c'est Prague, Prague, surnommée la "ville dorée", à cause des innombrables dorures qui décorent ses tours et ses églises baroques. Et si elle fut aussi appelée la "ville aux cent clochers", ce fut par quelqu'un de bien modeste, car elle se flatte d'en posséder bien plus.

La Bohême, dont Prague est également la capitale, est célèbre pour son cristal, ce cristal qui fait scintiller quantités de lustres à travers le monde. Célèbre, elle l'est aussi par ses rois, dont le bon roi Wenceslas, que même les Anglais rappel-



lent dans une chanson que tous connaissent dès l'âge de six ans.

Pourtant, les habitants de la Bohême ne s'appellent plus "Bohémiens" comme par le passé, mais "Tchèques".

Le mot "bohémien", tel que nous le connaissons aujourd'hui avec sa connotation quelque peu péjorative, est en effet originaire de la Bohême.

Ses habitants ayant été de tous temps fort doués pour la danse, le chant, les langues et les mots d'esprit, la plupart des cours d'Europe, de Moyen-Âge, firent venir leurs bouffons et

danseuses de la Bohême.

De là s'en est suivi le terme peu flatteur de "bohémien" (nomade, artiste ambulante). Mais les habitants de la Bohême décidèrent un jour que désormais on les désignerait sous le nom de "Tchèques", en mémoire de ce "leader" légendaire qui, ayant conduit son peuple sur une montagne de Bohême, leur déclara que c'était là qu'ils devaient élire domicile. Ce chef s'appela Tchech!

"Tchécoslovaquie" sert donc à désigner le pays des "Tchèques et des Slovaques". Dans tout ce mélange, la Moravie ne semble pas avoir eu son mot à dire. Mais elle se rattrape, car elle a comme capitale Brno (prononcé Bruno), mondiale connue pour ses foires industrielles et artisanales. Elle est aussi aimée pour ses jolis villages aux clochers en forme de boule, témoignage d'une forte influence byzantine, due aux incursions fréquentes et obstinées des Trucs.

Si la Moravie est également chantée pour ses bois et ses chasses, où l'on trouve encore le lynx, l'ours, le mouflon et le faisan royal, la Slovaquie, elle, se pare de ses Carpates Blanches, de ses Basses et Hautes Tatras, de son Danube, de ses vignes et de Bratislava, ce véritable bijou moyenâgeux.

Chose étrange, c'est précisément dans cette vieille ville que semble avoir élu domicile toute la jeunesse slovaque. Des orchestres "pop" s'y font entendre sous les vieux clochers, tandis que dans certains cabarets on ne rentre pas si l'on a plus de 25 ans.

## La ville d'or

Prague, capitale de la Tchécoslovaquie est une des plus anciennes capitales d'Europe. Elle fut à deux reprises la capitale de l'Empire Romain.

Au Moyen-Âge, elle devint une importante métropole gothique et elle fut pendant longtemps la capitale du royaume de Bohême.

Avec autant de titres à son actif, il n'est nullement étonnant que Prague soit fort belle. Elle marie avec charme et aisance tous les styles architecturaux depuis le roman jusqu'au fin-de-siècle. Ces styles vivent côte à côte, chacun évoquant une grande époque, chacun quelques faits saillants de son histoire.

Par certains aspects, la vieille Prague rappelle le vieux Madrid avec ses arcades germaniques; parfois c'est à Bruges qu'elle fait songer avec ses canaux étroits. Puis, soudainement devant la majesté du fleuve Vltava (prononcé Voltava) qui la baigne, elle ne rappelle plus rien, parce qu'alors elle est unique!

Imaginez quatre ponts enjambant un large fleuve qui, comme pour s'accuser de sa masse, a posé quelques îles ici et là autour de la ville, petites oasis de tranquillité où il fait bon se promener, où il doit faire bon vivre.

## Une vue sur le pont

Dominant la ville, le fabuleux château de Prague se dresse. Plutôt une ville en lui-même qu'un château, car il héberge la cathédrale Saint-Guy, un couvent, de nombreuses rues. L'une d'elles, aux maisons

par  
**MONIQUE NUYTEMANS**  
collaboration spéciale

minuscules, était réservée aux alchimistes que l'empereur Rodolphe II avait fait venir à Prague. Cet empereur était grand amateur d'oeuvres d'art. Comme cette passion lui coûtait fort cher, (même au Moyen-Âge) il avait songé à faire fabriquer de l'or. On ne sait pas s'il a réussi... mais au château de Prague, on aura l'occasion d'admirer sa collection personnelle d'oeuvres d'art qui, elle, vaut sans contester son poids d'or.

La vue panoramique que l'on découvre à partir d'une terrasse du château est mémorable. Il reste imprimé dans l'esprit la vue d'innombrables clochers, d'un fleuve puissant, de plusieurs ponts, dont le plus célèbre est le pont Charles IV.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, on maquilla ses rides en le parant de statues baroques représentant des saints et des scènes bibliques. Ce pont est si connu que, sans même être allé à Prague, on sait qu'il est là et qu'il a fait la joie d'esthètes et de promeneurs depuis des siècles.

Couchés au pied du château de Prague s'étendent des jardins d'arbres fruitiers. Et comme le château est situé sur une colline, il semble, au printemps, né d'une corolle de fleurs.

On trouve en plus, à Prague, quantité de palais érigés dans l'ombre du très imposant château. Ce sont les palais de l'aristocratie et de la noblesse qui jusqu'à tout récemment étaient toute-puissantes en Tchécoslovaquie. Apparemment, ces riches n'épargnaient rien sur le coût de leur demeure, ni sur la façon de la décorer. Il s'en est suivi — pour l'émerveillement du visiteur — la riche et grandiose silhouette actuelle de la ville.

Aujourd'hui certains de ces palais servent de bureaux gouvernementaux; d'autres sont transformés en restaurants ou en appartements, d'autres encore en musées.

Dans le palais Sternberk, par exemple, on pourra admirer une merveilleuse collection d'art gothique du Moyen-Âge et entre autres des sculptures sur bois peint de la Vierge et des icônes très spéciales où la couronne, au lieu d'être peinte comme le reste, est sertie de pierres précieuses.

## Le cimetière juif le plus vieux d'Europe

L'une des visites les plus intéressantes de Prague est celle de son ancien quartier juif, le plus vieux d'Europe. Aux XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, 30.000 juifs y vivaient dans un périmètre extrêmement réduit et limité par une muraille infranchissable. Ce fut là le premier ghetto.

Dans un endroit aussi réduit, le cimetière n'était pas de taille à ensevelir les morts dans l'espace qu'on leur dévolait habituellement. C'est ainsi qu'aujourd'hui, 250.000 juifs y reposent, sur sept couches superposées, avec des pierres tombales si serrées qu'elles se touchent. C'est là le plus ancien et le plus poignant témoignage de la situation du juif, toujours mis

l'ancienne muraille du ghetto. Dès lors des mariages entre juifs et catholiques furent permis et les vieilles rancunes furent presque oubliées.

Aujourd'hui, à part le cimetière, on peut aussi visiter un musée et des synagogues de la même époque. Dans l'une d'elles on trouve, gravés sur les murs, les noms de tous ceux qui perdirent la vie dans les camps de concentration de la Deuxième Grande Guerre.

Hitler voulait déjà et quelque peu prématurément lors de sa funeste époque, faire de cette synagogue "le musée de la race éteinte". Cette visite est unique en son genre et... les appartements avec vue sur le cimetière valent un prix fou!

## Du neuf avec du vieux

À midi, un arrêt s'impose: celui de la vieille horloge de la Grand'place. Sur le coup de midi les Apôtres défilent dans le haut de la tour et c'est un squelette sculpté, se démenant comme un beau diable, qui tire le carillon.

Tout autour de la place, d'anciennes résidences moyenâgeuses sont en voie de restauration. C'est là un projet titanesque qui dure depuis nombre d'années et qui coûte des millions de couronnes à l'Etat. Il englobe une puissante équipe d'historiens, d'architectes, de sculpteurs, de restaurateurs. Même que la Tchécoslovaquie, n'ayant pas assez de sculpteurs pour suffire aux besoins, a dû créer une école de restaurateurs.

Avant d'être mené à terme, ce projet aura requis infiniment plus d'ouvrage, de patience et de soin que de la construction nouvelle.

Chaque édifice doit être



complètement bouché et maçonné afin qu'il ne s'écroule pas, avant que ne soit entamée la restauration. Ensuite chaque édifice est piqué de pieux d'acier pour le consolider. Puis l'équipe d'artistes gratte l'édifice jusqu'à sa couche originale qui peut dater de l'époque gothique ou même celle plus vieille encore, de l'époque romanesque.

qu'il s'agissait là d'une aimable maison de plaisirs.

Il y a bien sûr, à part les bâtiments reconstruits, une panoplie d'églises, surtout de style baroque qui sont un plaisir à visiter. L'or y fleurit comme s'il s'agissait d'un vil métal.

Prague, et c'est dommage, est encore trop peu connue, trop peu visitée. Mais il suffit de l'avoir vue une fois pour se demander pourquoi on n'y est pas venu plus tôt!

## VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE

VENTES ET LOCATIONS TT (Achât-Rachat)  
Véhicules neufs - garantie usine - assurance sans déductible  
**UN FORFAIT TOUT COMPRIS/HORS TAXE**  
TOUTES MARQUES EUROPÉENNES  
(Représentant officiel des Grandes Marques)  
RENAULT, SIMCA, PEUGEOT, CITROËN, FIAT, V.W. etc.

**et EUROPCARS**  
Location de tous types de véhicules  
Le plus important réseau de location d'automobiles en Europe  
Demandez à votre Agence de Voyages ou demandez-nous notre catalogue  
**AIR FRANCE/EUROPCARS**  
5193 Côte des Neiges, Montréal, P.Q.  
735-3083 et 735-0791 Permis no 50493



12 avril au 4 mai  
Le tour idéal  
pour un premier voyage en Europe  
L'itinéraire idéal:  
Paris — Marseille — Nice — Florence — Rome  
Venise — Stresa — les Alpes suisses.

L'époque idéale  
dans l'enchantement du printemps d'Europe  
L'agence idéale  
avec ses 20 ans d'expérience et ses milliers de références.

**TOUT COMPRIS**  
HÔTELS DE PREMIÈRE CLASSE  
GROUPE HOMOGÈNE DE QUÉBÉCOIS  
Direction: François NICAISE  
**\$1393**  
Seul départ de l'année à profiter des actuels tarifs aériens avant leur augmentation  
De mai à octobre, 36 autres tours:  
France, Italie, Suisse, Allemagne, Autriche, Espagne, Grèce, Tunisie, Iran, etc.

**VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.**  
1255, rue Université, suite 1220  
Tél.: 861-2485  
Montréal, Qué. H3B 3W9  
Permis 50430 "Qui dit Voyages dit Malavoy"

**A la découverte de L'OUEST CANADIEN**  
CP Air  
**TOUR ESCORTÉ PAR GUIDE DE LANGUE FRANÇAISE**  
Voyage aller: Montréal-Calgary par C.P. Air  
Visitez: Calgary, Banff, Vernon, Vancouver, Victoria, Kamloops, Jasper et Edmonton par autocar de luxe.  
Voyage retour: Edmonton-Montréal par C.P. Air. Assistez au fameux Stampede  
15 jours à partir de **\$775.00**  
DATES DE DÉPARTS SUR DEMANDE  
voyages **alm** 388-9241  
1220 est, Fleury, Montréal H2C 1R1 Permis 50475

**EUROPE 76**  
"LE TOURISME FRANÇAIS"  
Les grands organisateurs de tours de qualité en Europe vous offrent encore cette année leurs merveilleux circuits.  
FRANCE—ITALIE—SUISSE **\$1,195.**  
ESPAGNE—MAROC—PORTUGAL **\$890.**  
TOUR DE FRANCE **\$1,100.**  
TOUR D'EUROPE **\$1,245.**  
ALLEMAGNE—AUTRICHE—SUISSE **\$1,220.**  
Ces voyages de trois semaines sont de Paris à Paris tarif aérien en sus. Les prix sont préliminaires et peuvent varier.

**L'EUROPE EN AUTO**  
Achat ou location de voiture, grand choix de marques et de prix. Consultez des spécialistes.

**EURAILPASS**  
2 semaines **\$145.** 1 mois **\$220.**  
3 semaines **\$180.** 2 mois **\$300.**  
**AGENCE DE VOYAGES VIAU** PERMIS 50266  
3428 ST-DENIS 842-1751  
GALERIES D'ANJOU 353-7850  
1218 RUE UNION 866-9381  
CARREFOUR LAVAL 888-6211  
PLACE VERTU 332-4210  
FAIRVIEW 894-2343

**UN VÉHICULE NEUF POUR VOTRE PROCHAIN SÉJOUR EN EUROPE**  
Avec le plan "AUTO VACANCES" **SIMCA-CHRYSLER**  
Classé la meilleure voiture de l'année.  
**UN FORFAIT TOUT COMPRIS.** (de 21 jours à 6 mois)  
Kilométrage illimité - Assurance tous risques  
Assurance passagers - Pas de taxe à payer.  
Moins cher et plus pratique qu'une location  
Renseignez-vous auprès de votre agence de voyages en demandant le catalogue  
**AIR FRANCE - EUROPCARS**  
ou à **EUROP AUTO** Distributeur exclusif SIMCA-CHRYSLER  
5193 Côte-des-Neiges - Montréal, Tél: 735-3083  
No de permis 50493

**Visitez l'Europe au volant d'une Renault hors-taxe.\***  
Jusqu'à **20% plus économique** que les locations ordinaires.  
Une gamme complète de modèles flamboyants neufs. Une façon agréablement pratique de voir du pays.  
Quelques exemples:  
Renault 5TL 3 semaines 8348 1 mois 8478 2 mois 8599  
Renault 12TL 8499 8599 8760  
Renault 16TL 8597 8782 8993  
De nombreux autres modèles sont également disponibles en version automatique, coupé, et familiale.  
Le plan Renault vous offre: kilométrage illimité, assurance tous risques sans déductible. Aucun dépôt.  
Aucune taxe à verser.  
**RENAULT**  
Pour tout renseignement, veuillez vous adresser chez votre concessionnaire Renault, votre agent de voyage ou postez le coupon ci-dessous.  
Service Outre-mer Renault, B.P. 6400, Montréal, P.Q. H3C 3L5  
Veuillez m'adresser une documentation complète sur l'Europe en auto avec Renault.  
Nom \_\_\_\_\_ D5  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Prov. \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

**Un passeport coûtera \$12.00 à partir du 1er avril 1976.**  
Si vous avez besoin d'un passeport, procurez-vous, dès maintenant, une formule de demande que vous trouverez dans les bureaux de poste, les agences de voyage, les compagnies aériennes ou les bureaux régionaux  
de passeports. Remplissez-la avec soin, présentez-la à un bureau régional de passeports ou postez-la à Ottawa. Faites-le dès maintenant, vous serez servi plus rapidement et vous épargnerez \$2.00.  
Bureau des passeports Affaires extérieures Canada  
Passport Office External Affairs Canada



# L'identité du Dr X est maintenant connue

NEW YORK (AFP) — L'identité du Dr X a maintenant été révélée. Soupçonné d'avoir assassiné une dizaine de personnes dans un hôpital du New Jersey il y a dix ans en leur donnant des piqûres de curare, la presse ne citait jusqu'à aujourd'hui son nom que sous cette lettre alphabétique.

Le "New York Times", dans son édition de mercredi, a donné un nom pour la première fois. Selon ce journal, le procureur du comté de Bergen, dans le New Jersey, où les crimes ont été commis, compte demander prochainement l'inculpation du docteur Mario Jascavech, 48 ans, d'origine argentine, pour le meurtre d'un ou de plusieurs malades du Riverdell Hospital par des injections de curare.

Le "New York Times" écrit ouvertement mercredi que "le Dr. Jascavech a été mentionné sous le nom de Dr. X" dans ses éditions précédentes.

Le docteur Jascavech, qui a un cabinet dans West New York

dans l'Etat du New Jersey, a refusé jusqu'à maintenant d'accorder une interview. Son avocat, M. James Anderson, au cours d'une conférence de presse mardi, a déclaré que son client était innocent de tout crime et n'avait rien à cacher.

Le Dr. Jascavech est chirurgien dans un hôpital de Jersey City et est également professeur de chirurgie au "New Jersey College of Medicine and Dentistry".

L'affaire des morts en série à l'hôpital Riverdell en 1966 avait causé un certain émoi à l'époque. Treize personnes étaient mortes l'une après l'autre d'un arrêt respiratoire dont les causes étaient inexplicables. Une enquête avait été ouverte mais avait rapidement été abandonnée.

Dix ans plus tard, à la suite d'une enquête du "New York Times", le procureur Joseph Woodcock, du comté de Bergen, avait rouvert les dossiers et ordonné l'exhumation des corps de cinq des victimes. La semaine

dernière des traces de curare ont été retrouvées dans les tissus d'une petite fille, Nancy Savino, âgée de 4 ans lors de sa mort en 1966.

On apprendait mardi, d'autre part, que le laboratoire chargé d'examiner les cadavres exhumés a retrouvé des traces de curare dans chacun des quatre morts examinés jusqu'ici.

Le Dr. Jascavech avait fait savoir récemment par son avocat qu'il comptait plaider son innocence, même si du curare était retrouvé dans les cadavres.

Bien qu'aucun des morts n'ait été de ses malades, une première enquête avait établi que le Dr. Jascavech s'était toujours trouvé à proximité de ces personnes quelques instants avant leur mort. Par ailleurs 18 fioles contenant du curare avaient été découvertes dans son armoire. Le Dr. Jascavech avait expliqué leur présence en faisant état d'expériences qu'il menait sur des chiens.



Le docteur "X", de Jersey City, soupçonné depuis 10 ans du meurtre de 13 malades, a été identifié hier: il se nomme Mario Jascavech, a 48 ans et est d'origine argentine. (Téléphoto AP)

Le curare est un poison violent qui peut entraîner la mort en moins de dix minutes. Il est parfois employé à petites doses au cours d'opérations chirurgicales pour relâcher les muscles.

# Un cri de ralliement: non à la hausse du gaz!

Non à la hausse du gaz! C'est le cri lancé par une vingtaine d'organismes et groupements populaires de Montréal en guise de protestation contre l'augmentation considérable de ce service essentiel, approuvée par la Régie de l'électricité et du gaz. Cette modification des tarifs touche 180,000 abonnés que l'on veut regrouper dans un mouvement de lutte contre les nouveaux tarifs sous le thème: "Le droit au gaz".

Les porte-parole des groupements populaires ont souligné que certains usagers ne pourront tout simplement pas faire face à ce "second loyer". Gaz Métropolitain admet une hausse de 30% depuis le début de l'année et ce chiffre demeure conservateur dans bien des cas, dit-on, car certains usagers ont calculé une hausse dépassant largement cette moyenne. Il est vrai que leur note

couvrait la période des froids sibériens de janvier. Et justement, les protestataires allèguent que la facture est calculée sur un laps de temps trop long. Ainsi, des abonnés qui acquittent régulièrement leur facture se sont vu réclamer des sommes variant de \$100 à \$300 parce que la consommation réelle de gaz avait été supérieure à la consommation estimée.

Par ailleurs, il semblerait que les réajustements ne se fassent pas toujours aux taux en vigueur à la date de la consommation, mais au taux majoré, ce qui, de l'avis des contestataires, est tout à fait inacceptable. Il arrive aussi que l'on réclame un dépôt de \$35 d'une certaine clientèle dont on voudrait éprouver la solvabilité.

Afin de contrer une situation d'étranglement de budget des usagers le

mouvement "Le droit au gaz" réclame les mesures suivantes:

- que la Régie de l'électricité et du gaz gèle les prix au niveau du 1er décembre 1975;
- que la compagnie renonce à son droit d'interrompre le service ou que l'Etat le lui retire;
- que la compagnie effectue une lecture plus régulière des compteurs et que les ajustements soient établis selon le taux en vigueur au moment de la consommation;
- que l'on cesse de réclamer le dépôt de solvabilité.

Enfin, les mouvements populaires invitent tous les usagers à se plaindre de l'augmentation du gaz et de signer une pétition en ce sens dont on peut se procurer une copie en téléphonant à 937-9723 ou 524-3039.

## Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 18

**AVIS**  
Prenez avis que M. Alcides Gris, actuellement détenteur d'un permis de transport restreint portant le no. 4051-V-M-6, a fait une demande à la Commission des Transports du Québec, dans le but de faire transférer ledit permis au nom de Caballus Stables Reg'd, opérée par Alban Cadieux et Dame Laura Cadieux, le tout conformément aux dispositions de l'article 259.1 du règlement 2-C et de l'article 38 de la Loi des transports.  
Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les (4) quatre jours de la première parution de cet avis.  
1ère parution: 17 mars 1976  
2e parution: 18 mars 1976  
3e parution: 19 mars 1976  
Normand Talbot, avocat

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 décembre 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à HYDE PARK CANADA LIMITED/HYDE PARK CANADA LIMITEE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10ème jour de décembre 1973 sous le numéro 2480626.  
Ce 12ème jour de mars 1976  
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 février 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES RENOVATIONS DESROUVINE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de CHAMBLEY le 9ème jour de mars 1976, sous le numéro 446786.  
Ce 12ème jour de mars 1976  
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 mars 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MCRUM TRANSPORT LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Missisquoi, Québec le 10ème jour de mars 1976, sous le numéro 145707.  
Ce 16ème jour de mars 1976  
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

**COUR PROVINCIALE**  
NO: 605-02-000530-75  
IMPERIAL OIL LIMITED, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à 2 Place Ville Marie, Montréal, Québec.  
Demanderesse.  
-vs-  
P. QUENNEVILLE, autrui à l'emploi de Spino Construction Co. Ltd. à la Baie James, LG-2, Québec.  
Défendeur.  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Il est ordonné au défendeur, P. QUENNEVILLE de comparaître dans un délai de trente jours. Une copie des bref et de la déclaration a été déposée à la Cour à son intention.  
Montréal, le 3 mars 1976  
Buchanan, McAllister, Blakely & Turgeon  
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE.

**AVIS AUX CRÉANCIERS**  
Vous êtes avisé, par la présente, que le neuvième jour d'avril 1976, une pétition sera présentée à la Division de la Pratique de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au 10 est, rue Craig, dans les Cité et District de Montréal, chambre 216, pour légaliser la modification du régime matrimonial entre RENE ALAIN et GISELE BELLEMARE, résident au 80 Glendale, Vimont, Laval, District de Montréal, lesquels accords sont mentionnés dans l'acte de modification du régime matrimonial, exécuté devant le notaire, Louis Haack.  
Montréal, le 9ème jour de mars 1976  
Me LOUIS HAACK, notaire et avocat légal pour le requérant.

**COUR SUPERIEURE**  
NO: 05-00061-75  
YVON OUELLET, demandeur  
-vs-  
MAIN LINE AUTO LEASING DU CANADA LTEE & AL., défendeur/demandeur en garantie  
-vs-  
TOWN DIAGNOSTIC & SERVICE CENTER LTD., défenderesse en garantie  
La défenderesse en garantie TOWN DIAGNOSTIC & SERVICE CENTER LTD., est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure du district de Trois-Rivières, ordonnance à être publiée dans LE DEVOIR, MONTREAL, le 15 mars 1976  
Procureurs des défendeurs/demandeurs en garantie

**COUR SUPERIEURE**  
NO: 05-00096-75  
LOUISE OUELLET, demanderesse  
vs  
demandeurs/demandeur en garantie  
vs  
TOWN DIAGNOSTIC & SERVICE CENTER LTD., défenderesse en garantie  
La défenderesse en garantie TOWN DIAGNOSTIC & SERVICE CENTER LTD., est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour Supérieure du district de Trois-Rivières, ordonnance à être publiée dans LE DEVOIR, MONTREAL, le 15 mars 1976  
Procureurs des défendeurs/demandeurs en garantie

**COUR PROVINCIALE**  
NO: 02-002803-780  
KAR ENTERPRISES LTD. corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal au 2906, rue St-Urbain  
vs  
FRANCOIS MARIN, de la ville de Montréal Nord, District de Montréal domicilié et résidant au 12369 Lapierre Apt. 103  
IL EST ENJOINT à FRANCOIS MARIN à l'intention duquel une copie de bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.  
Montréal, le 15 mars 1976  
CLAUDE DUFOUR  
Mes Bolzvert, Pichel & Teitelbaum  
800 Dorchester O. Boul.  
Suite 2610  
Montréal, Québec

**AVIS**  
AVIS est donné que George Richard, à titre de requérant-cédant et Transport Godin Inc., à titre de requérant-cessionnaire, présentent une demande d'autorisation à la Commission des Transports du Québec, conformément à l'article 2.59.1 du nouveau règlement 2-C modifiant le règlement 2 (1975), sur les Régies de Pratique et de Régle portant également aux articles 38 & 39 de la Loi des Transports afin que le requérant-cédant puisse céder au requérant cessionnaire Godin Transport Inc., tous les droits, titres, intérêts et privilèges se rattachant au permis. Toute personne désirant s'opposer à la présente demande devra le faire dans les 4 jours suivant la première parution de cet avis.  
SIGNÉ: Pouliot, Mercier, Label, Prud'homme Verdy & Desrochers.  
1155, Ouest, Boulevard Dorchester, S. 3112, Montréal, P.Q.  
1ère parution: 16 mars 1976  
2e parution: 17 mars 1976  
3ème parution: 18 mars 1976

**COUR PROVINCIALE**  
NO: 500-02-009380-782  
GILLES CERAT, demandeur  
-vs-  
RICHARD PARADIS, Défendeur  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Le défendeur, RICHARD PARADIS, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à son intention au greffe de la Cour.  
MONTREAL, 12 mars 1976  
(S) CLAUDE DUFOUR  
Protonotaire, C.S.M.

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
Dame RITA CLEARY SELLARS Requirante  
vs  
K. KENNETH GEORGE SELLARS Intimé  
PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé, KENNETH G. SELLARS, est par les présentes requis de comparaître, dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Cour Supérieure, en Division des Divorces, à son intention. Prenez avis de plus, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Montréal, le 15 mars 1976  
Claude Dufour  
Registraire  
LISE DROLET YAGRES  
16 rue Labonté  
Suite 304  
LONGUEVILLE  
Dom. énr: 10 ouest, St-Jacques  
Suite 913, MONTREAL.

**COUR SUPERIEURE**  
NO: 05-044521-789  
DAME ALINE DION, Demanderesse  
-vs-  
ORIGÈNE BOURASSA, Défendeur  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Le défendeur, ORIGÈNE BOURASSA est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à son intention au greffe de la Cour.  
MONTREAL, 12 mars 1976  
(S) CLAUDE DUFOUR  
Protonotaire, C.S.M.

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTREAL  
NO: 500-12-058-548-767  
DAME CHRISTIANE THERIEN, Requirante  
vs  
NOURDINE NAJA, Intimé  
La cour ordonne à l'intimé, NOURDINE NAJA, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance. Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Montréal.  
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Montréal, le 10 mars 1976.  
(S) A. BEAULIEU  
P.A.C.S.

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
Dame RITA CLEARY SELLARS Requirante  
vs  
K. KENNETH GEORGE SELLARS Intimé  
PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé, KENNETH G. SELLARS, est par les présentes requis de comparaître, dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Cour Supérieure, en Division des Divorces, à son intention. Prenez avis de plus, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Montréal, le 15 mars 1976  
Claude Dufour  
Registraire  
LISE DROLET YAGRES  
16 rue Labonté  
Suite 304  
LONGUEVILLE  
Dom. énr: 10 ouest, St-Jacques  
Suite 913, MONTREAL.

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
Dame RITA CLEARY SELLARS Requirante  
vs  
K. KENNETH GEORGE SELLARS Intimé  
PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé, KENNETH G. SELLARS, est par les présentes requis de comparaître, dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Cour Supérieure, en Division des Divorces, à son intention. Prenez avis de plus, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Montréal, le 15 mars 1976  
Claude Dufour  
Registraire  
LISE DROLET YAGRES  
16 rue Labonté  
Suite 304  
LONGUEVILLE  
Dom. énr: 10 ouest, St-Jacques  
Suite 913, MONTREAL.

**COUR SUPERIEURE**  
NO: 05-044521-789  
DAME ALINE DION, Demanderesse  
-vs-  
ORIGÈNE BOURASSA, Défendeur  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Le défendeur, ORIGÈNE BOURASSA est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à son intention au greffe de la Cour.  
MONTREAL, 12 mars 1976  
(S) CLAUDE DUFOUR  
Protonotaire, C.S.M.

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTREAL  
NO: 500-12-058-548-767  
DAME CHRISTIANE THERIEN, Requirante  
vs  
NOURDINE NAJA, Intimé  
La cour ordonne à l'intimé, NOURDINE NAJA, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance. Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Montréal.  
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Montréal, le 10 mars 1976.  
(S) A. BEAULIEU  
P.A.C.S.

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
Dame RITA CLEARY SELLARS Requirante  
vs  
K. KENNETH GEORGE SELLARS Intimé  
PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé, KENNETH G. SELLARS, est par les présentes requis de comparaître, dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Cour Supérieure, en Division des Divorces, à son intention. Prenez avis de plus, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Montréal, le 15 mars 1976  
Claude Dufour  
Registraire  
LISE DROLET YAGRES  
16 rue Labonté  
Suite 304  
LONGUEVILLE  
Dom. énr: 10 ouest, St-Jacques  
Suite 913, MONTREAL.

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
Dame RITA CLEARY SELLARS Requirante  
vs  
K. KENNETH GEORGE SELLARS Intimé  
PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé, KENNETH G. SELLARS, est par les présentes requis de comparaître, dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Cour Supérieure, en Division des Divorces, à son intention. Prenez avis de plus, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Montréal, le 15 mars 1976  
Claude Dufour  
Registraire  
LISE DROLET YAGRES  
16 rue Labonté  
Suite 304  
LONGUEVILLE  
Dom. énr: 10 ouest, St-Jacques  
Suite 913, MONTREAL.

**COUR SUPERIEURE**  
NO: 05-044521-789  
DAME ALINE DION, Demanderesse  
-vs-  
ORIGÈNE BOURASSA, Défendeur  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Le défendeur, ORIGÈNE BOURASSA est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à son intention au greffe de la Cour.  
MONTREAL, 12 mars 1976  
(S) CLAUDE DUFOUR  
Protonotaire, C.S.M.

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTREAL  
NO: 500-12-058-548-767  
DAME CHRISTIANE THERIEN, Requirante  
vs  
NOURDINE NAJA, Intimé  
La cour ordonne à l'intimé, NOURDINE NAJA, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance. Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Montréal.  
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Montréal, le 10 mars 1976.  
(S) A. BEAULIEU  
P.A.C.S.

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
Dame RITA CLEARY SELLARS Requirante  
vs  
K. KENNETH GEORGE SELLARS Intimé  
PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé, KENNETH G. SELLARS, est par les présentes requis de comparaître, dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Cour Supérieure, en Division des Divorces, à son intention. Prenez avis de plus, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Montréal, le 15 mars 1976  
Claude Dufour  
Registraire  
LISE DROLET YAGRES  
16 rue Labonté  
Suite 304  
LONGUEVILLE  
Dom. énr: 10 ouest, St-Jacques  
Suite 913, MONTREAL.

**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
Dame RITA CLEARY SELLARS Requirante  
vs  
K. KENNETH GEORGE SELLARS Intimé  
PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé, KENNETH G. SELLARS, est par les présentes requis de comparaître, dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Cour Supérieure, en Division des Divorces, à son intention. Prenez avis de plus, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
Montréal, le 15 mars 1976  
Claude Dufour  
Registraire  
LISE DROLET YAGRES  
16 rue Labonté  
Suite 304  
LONGUEVILLE  
Dom. énr: 10 ouest, St-Jacques  
Suite 913, MONTREAL.

Une compagnie de premier ordre a une carrière passionnante et rémunératrice à offrir dans Montréal. Nous recherchons une personne intelligente, énergique, ayant une éducation parfaite, bilingue et habitué à traiter avec des cadres à tous les niveaux. Les candidats devront avoir un sens aigu de la vente et de l'organisation. Territoire protégé. Salaire de base plus commission très généreuse. Bénéfices marginaux très intéressants.

Envoyez votre curriculum vitae à:

Dossier 2608  
Journal Le Devoir  
c.p. 6033  
Montréal, P.Q.  
H3C 3C9

**PROFESSEURS DE FRANÇAIS**  
**UNIVERSITÉ McMASTER**  
**HAMILTON, ONTARIO**

- Deux postes à pourvoir pour 1976-78.
- Deux Professeurs Adjoint - Enseignement dans la section française du département de langues romanes.
- Qualifications professionnelles: Doctorat; au moins un des deux en linguistique - Formation en didactique des langues - Expérience de l'enseignement du français langue seconde - Pratique des méthodes audio-visuelles - Publications en rapport.

— Écrire au

Directeur du Département de langues romanes,  
Université McMaster,  
Hamilton, Ontario, L8S 4M2.

**DIRECTEUR DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS**

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un directeur des services aux étudiants.

ATTRIBUTIONS

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services aux étudiants a la responsabilité d'organiser et de coordonner les divers services offerts aux étudiants. Il est notamment responsable des services suivants: culte et pastorale, santé et clinique, placement et assistance financière aux étudiants, loisirs, services socio-culturels, résidence.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme universitaire exigeant un minimum de 17 ans de scolarité, de préférence dans l'une ou l'autre des sphères d'activités des services aux étudiants.
- Huit (8) années d'expérience pertinente.

N.B.

Un candidat possédant une expérience moindre pourra être retenu.

SALAIRE

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

DATE D'ENTREE EN FONCTION

Vers le 26 juillet 1976.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés avant le 19 avril 1976 à:

Roger Cabot  
DIRECTEUR DU PERSONNEL  
C.P. 590, Gaspé  
G0C 1R0

**VILLE D'ALMA**  
**OFFRE D'EMPLOI:**  
**Coordonnateur des activités artistiques:**

Le poste:

Sous la surveillance générale du directeur du Service des Parcs et de la récréation, le candidat choisi devra élaborer et appliquer les politiques de la Ville dans le domaine des arts et des activités sociales.

Il aura à administrer le budget approprié à ces fins et sera responsable du bon fonctionnement et de la coordination des organismes à caractères culturels. De plus, il aura à préparer et à diffuser l'information concernant les activités de tout le service.

Le candidat:

Il devra avoir des connaissances équivalentes à 2 ou 3 ans de CEGEP et environ 3 ans d'expérience pertinente au fonctionnement des organismes ou à l'administration de facilités.

Les conditions de travail:

Les bénéfices marginaux accordés au personnel cadre de la Ville s'appliquent à cette fonction et comportent de nombreux avantages comparables ou supérieurs à ce qui est en vigueur dans l'industrie. Quant au salaire, il dépendra de la formation et de l'expérience du candidat et sera proportionné au marché du travail.

Date limite d'inscription:

Veillez adresser votre curriculum vitae aussi complet que possible avant mercredi le 31 mars 1976, à l'attention de M. Gaëtan Tremblay, assistant-gérant.

**CARRIÈRES ET PROFESSIONS**

Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada / Public Service Canada

Ministère des Transports  
Centre de développement des transports  
Montréal (Québec)

**AGENTS DE RECHERCHE SOCIO-ÉCONOMIQUE**

Traitement: \$20 742 - \$27 779

Le Centre de développement des transports participe à toute une gamme de travaux de recherche et de développement dans le domaine des transports pour le compte du ministère des Transports et de l'ensemble de l'industrie des transports. Les candidats doivent avoir de l'expérience dans l'industrie des transports et (ou) de l'expérience dans la recherche en transports ou dans des domaines connexes. Le travail comporte la participation à des études techniques, économiques et sociales portant sur tous les modes de transports et tous les secteurs de cette industrie.

Prévisions technologiques  
No de référence: 76-430-2 (10)

Fonctions  
Effectuer des travaux visant à prévoir les tendances, les changements et les développements ainsi que leurs incidences possibles sur le réseau canadien des transports et fournir des conseils techniques sur l'utilisation des méthodes prospectives et des prévisions normatives ou autres.

Conditions de candidature  
Détener un diplôme en sciences économiques d'une université reconnue et avoir fait des études en génie ou en planification régionale; avoir de l'expérience dans le domaine de la planification et de l'exécution de projets multidisciplinaires comportant une certaine part de prospective technologique.

Prospective (études du futur)  
No de référence: 76-430-3 (10)

Fonctions  
Examiner et élaborer des méthodes de recherche ayant trait au futur et donner des conseils sur l'utilisation des techniques de prévision; collaborer à des études où entrent en ligne de compte des considérations d'ordre technologique, social et juridique sur les nouveaux besoins dans le domaine des transports.

Conditions de candidature  
Diplôme en sociologie ou dans une discipline connexe d'une université reconnue et expérience dans la planification des transports ou dans un domaine connexe.

Economie des transports  
No de référence: 76-430-4 (10)

Fonctions  
Effectuer des recherches d'ordre économique sur les transports interurbains et régionaux relatives à des améliorations et à des perfectionnements qui seront apportés aux réseaux de transports de l'avenir. Intégrer ce travail à des projets de plus grande envergure et à des programmes élaborés par le Centre, coordonner et contrôler les travaux accordés par contrats à des conseillers. Donner des conseils et assurer la liaison dans le domaine de l'économie des transports.

Conditions de candidature  
Diplôme en économie d'une université reconnue et études en commerce, en administration commerciale ou en technique industrielle; expérience des investissements, des études financières ou de l'administration de programmes de recherche et de développement d'ordre technologique dans le domaine des transports, ou encore du contrôle de projets importants.

Recherches sociologiques  
No de référence: 76-430-5 (10)

Fonctions  
Faire la collecte et l'évaluation de renseignements et de données sur les incidences psychologiques et sociologiques des nouvelles techniques en matière de transport sur les individus, les groupements et les communautés d'individus afin de cerner les facteurs humains dont il faut tenir compte lors de la conception et de l'implantation de nouveaux réseaux de transports.

Conditions de candidature  
Maîtrise en sociologie d'une université reconnue et études ayant trait à la psychologie du travail, aux sondages et aux statistiques; expérience des études de comportement de l'Homme confronté avec les machines utilisées dans l'industrie des transports ou d'autres domaines.

Exigences linguistiques  
La connaissance du français et de l'anglais est indispensable. Les unilingues peuvent se porter candidats s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

Comment se porter candidat  
Veillez remplir le formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-1110 disponible dans les bureaux de poste, les centres de main-d'oeuvre du Canada et les bureaux de la fonction publique du Canada (un curriculum vitae, un relevé de notes des études universitaires ainsi que tous les documents pertinents peuvent être envoyés en même temps que votre demande d'emploi) et le faire parvenir à:  
Programme socio-économique (Groupe ES)  
Commission de la fonction publique du Canada  
Tour ouest, Esplanade Laurier  
300 ouest, avenue Laurier  
Ottawa (Ontario) K1A 0M7  
Date limite: le 1er avril 1976  
Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

# aux 4 coins du monde

## L'héroïne augmente aux USA

WASHINGTON (AFP) — L'usage de l'héroïne est en accroissement constant aux États-Unis depuis 1973, mais n'est toutefois pas revenu à son niveau alarmant de la fin des années soixante, révèle l'Institut national d'étude sur l'abus des drogues.

Les experts situent entre 250,000 et 500,000 le nombre d'Américains qui s'adonnent régulièrement à l'héroïne, ce chiffre n'incluant pas ceux qui suivent un traitement de désintoxication.

## Radio pirate à l'aéroport de Rome

ROME (Reuter) — Une radio pirate a utilisé en février la longueur d'onde de l'émetteur de contrôle aérien de l'aéroport romain de Ciampino pour diffuser des instructions d'approche qui auraient pu provoquer plusieurs catastrophes aériennes, apprend-on à Rome.

Plusieurs pilotes s'appretant à atterrir à l'aéroport ont capté ces messages pendant une période de deux jours. Ils ont évité la tragédie en demandant confirmation à la tour de contrôle.

Les instructions fournies par la radio pirate contenaient des données erronées sur le vol d'approche. Si elles avaient été suivies, elles auraient envoyé plusieurs vols charter et avions cargo s'écraser sur le sol.

L'Association des pilotes de ligne italiens a averti ses membres de cette circonstance au moyen d'une circulaire secrète datée du 2 mars. Selon la circulaire, publiée dans l'actuel numéro de l'hebdomadaire de droite "Il Settimanale", l'auteur de ces messages pirates "n'est sans doute pas en pleine possession de ses facultés mentales."

## Un avion à pédale

CALAIS (ACP) — Trois jeunes gens d'origine belge, Paul et Stefaan Masschelein et Erik Verstrate, rêvent depuis plusieurs années de faire voler une machine grâce à leur énergie musculaire. En 1975 ils tentèrent à plusieurs reprises de faire décoller de l'aéroport de Calais-Marck, un avion de 28 mètres d'envergure. Des conditions météorologiques les obligèrent à renoncer à leur tentative. Cette année, avec le patronage d'une marque belge de bicyclette, ils sont revenus dans le nord de la France avec une étrange machine de 25 mètres d'envergure pesant 53 kilos. Dès qu'ils le pourront, ils tenteront de réaliser le rêve que M. Henri Kremmer, président de la Royal Aeronautical Society, veut récompenser avec une prime de 650.000 francs français.

## Martha Saalfeld est décédée

BERGZABERN (Rhénanie-Palatinat) (AFP) — L'écrivain ouest-allemande Martha Saalfeld von Scheidt est décédée dimanche à l'âge de 78 ans à Bergzabern, a-t-on appris mardi soir. Elle s'était révélée dans les années vingt et trente en qualité de journaliste et d'auteur de nouvelles. Interdite de publication par les nazis de 1933 à 1945 — période durant laquelle elle devint pharmacienne — ses oeuvres les plus connues ont paru après la guerre. "Anna Morgana" et "La Rue des Juifs" (Judengasse) ont été notamment des relations remarquées d'événements contemporains. Martha Saalfeld était titulaire de nombreuses distinctions littéraires allemandes et membre du "Pen Club" de RFA. Elle avait épousé le peintre et dessinateur Werner von Scheidt.

## Kruger, ivre au volant

MUNICH (AFP) — L'acteur ouest-allemand Hardy Kruger a été condamné mardi à Munich à une amende de 30,000 D/marks (51,000 francs) et à neuf mois de retrait du permis de conduire pour conduite en état d'ivresse.

En novembre 1975, Hardy Kruger avait pris le volant de sa "Mercedes" après avoir bu plusieurs whiskies et absorbé des comprimés pour combattre la douleur que lui causait alors une jambe.

L'effet du mélange fut désastreux: ayant perdu le contrôle de son volant, l'acteur a endommagé sept voitures en stationnement. Les dégâts se sont élevés à 60,000 marks.

## Panama est bloqué

BALBOA (Zone du canal de Panama) (AFP) — Les premiers signes d'un embouteillage de bateaux sont apparus hier aux abords du canal de Panama où plus de 55 bateaux font maintenant la queue pour traverser la voie d'eau.

A la suite d'une grève sauvage déclenchée mardi par plus de 3,000 employés — en majorité des ressortissants américains — de la compagnie du canal de Panama, le nombre de bateaux qui traversent le canal chaque jour est tombé d'une moyenne de 35 à 40 à une vingtaine seulement.

Les grévistes — parmi eux une trentaine de pilotes qui se sont faits porter "malades" — protestent contre des changements proposés dans leur salaire et revenus annexes ainsi que dans certains privilèges dont ils bénéficient, en particulier dans le domaine du logement.

## Le butin est retrouvé

LONDRES (AFP) — La totalité du butin en pierres précieuses volé dans la nuit de jeudi à vendredi à l'aéroport de Heathrow à Londres a été récupérée par la police, a annoncé hier un porte-parole de Scotland Yard. Cinq personnes ont été arrêtées au cours d'une vaste opération policière dans la région de Woking (Surrey, sud de Londres). Ce coup de filet met fin à l'un des hold-up les plus audacieux des dernières années dans la région londonienne. Trois hommes déguisés en employés de la compagnie "British Airways" s'étaient fait remettre sous la menace pour cinq cent quarante mille livres sterling en bijoux, pierres précieuses, argent et travellers cheques.

## La science au secours du Vatican

LONDRES (Reuter) — Un médecin britannique, le docteur Michael Ash, va expérimenter pendant six mois dans un hôpital de Dublin une méthode contraceptive de son invention, acceptable à l'Église catholique. Variation sur la méthode de la température, la technique du Dr Asm permet de mesurer grâce à un dispositif électronique, la variation électrique d'environ un demi-volt provoquée au moment de l'ovulation. Une douzaine de femmes vont essayer ce système — une boîte électronique placée juste au-dessus du genou — à l'hôpital Rotunda de Dublin. Un certain nombre de problèmes risquent toutefois de se poser: l'ovule peut en effet être fécondé par un spermatozoïde "arrivé vingt-quatre heures avant l'ovulation. Un porte-parole de l'Organisation mondiale de la santé qui patronne cette initiative, a précisé que ce système est "très, très expérimental. Nous ignorons complètement si cela marchera ou non".

### ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

**844-3361**

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

### ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avie: Les annonceurs sont priés de vérifier la première pagination de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

### ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

**844-3361**

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

#### AMEUBLEMENTS A VENDRE

TABLE DE CUISINE RONDE, 30" diamètre plus 2 chaises en bois et rotin \$50. 2 fauteuils norvégiens confortables \$75. Tél: 768-7506 19-3-76

MEUBLES NON PEINTS: vendons €, fabrications. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

#### ANTIQUITES DEMANDÉES

ABSOLUMENT BESOIN anciens sets salle à manger, chambre, salon, porcelaine, lustre, bijoux, etc. Tél: 374-1224

ACHETONS ANTIQUITES DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morrier 687-0774 J.N.O.

ACHETERAIS ANTIQUITES de toutes sortes et aussi contenus de maison pour règlement de succession de particuliers, argent comptant. Appelez 725-2522 23-3-76

#### ANTIQUITES A VENDRE

COMMODE multiple tiroirs, hauteur 60", largeur 35", bois naturel, 1850 environ. Prix unique: \$100. Tél: 522-6801 19-3-76

DEUX TRES BELLES HORLOGES (Cointoise) Auvergnate, intactes, dessins d'origine, plus de 150 ans. Ainsi que beaux meubles canadiens, très propres. Les Bers Antique, 393 Boul. Laurier, Beloeil Tél: 467-2223. 24-3-76

#### APPARTEMENTS DEMANDÉS

PERSONNE SEULE cherche logement ou appartement 3 1/2, libre d'ici à juillet, dans Outremont, Westmount ou Centre-ville. Tél: après 6 p.m. 849-3857 19-3-76

#### APPARTEMENTS A LOUER

ILE-DES-SOEURS: sous-location: bachelors, vue sur fleuve et ville, piscine, sauna. \$143. garage \$15. Tél: 873-3064 poste 6, de 9:30 à 4:30h et 766-4005 après 5h. 19-3-76

#### AUTOS A LOUER

FORT CHAMBLY AUTOMOBILE INC. vous offre Volvo 76. Standard. Location 3 ans. Pour un prix net de location: \$178.93 par mois (taxes et licence non inclus). Radio-boni. Tél: 658-6623 M. Bessette ou M. Morin 1-4-76

#### AUTOS A VENDRE

FORD CUSTOM, 1968, moteur refait, 4 pneus neufs et freins. \$350, ou meilleure offre. Tél: 738-4444 19-3-76

#### JAGUAR 1975

Jaguar 1975, sedan, V12, 5 mois d'usage seulement. Mileage original: 5,000. État impeccable. Extérieur rouge vin, intérieur: tan. Toute équipée. Particulier.

Bur: 866-6966  
Ré: 341-4744 26-3-76

#### CHALET A LOUER

CHALET SUISSE. libre 1er mai au 20 septembre. Mont Habitant, St-Sauveur, Lac, tennis. Tél: 651-9854 ou 1-227-5401 20-3-76

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, face pente, meubles Thibaut. Location: semaine-ski, ou vacances-repos (aussi location été) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-4-76

#### ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE intérieurs-extérieurs, et pose de papier peint. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 620-0468 22-3-76

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieurs. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 689-2547 J.N.O.

#### ÉCOLES



CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE POUR ENFANTS

Séjour de 2 à 4 semaines Enseignement équestre à tous niveaux par instructeur diplômé Brochures sur demande

#### CLUB ÉQUESTRE MIRABEL

1560, Côte St-Louis, Mirabel, P.Q.

Demandez JACK CHARTON: Tél: 1-(514) 258-3728 (8-11 A.M. et 5-10 P.M.) Réservez dès maintenant Inscription limitée 19-3-76

#### ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

FAILLITE: Pupitre 24" x 45", 30" x 60"; classeurs 2-4 tiroirs, photocopieuse Thermofax, livres de poche, mobiliers de salon — 2 bureaux \$115, \$134, \$199. Tél: 272-0455 1-4-76

#### ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: A St-Marc-sur-le-Richelieu, cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et avancés. 2 professeurs. Pas plus de 6 à la fois. Grand manège intérieur. Tél: 584-3384 (sans frais Montréal, Beloeil, Boucherville) 1-4-76

#### FEMMES DEMANDÉES

DACTYLO anglais-français, expérience sur IBM selectricque. Tél: M. Morin 871-0101 19-3-76

#### FEMMES DEMANDÉES

### L'AMBASSADE DU ROYAUME DU MAROC À OTTAWA

désire recruter Une secrétaire bilingue expérimentée

Prière adresser candidature avec Curriculum Vitae aux:

Services Administratifs et l'Ambassade 38 Range Road OTTAWA, Ontario K1N 8J4

#### Le laboratoire de Neuro-biologie de l'Institut de Recherches Cliniques de Montréal

110, avenue des Pins ouest requiert les services d'une

### SECRETÀIRE BILINGUE

La candidate devra posséder 2 années d'expérience pertinente; une sténographie bilingue, avoir de l'initiative et une belle personnalité. Nous offrons d'excellents avantages sociaux. Le salaire est à convenir. Communiquer avec le

Service du Personnel 842-1481, poste 328 Mile Lorraine Brière. 20-3-76

#### école des hcc de Montréal

### SECRETÀIRE

Le poste offert, celui de secrétaire auprès de l'adjoint au secrétaire général et du directeur du programme de la maîtrise, se situe en milieu universitaire et offre un défi intéressant pour qui veut progresser.

#### QUALIFICATIONS REQUISES:

- Connaissance de la dactylographie et de l'usage du dictaphone (la sténographie française serait un atout)
- Excellente connaissance de la langue française, parlée et écrite.
- Bonne connaissance de la langue anglaise, parlée et écrite.
- Plusieurs années d'expérience.
- Qualités personnelles: tact, entretient et initiative.

Nous offrons un salaire pouvant varier entre \$7,723 et \$9,596 et une gamme complète d'avantages sociaux.

Les candidates sont priées de communiquer avec:

Monique Taillefer 343-4424 19-3-76

#### FEMMES DEMANDÉES

### SECRETÀIRE JURIDIQUE

Bilingue avec expérience. • Bénéfices marginaux intéressants. Tél: 842-5784 22-3-76

#### GARDERIES

ST-LAMBERT: cherche gardienne fiable. Références exigées. Bébé 10 mois. 3 jours par semaine. Tél: 671-9027 23-3-76

#### HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

### GÉRANT DES VENTES D'ARTISANAT

Nous recherchons une (e) candidate(e) ayant des connaissances dans les techniques de marketing et les procédures d'importation d'outre-mer. Les tâches impliquent de nombreux déplacements à l'extérieur d'Ottawa. Il faut avoir un intérêt marqué pour les pays en voie de développement pour leur peuple et leur communauté. La préférence sera donnée aux candidates(bes) bilingues (français-anglais). Envoyer curriculum vitae à: L'Entraide Universitaire Mondiale du Canada, 27, rue Goulburn Ottawa, Ont. 18-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

AHUNTSIC OUEST: beau secteur résidentiel, bas-duplex moderne 5 1/2, sous-sol, garage \$325, chauffé. Libre 1er avril. Tél: 388-2160 après 5 p.m. 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

OUTREMONT: haut-duplex pour ex-cultif, 8 pièces, 1 1/2 salle de bain, central. \$550. Appelez après 6 p.m. 276-5600 25-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

OUTREMONT: bas de duplex, rue Willowdale, 7 pièces, chauffé, garage, libre 1er juin 76. \$425, par mois. Tél: 738-0882 après 6 p.m. 20-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

OUTREMONT, chemin Ste-Catherine, près Vimy, luxueux haut duplex de 7 pièces, équipé, chauffé, taxes payées. Garage \$550, par mois. Réal Angers: 733-7089, bur: 937-8291.

#### LOGEMENTS A LOUER

LE PERMANENT, courtier 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

OUTREMONT: bas de duplex, rue Willowdale, 7 pièces, chauffé, garage, libre 1er juin 76. \$425, par mois. Tél: 738-0882 après 6 p.m. 20-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

OUTREMONT, chemin Ste-Catherine, près Vimy, luxueux haut duplex de 7 pièces, équipé, chauffé, taxes payées. Garage \$550, par mois. Réal Angers: 733-7089, bur: 937-8291.

#### LOGEMENTS A LOUER

LE PERMANENT, courtier 22-3-76

#### LOGEMENTS DEMANDÉS

OUTREMONT: 4 ou 5 pièces, adultes. Tél: soir 274-4713 22-3-76

#### LOGEMENTS - MUSIQUE

FLUTE TRAVERSIERE "Selmer Bundy", modèle 1290 - S. De qualité Tél: 522-6801 19-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

OUTREMONT: haut-duplex pour ex-cultif, 8 pièces, 1 1/2 salle de bain, central. \$550. Appelez après 6 p.m. 276-5600 25-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

OUTREMONT: bas de duplex, rue Willowdale, 7 pièces, chauffé, garage, libre 1er juin 76. \$425, par mois. Tél: 738-0882 après 6 p.m. 20-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

OUTREMONT, chemin Ste-Catherine, près Vimy, luxueux haut duplex de 7 pièces, équipé, chauffé, taxes payées. Garage \$550, par mois. Réal Angers: 733-7089, bur: 937-8291.

#### LOGEMENTS A LOUER

LE PERMANENT, courtier 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### LOGEMENTS A LOUER

LAVAL: 40 boul. des Laurentides, 1,000 pieds carrés, air climatisé, subdivisés. \$400, par mois. Tél: 663-8775 ou 381-2703 22-3-76

#### MAISONS A LOUER

ST-SAUVEUR Mai et juin, charmante maison entourée de pins, située à 5 minutes de marche du village et des pentes. Séjour avec foyer, 3 chambres, 2 salles de bain, cuisine. Idéal pour gens aimant le calme. Pour visiter fins de semaine et semaine du 22 au 28 mars.

#### MAISONS A LOUER

46 Chartier Tél: 1-227-5318 semaine: 388-3355 19-3-76

#### MAISONS A LOUER

HONDA CB-400-1975, 4 cylindres, 6 vitesses, démarreur, dossier, condition A-1, \$1,380. Particulier: Tél: de 9 à 5 p.m. 877-6251 20-3-76

#### MAISONS A LOUER

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Computate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

#### MAISONS A LOUER

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal, Tél: 282-0058 lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

#### MAISONS A LOUER

baseball

# Un mal plus profond que la clause d'exclusivité

par François Lemenu

Le rejet par l'Association des joueurs de baseball de la dernière proposition patronale plonge le présent conflit dans une impasse qui pourrait compromettre sérieusement la saison et même ébranler les fondements sur lesquels reposent les sports professionnels en général et le baseball en particulier.

Car au-delà de la négociation qui achoppe sur la clause d'exclusivité qui lie un joueur à son équipe pour une période de temps déterminé, c'est la nature même de l'industrie du sport qui est remise en question. En effet, le sport professionnel a toujours su atténuer la contradiction fondamentale de l'industrie qui est de concilier les libertés individuelles tout en conservant un certain équilibre entre les différentes équipes.

Le baseball a eu la chance ou la malchance de bénéficier d'une certaine immunité de la part du Congrès américain, si bien qu'il a pu poursuivre ses activités sans devoir rendre de compte. Aujourd'hui les propriétaires paient pour cette immunité qui leur a permis d'être en outre à l'abri des lois anti-monopoles. Or les revendications des joueurs de baseball, qui ont confié presque aveuglément leur avenir à Marvin Miller, risquent de rompre cet équilibre si chèrement maintenu.

À la lumière des 31 réunions des comités de négociations, il est permis de se demander si le sport professionnel a encore sa raison d'être dans sa forme actuelle où l'argent demeure l'unique point commun entre employés et employeurs.

Essentiellement, le présent conflit achoppe sur la clause d'exclusivité. Les propriétaires ont proposé dans un document de 10 pages que les joueurs avec sept ans d'expérience dans les ligues majeures puissent se prévaloir de leur droit d'option et offrir leur service l'année suivante aux huit équipes du bas du classement. Les joueurs ont vivement réagi en faisant valoir qu'il s'agissait d'un droit d'option très restrictif. En effet, les lanceurs Dave McNally, des Expos de Montréal, et Andy Messersmith, des Dodgers de Los Angeles, sont aujourd'hui libres de négocier avec les 24 équipes des majeures à la suite d'une décision rendue par l'arbitre Peter Seitz et maintenue par deux cours fédérales.

Marvin Miller estime non sans raison que le document patronal représente un net recul par rapport à ce qui a déjà été obtenu devant les tribunaux et qui fait désormais jurisprudence.

La position des deux parties engagées dans cette lutte à finir semble inébranlable. Les propriétaires ont d'ailleurs déclaré mardi qu'ils formaient maintenant un front uni alors qu'ils étaient par tradition 24 solitudes oeuvrant dans le même milieu. Il semble donc qu'un règlement de dernière heure ne peut plus être envisagé, même si les joueurs ont tendu la perche en demandant la reprise des négociations.

Tous les yeux sont maintenant tournés vers le commissaire Bowie Kuhn. Certes, il a pris hier une décision importante en décrétant l'ouverture des camps d'entraînement, mais sa neutralité affichée depuis le début du conflit risque de le prolonger indéfiniment.

La personnalité des individus joue d'ailleurs un rôle important dans cette guerre d'usure, et le représentant des joueurs se révèle presque le chef d'orchestre de toute la négociation. Marvin Miller tire à la fois des boulets rouges sur la partie patronale et réussit à maintenir dans son camp une unité que l'on n'aurait pas soupçonnée chez des athlètes professionnels, individualistes par définition.

Les propriétaires soutiennent qu'ils ont besoin de garde-fous pour maintenir l'équilibre entre les formations. Ils craignent que tous leurs joueurs se prévalent de leur droit d'option et que les meilleurs d'entre eux se retrouvent au sein de l'équipe la plus riche. Il est cependant exagéré de croire qu'il y aurait un exode massif des joueurs. On a tendance à ne considérer que l'aspect financier alors que d'autres facteurs peuvent influencer la décision d'un joueur. Ainsi pour quelques milliers de dollars de plus, il n'est pas évident qu'un joueur déracinera sa famille, quittera ses amis et une ville où il se sent bien. Un joueur choisira de jouer son option s'il y a un conflit de personnalité entre lui et son gérant; s'il croit ne pouvoir "percer" l'aiguillon en raison de la qualité de ses coéquipiers; s'il a tout simplement besoin de changer d'air après plusieurs saisons avec le même club. Mais ce ne sont là que des exceptions et non la règle.

D'autre part les propriétaires ont raison de s'inquiéter d'une surenchère qu'ils auraient eux-mêmes engendrée dans le but d'acquiescer les services d'un joueur vedette. Le football en France se meurt et les faillites se multiplient en raison justement d'une surenchère désordonnée. Il semble que la raison, même celle de l'argent, ne puisse prévaloir dans le présent conflit.

## Bowie Kuhn décrète l'ouverture des camps

# Les joueurs boudent les dernières offres mais veulent reprendre les négociations

TAMPA, Floride (AP) — Le conseil exécutif de l'Association des joueurs de ligues majeures de baseball a refusé hier de se prononcer sur la proposition "finale" des propriétaires, a lancé un appel à la reprise des négociations et a demandé l'ouverture immédiate des camps d'entraînement.

C'est d'ailleurs ce que le commissaire Bowie Kuhn a fait hier.

"Parce que j'estime qu'il est désormais capital que l'entraînement débute, j'ai donné l'ordre d'ouvrir les camps dans les plus brefs délais, a expliqué le commissaire.

"Il est dans l'intérêt du public que les joueurs reprennent l'entraînement immédiatement afin que la saison puisse commencer comme prévue le 8 avril prochain".

Les 24 membres élus du conseil ont aussi demandé que l'accord de base, maintenant expiré, soit prorogé jusqu'à ce qu'une nouvelle entente soit conclue et que la clause interdisant grève ou lockout soit rétablie.

Le ton de la résolution du conseil contrastait avec la position ferme prise la veille par le directeur de l'association, Marvin Miller, et quelque 30 joueurs qui s'étaient réunis pour étudier l'offre patronale.

Miller avait alors indiqué qu'il recommanderait le rejet de la proposition et qu'après avoir recueilli les réactions de quelques joueurs il présenterait sa position serait appuyée.

A New York, un porte-parole du comité de négociations patronal a affirmé que les propriétaires ne feraient aucune déclaration avant que Miller ne communique avec leur négociateur en chef, John Gaherin.

Dans sa résolution, le conseil déclare qu'après étude de la proposition il considère que des progrès sensibles ont été réalisés mais que les négociations doivent se poursuivre.

A un journaliste qui lui demandait pour quelle raison le conseil n'avait pas voté sur la



L'âpreté des négociations se lit sur le visage du directeur exécutif de l'Association des joueurs de baseball, Marvin Miller, à g., qui jouit du reste de l'appui inconditionnel des athlètes. (Téléphoto AP)

proposition, Miller a répondu: "Le document est incomplet. Les propriétaires ont classé un trop grand nombre de points comme étant à négocier. Il n'y avait de raison de soumettre le document aux voix".

Miller a ajouté que les propriétaires avaient interdit l'ouverture des camps d'entraînement parce qu'ils craignaient qu'une grève des joueurs n'éclate. "Une fois la décision de la Cour d'appel dans l'affaire Messersmith rendue, les propriétaires ont senti le besoin d'instaurer un mécanisme de protection. Comme le problème des agents libres ne peut pas surgir avant un an, il n'y a pas lieu de maintenir l'interdiction d'ouvrir les camps".

Les membres de l'unité de négociations de la partie patronale avaient été estomaqués par la décision de Marvin Miller de rejeter le document de 10 pages qu'ils venaient de présen-

ter en guise de contre-proposition, mardi. Les propriétaires estimaient qu'ils venaient de faire d'importantes concessions puisque selon le document, les joueurs pourraient presque tous devenir agents libres après la saison 1977.

Les joueurs ont vivement réagi puisque le document permettait aux agents libres de négocier avec seulement les huit dernières équipes.

D'autre part, les Padres de San Diego, qui avaient offert en 1974 un chèque en blanc à Jim "Catfish" Hunter dans la première course aux enchères de l'histoire du baseball pour les services d'un agent libre, feront une proposition beaucoup plus modeste cette année au lanceur Andy Messersmith.

Le vice-président et directeur général des Padres, Peter Bavasi, a expliqué que la situation de Hunter n'était pas la même que celle de Messersmith.

"Hunter constituait un cas unique", a dit Bavasi. "Messersmith, de son côté, doit plutôt être considéré comme le premier d'une longue liste de futurs agents libres".

"Si comme pour Hunter nous offrons des millions de dollars à Messersmith, nous ne respecterions pas la règle de l'offre et de la demande".

Bavasi faisait ainsi allusion au fait qu'en obtenant en décembre dernier son statut d'agent libre, suite à la décision de l'arbitre Peter Seitz, Messersmith offrait virtuellement à tous les joueurs de baseball l'opportunité de devenir à leur tour agents libres dans deux ans.

Les joueurs et les propriétaires négocient présentement un contrat de travail qui prévoirait une formule donnant suite à cette décision à la satisfaction des deux parties.

"La règle de l'offre et de la demande a subi une modification sensible car la liste des agents libres pourrait s'allonger la saison prochaine".

"Les offres pourraient être passablement élevées pour Messersmith mais je suis certain qu'elles n'égaleront jamais celles qui ont été faites à Hunter".

Hunter avait été approché par 23 équipes l'an dernier et avait finalement signé avec les Yankees de New York pour \$3.75 millions.

L'agent de Messersmith, Herb Osmond, a rencontré hier le propriétaire des Braves d'Atlanta, Ted Turner. Il a aussi eu des entretiens préliminaires avec les Padres, les Cardinals de St. Louis et les Yankees.

"Les White Sox ont téléphoné et je m'attends à ce que les Angels de la Californie communiquent bientôt avec nous", a indiqué Osmond.

## hockey

### Aujourd'hui au Mont-Sainte-Anne

# Les derniers combats de Coupe du monde

par Patrick Lang

Mont-Sainte-Anne, (Reuter) — D'aujourd'hui à dimanche après-midi, les meilleurs skieurs et skieuses du monde s'affrontent dans les dernières courses coupe du monde de la saison 1975/76.

Cet hiver, commencé de manière passionnante-première victoire de Gustavo Thoeni sur Stenmark dans le slalom géant de Val d'Isère — mais hélas également par des drames chute mortelle du français Michel Dujon et grave blessure du fougueux descendant suisse Roland Collombine et poursuivi par des retournements de situation extraordinaires à Innsbruck, s'achève de façon plus calme.

Au contraire de l'année dernière quand Gustavo Thoeni et Ingemar Stenmark jouaient la victoire en coupe du monde dans la toute dernière course, le "parallèle" de Val Gardena, tout est déjà joué dans le classement final du challenge mondial aux points masculin, tout comme chez les femmes.

Cependant de nombreux coureurs ont encore des objectifs valables à conquérir sur les belles pentes enneigées du Mont Sainte-Anne-de-Beauport, station de ski "sportive" du Québec.

Dans le slalom géant masculin d'aujourd'hui par exemple,

le Suisse Engelhart Pargatz, vainqueur surpris de Madonna di Campiglio, 3e, au classement de la discipline essayera de battre sur le poteau les deux "grands" de ces dernières saisons, Thoeni et Stenmark.

Les deux amis, séparés par un point seulement — 82 pour l'Italien, 81 pour le Suédois et 67 pour le Suisse — ont d'égalles chances d'enlever la dernière médaille d'or encore en jeu.

Le scandinave, déjà assuré de la victoire finale en coupe du monde comme en slalom, tentera certainement de réaliser le même double qu'en 1975, quand il remporta les deux médailles d'or grâce à cinq victoires et de nombreuses places d'honneur.

Il pourrait cependant rencontrer des difficultés sur le terrain même.

Tout comme à Madonna di Campiglio, où il avait fini au dixième rang, Stenmark peut être désavantagé par la faible déclivité de la pente.

En 1969, comme en 1971 et 1973, ce sont toujours les bons "glisseurs" qui se sont imposés: Schranz, Russi et l'Allemand Rieger, respectivement.

En 1973, le champion olympique autrichien Franz Klammer avait terminé 3e après avoir réalisé le meilleur temps dans

la première manche. Il entend tout faire pour répéter cet exploit.

En effet 9 points seulement le séparent de la 2e place en coupe du monde actuellement occupée par Thoeni. Ce classement plus qu'honorable — en 1975 il fut 3e — constituerait un résultat extrêmement encourageant pour la saison à venir lors de laquelle il voudrait jouer un rôle plus actif pour la conquête du globe de cristal.

Gustavo Thoeni luttera contre un troisième adversaire dans ce dernier "géant": — son compatriote, le champion olympique de slalom Piero Gros, qui figure seulement à un point de lui en coupe.

Le vainqueur de la coupe 1974 considérerait comme certainement flatteur un succès sur son chef de file.

Pour quelques athlètes, cette épreuve représente également la dernière possibilité pour se qualifier pour le "parallèle" de clôture de dimanche, qui ne comptera cependant que pour la coupe des nations.

Les 32 premiers du classement général de la coupe du monde uniquement pourront prendre le départ de cette ultime compétition placée sous le signe de la revanche Thoeni-Stenmark de Val Gardena.

Les skieurs canadiens sont peu optimistes sur leurs chances de gagner à la veille de la dernière tranche de compétitions de coupe du monde, au Mont-Sainte-Anne.

"Pour ce qui est du slalom géant, il n'y a vraiment que Jim Hunter qui puisse se classer parmi les 10 premiers", a déclaré hier l'instructeur de l'équipe nationale de ski alpin du Canada, Scott Henderson. "Les autres garçons n'ont pas autant d'expérience".

Les deux manches du slalom géant masculin seront disputées aujourd'hui tandis que le slalom géant féminin aura lieu demain, sur un parcours d'une dénivellation de 1,338 pieds. Les deux slaloms parallèles, qui seront limités aux 32 meilleurs skieurs du circuit coupe du monde, auront lieu samedi et dimanche.

Henderson a indiqué que l'équipe ne peut s'attendre à obtenir beaucoup de succès en slalom masculin parce qu'elle a centré cette saison son entraînement sur la descente.

"Il est très difficile de rivaliser avec les Européens avec une seule équipe là où ils en inscrivent deux", a-t-il dit. "Nous nous concentrons sur une discipline et nous réussissons à nous distinguer. Il est

certain que nous ne pourrions participer à toutes les épreuves et espérer gagner tant que nous n'aurons pas assez d'argent et assez de jeunes skieurs."

Ken Read, de Calgary, vainqueur de la descente de Val d'Isère, est du même avis que son instructeur et il ne s'attend pas à s'illustrer en slalom

géant. "Read s'était fixé un objectif cette année en descente: terminer la saison parmi les cinq premiers mondiaux. Et il l'a atteint de justesse car il s'est classé cinquième."

"L'an prochain, j'espère améliorer cette position, sinon la maintenir".

### Ligue Nationale

Mardi  
Montréal 5, Pittsburgh 4  
Washington 5, Rangers NY 2  
Minnesota 3, Islanders NY 1  
Philadelphie 4, Atlanta 2  
Vancouver 4, Detroit 2  
Buffalo 4, Los Angeles 2  
Chicago 6, Kansas City 3  
Boston 3, St-Louis 3

Hier soir  
Rangers NY 3, Minnesota 1  
Chicago 6, Toronto 5  
Buffalo en Californie

Ce soir  
Vancouver à Philadelphie  
St-Louis à Detroit  
Boston à Kansas City

Vendredi  
Pittsburgh à Washington  
Vancouver à Atlanta  
Montréal à Californie

### Ligue Majeure du Québec

Mardi  
Hull 4, Shawinigan 2  
T.-Rivières 11, Montréal 1  
Chicoutimi 7, Sorel 2

Hier soir  
Montréal 4, Shawinigan 1

Ce soir  
Québec à Cornwall  
Vendredi  
Montréal à Sherbrooke  
Chicoutimi à Québec  
T.-Rivières à Shawinigan

### Association Mondiale

Mardi  
Québec 5, N.-Angleterre 1  
Toronto 6, Cleveland 0

### LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick						
	pj	g	p	n	bp	bc
PHILADELPHIE	70	46	10	14	311	182
ISLANDERS NY	71	38	18	15	268	168
ATLANTA	73	31	32	10	240	129
RANGERS NY	71	25	37	9	238	292
Section Connie Smythe						
CHICAGO	71	29	25	17	222	222
VANCOUVER	71	29	29	13	239	244
ST-LOUIS	71	25	33	13	218	255
MINNESOTA	72	19	49	4	171	273
KANSAS CITY	69	12	47	10	163	296
Section Charles Adams						
BOSTON	70	44	14	12	273	206
BUFFALO	71	39	20	12	298	217
TORONTO	72	31	27	14	267	247
CALIFORNIE	72	25	38	9	226	252
Section James Norris						
MONTRÉAL	72	53	9	10	302	154
LOS ANGELES	71	33	31	7	227	237
PITTSBURGH	71	31	29	11	301	266
DETROIT	70	21	40	9	180	268
WASHINGTON	70	9	52	9	193	339

### ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne						
	pj	g	p	n	bp	bc
WINNIPEG	73	49	22	2	321	228
QUÉBEC	70	41	25	4	305	274
CALGARY	71	36	31	4	284	241
EDMONTON	73	24	44	5	242	305
TORONTO	69	20	44	5	289	340
Section Est						
N.-ANGLETERRE	72	30	36	6	229	262
CINCINNATI	71	32	38	1	260	296
CLEVELAND	69	29	35	5	232	246
INDIANAPOLIS	70	30	37	3	212	216
Section Ouest						
HOUSTON	67	43	24	0	275	226
PHOENIX	69	35	28	6	256	234
SAN DIEGO	68	33	31	4	261	237

### LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est						
	pj	g	p	n	bp	bc
QUÉBEC	69	38	24	7	326	276
TROIS-RIVIÈRES	69	34	30	5	367	335
CHICOUTIMI	70	28	30	12	342	362
SOREL	71	26	34	11	297	374
SHAWINIGAN	70	9	57	4	246	537
Section Ouest						
SHERBROOKE	69	49	12	8	497	266
CORNWALL	70	37	24	9	342	267
MONTRÉAL	70	36	27	7	322	275
HULL	71	30	34	7	310	315
LAVAL	71	25	40	6	306	348

## Nouveau record du monde en patinage de vitesse

# Victoire 3-1 des Rangers

NEW YORK (AP) — Des buts marqués en première période par Patrick Hickey et Rodrigue Gilbert ont procuré une victoire 3-1 aux Rangers de New York aux dépens des North Stars du Minnesota, hier soir.

Rangers 3, North Stars 1

1e période  
1-RANGERS: Hickey (12)  
Esposito, Middleton  
2-RANGERS: Gilbert (34)  
Victorino, Dillon  
Pénalités: Vadnais R 0:30, Anttonen M 5:54, Sather M mineurs Vadnais R, Bednarski R 7:29, Jarry M 11:48, Nanne M 14:26.

2e période  
Aucun but.  
Pénalités: Abrams M 4:30, Maloney R 7:17, Stenskowski R 14:17, Maloney R 19:14.

3e période  
3-MINNEOTA: Jensen (4)  
Hogaboam, Barrett  
4-RANGERS: Greschner (5)  
Stenskowski  
Pénalités: Anttonen M 2:48, Esposito R 4:52, Sather M, Barrett, Greschner R 8:43.

Tirs au but  
Minnesota 10 5 14-29  
Rangers NY 10 5 14-29  
Gardiens: Lopresti M, Davidson RNY.  
Assistance: 17,500.

Hickey a profité d'un retour de tir de Phil Esposito à 4:17, pour inaugurer le sommaire de la partie. Gilbert a suivi alors qu'un de ses tirs, un peu faible est passé entre les jambières de Peter Lopresti, pour porter la fiche des Stars à huit défaites en neuf joutes. Steve Jensen, qui a brillé avec l'équipe olympique américaine aux dernières Olympiades d'hiver, a marqué

son quatrième but de la saison, son deuxième en deux soirées de travail, pour priver John Davidson d'une partie "vierge de tout reproche".

ANDREI MALIKOV a établi hier à Moscou, un nouveau record du monde aux mille mètres-hommes en patinage de vitesse. Le patineur soviétique a parcouru le kilomètre en 1:15.76, au cours d'une ren-

contre entre éléments de l'Armée rouge, à Alma-Ata. Malikov a battu la marque de 1:16.92 minute établie l'an dernier au même endroit par son compatriote Valeri Muratov.

### Association Mondiale

Jets 3, Cowboys 2

1ère période  
Aucun but.  
Pénalités: Desmarsh Ca 6:02; Lesuk W 10:34; Spobt W 13:11; Lawson Ca 13:35; Hull W 19:55.

2e période  
1-WINNIPEG: Kotila (32)  
Lindstrom, Ford  
Pénalités: Rihiranta W mineurs, majeure, Lukowich Ca majeure 9:06; Chipperfield Ca 12:58; Nilsson W 15:28; Lukowich Ca 17:45.

3e période  
2-WINNIPEG: Ford (13)  
Hull, Lindh  
3-WINNIPEG: Lindstrom (21)  
4-CALGARY: Morrison (22)  
Powis, Lukowich  
5-CALGARY: Lukowich (2)  
Morrison, Powis  
Pénalités: Chipperfield Ca 10:06.

Tirs au but  
Calgary 15 9 12-36  
Winnipeg 8 6 8-22  
Gardiens: McLeod Ca; Daley W.  
Assistance: 8,965.

### pointeurs

Ligue Nationale (parties d'hier soir non incluses)

	b	p	pts
Lafleur, Mtl	47	61	108
Clarke, Pha	30	74	104
Barber, Pha	41	57	98
Perreault, Buf	39	59	98
Mahovitch, Mtl	32	65	97
Larouche, Pgh	43	53	96
Pronovost, Pgh	46	43	89
Trotter, NYI	27	61	88
Rattelle, Bos	28	59	87
Sittler, Tor	35	50	85

Association Mondiale (parties d'hier soir non comprises)

	b	p	pts
Tardif, Que	64	62	126
Hull, Wpg	43	68	111
Nilsson, Wpg	38	72	110
Hedberg, Wpg	50	54	104
Cloutier, Que			

# Le Devoir

## Aciers en vedette

Le secteur des aciers a enregistré les plus forts gains de la journée d'hier, à la Bourse de Toronto.

Selon les observateurs, de récents rapports indiquant des ventes plus nombreuses dans l'industrie de l'automobile aux États-Unis expliquent cette poussée, car l'industrie américaine de l'acier constitue un marché majeur pour l'acier canadien.

L'indice industriel a gagné 1.46 point à 192.26, celui des aurifères 0.5 à 318.22, et celui des métaux communs 25 à 88.24. L'indice des pétroles de l'Ouest a reculé de 1.12 point à 212.22.

Le volume des transactions a atteint 2.20 millions d'actions, pour un valeur de \$26.90 millions, à comparer à 2.22 millions d'actions et \$24.32 millions, mardi.

Le comportement des valeurs peut se résumer ainsi: Mercredi, 193 hausses, 190 baisses, et 225 titres inchangés. Mardi, 157 hausses, 248 baisses, et 264 titres inchangés.

Parmi les paquets d'actions à changer de mains, on signale 94 400 actions de Thomson Newspapers à \$13.12, 74 000 de Premier Cable-View à \$9.11, 11 000 de Grafton Group à \$32.1-2 et 13 300 de Simpsons Ltd. à \$6.78.

Les transactions sur le marché des options ont continué à diminuer. On a compté 57 contrats, à comparer à 62 à la séance précédente, soit 16 Messy-Ferguson, 15 Imperial Oil, 14 Moore Corp. et 12 Inco.

## Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Firm. Ch.		Ventes Haut Bas Firm. Ch.	
Industrielles		Industrielles	
Abby Glen	1100 320 325 325 - 5	Baton B	1000 584 584 8/4 + 3/4
Abitibi	3843 513/2 513/2 13/4 + 3/4	Bell Canad 2200	545/4 44/4 45 + 3/4
Alcan	210 550 550 550 + 1/4	Bell Canad pr	21 544/4 44/4 44/4 + 1/2
Alders	1100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bell	1100 48 48 48 + 1/4
Algonquin	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bell 28	526 25/4 26 + 1/2
Algonquin 2p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bell Can 2460	340 310 320 + 1/2
Algonquin 3p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bell Can 1025	125 13/4 13/4 + 1/4
Algonquin 4p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Black P	25 450 450 450
Algonquin 5p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Black P 150	380 380 380 - 5
Algonquin 6p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bomac	500 360 360 + 1/2
Algonquin 7p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bomac pr	200 290 290 5/4
Algonquin 8p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bomac 2	100 260 255 + 5
Algonquin 9p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis	3000 94 93 93
Algonquin 10p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 2	100 254 254 + 1/2
Algonquin 11p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 3	100 254 254 + 1/2
Algonquin 12p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 4	100 254 254 + 1/2
Algonquin 13p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 5	100 254 254 + 1/2
Algonquin 14p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 6	100 254 254 + 1/2
Algonquin 15p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 7	100 254 254 + 1/2
Algonquin 16p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 8	100 254 254 + 1/2
Algonquin 17p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 9	100 254 254 + 1/2
Algonquin 18p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 10	100 254 254 + 1/2
Algonquin 19p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 11	100 254 254 + 1/2
Algonquin 20p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 12	100 254 254 + 1/2
Algonquin 21p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 13	100 254 254 + 1/2
Algonquin 22p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 14	100 254 254 + 1/2
Algonquin 23p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 15	100 254 254 + 1/2
Algonquin 24p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 16	100 254 254 + 1/2
Algonquin 25p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 17	100 254 254 + 1/2
Algonquin 26p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 18	100 254 254 + 1/2
Algonquin 27p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 19	100 254 254 + 1/2
Algonquin 28p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 20	100 254 254 + 1/2
Algonquin 29p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 21	100 254 254 + 1/2
Algonquin 30p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 22	100 254 254 + 1/2
Algonquin 31p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 23	100 254 254 + 1/2
Algonquin 32p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 24	100 254 254 + 1/2
Algonquin 33p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 25	100 254 254 + 1/2
Algonquin 34p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 26	100 254 254 + 1/2
Algonquin 35p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 27	100 254 254 + 1/2
Algonquin 36p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 28	100 254 254 + 1/2
Algonquin 37p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 29	100 254 254 + 1/2
Algonquin 38p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 30	100 254 254 + 1/2
Algonquin 39p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 31	100 254 254 + 1/2
Algonquin 40p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 32	100 254 254 + 1/2
Algonquin 41p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 33	100 254 254 + 1/2
Algonquin 42p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 34	100 254 254 + 1/2
Algonquin 43p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 35	100 254 254 + 1/2
Algonquin 44p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 36	100 254 254 + 1/2
Algonquin 45p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 37	100 254 254 + 1/2
Algonquin 46p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 38	100 254 254 + 1/2
Algonquin 47p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 39	100 254 254 + 1/2
Algonquin 48p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 40	100 254 254 + 1/2
Algonquin 49p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 41	100 254 254 + 1/2
Algonquin 50p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 42	100 254 254 + 1/2
Algonquin 51p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 43	100 254 254 + 1/2
Algonquin 52p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 44	100 254 254 + 1/2
Algonquin 53p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 45	100 254 254 + 1/2
Algonquin 54p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 46	100 254 254 + 1/2
Algonquin 55p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 47	100 254 254 + 1/2
Algonquin 56p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 48	100 254 254 + 1/2
Algonquin 57p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 49	100 254 254 + 1/2
Algonquin 58p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 50	100 254 254 + 1/2
Algonquin 59p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 51	100 254 254 + 1/2
Algonquin 60p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 52	100 254 254 + 1/2
Algonquin 61p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 53	100 254 254 + 1/2
Algonquin 62p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 54	100 254 254 + 1/2
Algonquin 63p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 55	100 254 254 + 1/2
Algonquin 64p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 56	100 254 254 + 1/2
Algonquin 65p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 57	100 254 254 + 1/2
Algonquin 66p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 58	100 254 254 + 1/2
Algonquin 67p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 59	100 254 254 + 1/2
Algonquin 68p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 60	100 254 254 + 1/2
Algonquin 69p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 61	100 254 254 + 1/2
Algonquin 70p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 62	100 254 254 + 1/2
Algonquin 71p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 63	100 254 254 + 1/2
Algonquin 72p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 64	100 254 254 + 1/2
Algonquin 73p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 65	100 254 254 + 1/2
Algonquin 74p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 66	100 254 254 + 1/2
Algonquin 75p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 67	100 254 254 + 1/2
Algonquin 76p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 68	100 254 254 + 1/2
Algonquin 77p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 69	100 254 254 + 1/2
Algonquin 78p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 70	100 254 254 + 1/2
Algonquin 79p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 71	100 254 254 + 1/2
Algonquin 80p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 72	100 254 254 + 1/2
Algonquin 81p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 73	100 254 254 + 1/2
Algonquin 82p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 74	100 254 254 + 1/2
Algonquin 83p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 75	100 254 254 + 1/2
Algonquin 84p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 76	100 254 254 + 1/2
Algonquin 85p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 77	100 254 254 + 1/2
Algonquin 86p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 78	100 254 254 + 1/2
Algonquin 87p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 79	100 254 254 + 1/2
Algonquin 88p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 80	100 254 254 + 1/2
Algonquin 89p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 81	100 254 254 + 1/2
Algonquin 90p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 82	100 254 254 + 1/2
Algonquin 91p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 83	100 254 254 + 1/2
Algonquin 92p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 84	100 254 254 + 1/2
Algonquin 93p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 85	100 254 254 + 1/2
Algonquin 94p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 86	100 254 254 + 1/2
Algonquin 95p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 87	100 254 254 + 1/2
Algonquin 96p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 88	100 254 254 + 1/2
Algonquin 97p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 89	100 254 254 + 1/2
Algonquin 98p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 90	100 254 254 + 1/2
Algonquin 99p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 91	100 254 254 + 1/2
Algonquin 100p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Bovis 92	100 254 254 + 1/2

## Le Devoir

## Hausse des cours

La tendance était généralement à la hausse, sur un marché modéré hier à la Bourse de Montréal. À la fermeture de la séance, le volume atteignait 617,500 actions, à comparer à 753,200 à la veille.

L'indice composite a gagné 1.27 point à 193.98. Celui des banques a monté de 2.66 à 257.34, celui des industrielles 1.52 à 203.44 et celui des valeurs 1.23 à 129.95. L'indice des services publics a perdu 0.19 à 17.39.

Le comportement des valeurs a été comme suit: Mercredi, 72 hausses, 85 baisses, et 58 titres inchangés. Mardi, 68 hausses, 98 baisses, et 11 titres inchangés.

Abitibi Paper menait au secteur industriel, perdant 3-8 à 131-8 sur un volume de 16,950 actions. Acroll Oil and Gas dirigeait le compartiment minier avec une perte de quatre cents à 63 sur, sur un volume de 20,511 actions.

Alcan Aluminium a monté de 3-8 à 27-3/8. Simpson's Ltd. 1-8 à 17, International Nickel A-3-8 à 33-3/8 et Banque Canadienne Impériale de Commerce 1-2 à 26-1/8. Celanese Canada a perdu 1-8 à 86-1/8.

Un nombre de titres spéculatifs, Talisman Mines a perdu un cent à 17 sur un volume de 11,500 actions qui ont changé de mains.

## Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Firm. Ch.		Ventes Haut Bas Firm. Ch.	
Industrielles		Industrielles	
Abitibi	1650 513/2 513/2 13/4 + 3/4	Oshawa A	450 55 5 5 - 1/4
Alcan	1570 527 527 27/4 + 3/4	Pac Pte	1200 529/2 28/4 29 + 1/2
Algonquin	2300 527 527 27/4 + 3/4	Pac Pte pr	1200 529/2 28/4 29 + 1/2
Alders	1100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Pan Ocean	1722 513/4 13/4 13/4 + 3/4
Algonquin 2p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Petroline	125 500/4 20/4 20/4 + 1/2
Algonquin 3p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Petroline pr	125 500/4 20/4 20/4 + 1/2
Algonquin 4p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar	725 210 210 210 + 1/4
Algonquin 5p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar pr	725 210 210 210 + 1/4
Algonquin 6p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 2	100 210 210 + 1/4
Algonquin 7p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 3	100 210 210 + 1/4
Algonquin 8p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 4	100 210 210 + 1/4
Algonquin 9p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 5	100 210 210 + 1/4
Algonquin 10p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 6	100 210 210 + 1/4
Algonquin 11p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 7	100 210 210 + 1/4
Algonquin 12p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 8	100 210 210 + 1/4
Algonquin 13p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 9	100 210 210 + 1/4
Algonquin 14p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 10	100 210 210 + 1/4
Algonquin 15p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 11	100 210 210 + 1/4
Algonquin 16p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 12	100 210 210 + 1/4
Algonquin 17p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 13	100 210 210 + 1/4
Algonquin 18p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 14	100 210 210 + 1/4
Algonquin 19p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 15	100 210 210 + 1/4
Algonquin 20p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 16	100 210 210 + 1/4
Algonquin 21p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 17	100 210 210 + 1/4
Algonquin 22p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 18	100 210 210 + 1/4
Algonquin 23p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 19	100 210 210 + 1/4
Algonquin 24p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 20	100 210 210 + 1/4
Algonquin 25p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 21	100 210 210 + 1/4
Algonquin 26p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 22	100 210 210 + 1/4
Algonquin 27p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 23	100 210 210 + 1/4
Algonquin 28p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 24	100 210 210 + 1/4
Algonquin 29p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 25	100 210 210 + 1/4
Algonquin 30p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 26	100 210 210 + 1/4
Algonquin 31p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 27	100 210 210 + 1/4
Algonquin 32p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 28	100 210 210 + 1/4
Algonquin 33p	100 514/4 514/4 13/4 + 3/4	Poplar 29	100 210 210 + 1/4
Algonquin			

# La fusion MLW-Bombardier-Marine Industrie n'aura pas lieu

par Michel Nadeau

Un désaccord quant à la valeur des actions de Marine Industrie et de MLW-Bombardier a fait avorter le projet de fusion de ces deux entreprises qui se proposaient de former au Québec un groupe industriel intégré pour la fabrication de matériel de transport.

Si le mariage n'aura pas lieu, on a convenu d'une certaine forme de cohabitation puisque, dans un communiqué, la direction des deux entreprises indique qu'elles ont l'intention d'unir leurs efforts en vue de définir une stratégie à long terme afin d'utiliser au maximum les installations disponibles tant à Montréal, Valcourt, Sorel et Ste-Anne de la Pocatière.

De plus, la Société générale de financement, principal actionnaire de Marine Industrie, détient toujours un bloc de 325,000 actions de MLW. Depuis plus d'un an, des experts de

la SGF et de MLW-Bombardier examinaient les actifs de leur éventuel partenaire pour préciser les termes de l'échange.

Un scénario avait même été tracé. Dans un premier temps, MLW et Bombardier fusionnaient au moyen d'un échange d'actions où les actionnaires de Bombardier recevaient une action de MLW contre 5,25 actions du fabricant de motoneige. Cette phase qui doit prendre fin le 19 avril se déroulera comme prévu. Pour mieux se disposer à la fusion, la SGF a acheté 325,000 actions de MLW au cours du mois de juillet dernier.

Au prix de \$21 l'action, la SGF faisait l'acquisition de 325,000 actions de MLW. Cet investissement de \$6,8 millions représentait alors 40% du capital émis de MLW. Simultanément, la SGF versait \$6,9 millions à la com-

pagnie des Entreprises J. Armand Bombardier pour porter de 70 à 86% sa participation dans Marine Industrie. J. Armand Bombardier avait acheté ces actions de la famille Simard qui a préféré passer par l'intermédiaire du principal actionnaire de Bombardier pour vendre sa participation dans Marine à la SGF.

Au total, la SGF a déboursé \$13,7 millions pour obtenir 16% de plus dans Marine et 40% dans MLW. Cependant, cette dernière proportion sera considérablement réduite à la suite de l'échange d'actions MLW-Bombardier. Pour acquérir toutes les actions de Bombardier, MLW ajoute 3 millions d'actions à son capital.

Le bloc de 325,000 actions de Marine ne devient plus alors que 8,3%. Pendant ce temps, les Entreprises J. Armand Bombardier, une société de

gestion contrôlée par les enfants du créateur de la motoneige, voient leur part dans MLW grimper de 57% à 71,4% en raison de la liquidation de 75% des actions qu'ils détenaient dans Bombardier.

Avec 71,4% des actions, la famille Bombardier dont MM. Laurent Beaudoin et André Fontaine administrateurs de MLW dominaient nettement la situation.

La grande question était de savoir quelle serait la nouvelle proportion contrôlée par la SGF une fois que celle-ci aurait apporté Marine comme dot?

Les calculs étaient peut-être faciles il y a un an mais des événements récents ont modifié la situation. Les carnets de commandes de Marine Industrie ont atteint des niveaux records. Les profits sont excellents et le

"cauchemar des bateaux français" est maintenant terminé. La courbe d'apprentissage, si importante dans la construction navale, a maintenant passé le cap de la rentabilité.

Mais un fait nouveau a renversé la situation lorsque quatre des principaux cadres de Marine ont décidé au début du mois de quitter la firme so-reloise pour acheter de Power Corp. un chantier naval concurrent, la Davie Shipbuilding de Lauzon.

La disparition de ce précieux "know how" signifiait une perte importante pour Marine qui voyait les principaux lieutenants des dernières batailles désertir pour passer chez l'ennemi.

Du côté de MLW-Bombardier, on pouvait alors se montrer un peu plus difficile devant cet affaiblissement de Marine. Mais, l'acquisition des actions de Bombardier a dilué la valeur des actions de MLW qui ont reculé de

\$21 à \$16.

La SGF, qui avait payé ses actions de MLW \$21, voulait obtenir des garanties précieuses contre Marine et surtout un mot à dire au niveau du contrôle de la compagnie. Le gouvernement a rappelé hier lors du discours du Trône qu'il prévoyait des crédits intéressants pour la SGF qui publiera bientôt ses résultats financiers montrant un bénéfice de \$10 millions pour 1975.

Si les deux entreprises ne s'unissent pas, elles pourront étudier à loisir certains éléments de complémentarité. MLW-Bombardier fabrique des locomotives et Marine a une importante division de wagons de chemin de fer. Une filiale de la SGF, la firme Forano fabrique de la marchinerie industrielle qui pourrait compléter la production de MLW dans le secteur de la transmission de la chaleur.

## Bell et le réseau de l'OTAN

Les services de consultation de Bell Canada vérifieront le réseau de télécommunications de l'OTAN, qui groupe quatorze pays, en vue de l'établissement des besoins dans ce domaine pour les dix prochaines années.

L'offre de Bell Canada, qui a été acceptée hier à Bruxelles, est soumise à l'entente de participation au rendement conclue par l'OTAN avec les États membres; elle a été fortement appuyée par les ministères de l'Industrie et du Commerce, de la Défense nationale et des Affaires extérieures.

Les travaux, d'un coût supérieur à un million de dollars, seront terminés à la fin de l'année; ils grouperont, en période de pleine activité, une vingtaine d'ingénieurs et de spécialistes de réseau.

Les services de consultation de Bell Canada, qui ont commencé leurs activités en 1967, collaborent à l'heure actuelle à la solution d'un large éventail de problèmes de télécommunications dans divers pays d'Europe, du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord, de l'Amérique du Sud, de même qu'à Porto Rico, aux États-Unis et au Canada.



Un cambiste allemand en contact continué avec l'offre et la demande au cours d'une journée fébrile sur le marché des changes.

## Les HEC, l'UQAM, McGill et Concordia s'unissent pour créer un programme de doctorat en gestion

L'École des Hautes Études Commerciales affiliée à l'Université de Montréal de concert avec le module d'administration de l'Université du Québec à Montréal et les facultés de commerce et management des universités Concordia et McGill ont décidé d'intégrer leurs compétences afin d'offrir un programme de doctorat en administration.

Offert conjointement par deux universités francophones et deux universités anglophones, le programme présente le double avantage de pouvoir compter sur un corps professoral hautement qualifié et de pouvoir dispenser un ensemble de cours bilingues permettant à un étudiant d'acquies une formation véritablement "nord-américaine" en gestion des affaires.

L'objectif principal du programme sera avant tout de former des chercheurs compétents et de stimuler la recherche sur des questions administratives propres aux milieux québécois et canadiens.

Le programme de doctorat en administration permettra donc de combler une sérieuse lacune à ce niveau. Au lieu d'importer des États-Unis ou d'Europe des solutions qu'il faut adapter par la suite aux entreprises autochtones, il sera désormais possible de trouver sur place des solutions originales à des problèmes particuliers au milieu québécois.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier au Cercle universitaire, le directeur du

programme, M. Bertin Nadeau, a d'ailleurs souligné que le développement toujours plus complexe du monde de l'administration, notamment dans le cadre de l'économie québécoise, présente un sigulier défi et exige des études de plus en plus poussées.

"Or, a-t-il précisé, il importe plus que jamais de garder chez nous ceux qui veulent prolonger leur champ de spécialisation jusqu'à un niveau de troisième cycle (Ph.D.), et ce particulièrement dans le domaine de la gestion des affaires.

"Nos institutions, nos valeurs, nos problèmes sont bien caractérisés et ont besoin de chercheurs qui auront été sensibilisés au cours de leur perfectionnement universitaire à cette dimension concrète. Il est donc indispensable, a insisté M. Nadeau, d'encourager la recherche en gestion dans notre milieu non seulement pour mieux se servir des connaissances acqui-

ses, mais aussi et surtout pour en développer de nouvelles."

La conception et la structure du programme, communes aux quatre universités montréalaises, reposent non seulement sur un ensemble d'activités managériales (planification, organisation, contrôle, etc), mais aussi sur un ensemble de sciences connexes à caractère social (psychologie, sociologie, philosophie, etc).

La dimension multi-culturelle du programme est aussi un élément très important, car elle offre au participant l'occasion de comparer avec des professeurs et étudiants de culture, de langue, de mentalité et d'expériences différentes, son approche et sa conception du management.

En effet, non seulement l'étudiant aura-t-il à suivre des cours et des séminaires dans les deux langues nationales, mais aussi sera-t-il encouragé à consacrer

une certaine partie de son temps en résidence dans une autre université que celle où il est inscrit et dont l'enseignement s'effectue dans sa langue seconde.

Globalement, la direction du programme s'est cependant fixée comme objectif, d'ici 1978, de donner en français les deux tiers des cours et séminaires. La plupart des candidats qui s'inscriront au programme viendront du Québec, mais la direction s'attend aussi, à cause de l'avantage exceptionnel que procure une spécialisation dans un cadre bilingue, de recevoir des candidatures de France, de Belgique, de Suisse et d'autres pays francophones ainsi que du Canada anglais.

L'admission au programme sera limitée à cinq étudiants par université afin de maintenir le niveau élevé des exigences et d'assurer un certain prestige au titre doctoral. Le délai normal pour accomplir cet ambitieux

programme, y compris la présentation de la thèse, est de trois ans.

"En conjuguant les ressources de quatre universités, notre formule nous permet d'offrir un programme de qualité exceptionnelle. Les étudiants ont en effet accès à environ cent trente professeurs qualifiés, ce que n'offre aucune université canadienne; à en fin fait remarquer M. Bertin Nadeau.

Sauf l'université Laval à Québec, aucune autre université québécoise n'offre un programme de doctorat en administration des affaires. La plupart des étudiants québécois devaient s'expatrier, soit aux États-Unis, soit en Europe, s'ils voulaient poursuivre leurs études post-universitaires.

Ce n'est toutefois que depuis peu de temps que les universités de Toronto et Western en Ontario ainsi que UBC en Colombie Britannique offrent un programme semblable.

## Monnaies: la spéculation tourne autour d'une réévaluation du mark

LONDRES (Reuter) — La persistance des remous monétaires continue de pousser le système des flottements concertés de sept monnaies européennes vers son point de rupture.

Le deutschemark a continué de se détacher des deux autres monnaies fortes du "serpent", le florin néerlandais et la couronne suédoise. Il reste plaqué à la limite supérieure de la marge des fluctuations autorisées de 2,25 pour cent.

A la limite inférieure de cette marge, la couronne norvégienne a rejoint la couronne danoise et le franc belge, qui font l'objet de fortes pressions depuis le désamarrage du franc français du "serpent". Ces trois monnaies semblent désormais en danger d'être repoussées hors du système.

De l'avis des opérateurs, les banques centrales seront bientôt incapables de prévenir l'éclatement du "serpent" si ses marges ne sont pas agrandies, ou si le deutschemark n'est pas réévalué. On estime de même

source qu'une réévaluation de cinq pour cent de la monnaie ouest-allemande sera nécessaire pour empêcher les monnaies belge et danoise, notamment, de suivre l'exemple du franc.

Mais le gouvernement ouest-allemand a réaffirmé, mercredi, sa détermination de ne pas procéder à une réévaluation du mark.

M. Armin Gurenwald, porte-parole du chancelier Helmut Schmidt sur les affaires économiques, a affirmé que le gouvernement ne voyait aucune nécessité de réévaluer, malgré la vague actuelle de spéculation.

Lui faisant écho, M. Hans Apel, ministre des Finances, a déclaré au Bundestag, Chambre basse, qu'aux yeux du gouvernement, il n'y avait aucune raison de s'adopter à la nervosité. Il a cependant souligné que le gouvernement suivait de près les développements monétaires et l'évolution des taux de change. La Belgique a d'autre part annoncé, pour aujourd'hui, un relèvement de six à sept pour cent de son taux d'escompte,

mesure qui fait suite au relèvement des taux d'intérêt, lundi dernier.

La Banque nationale a souligné que les pressions sur le franc belge ne résulteraient pas d'un déséquilibre fondamental de la balance belge des paiements, mais d'une accélération des transferts commerciaux à l'étranger.

Bien que la monnaie belge soit restée à son cours plancher par rapport au mark pendant la journée, les interventions de la Banque centrale ont été moindres que mardi, affirmant les opérateurs sur la place de Bruxelles, où le franc belge n'est soutenu que sur le marché commercial.

La livre sterling a de son côté enregistré une nouvelle baisse, s'établissant à 4,897 marks au fixing officiel de Francfort. La lire est également tombée à 880 lire le dollar contre 845 à l'ouverture, avant de sombrer à 892 l'après-midi — une dévaluation de fait de 15,6 pour cent — malgré l'annonce par le gouvernement italien d'un programme

fiscal destiné à éponger 1,5 milliard de lire.

La chute de la lire semble n'avoir occasionné aucune intervention de la Banque centrale.

Il semble que le seul résultat de la mesure annoncée par le gouvernement ait été de convaincre les spéculateurs de la gravité de la crise économique italienne.

Selon un cambiste romain, les réserves en devises italiennes sont trop modiques, en dépit du prêt communautaire de \$1 milliard approuvé lundi, pour autoriser autre chose que des interventions limitées sur les marchés des changes.

Réagissant aux projets du gouvernement français de réduire les taux d'intérêt, le franc français a accusé à Paris une forte baisse par rapport au dollar, s'échangeant en matinée à 4,7400 contre 4,685 à l'ouverture.

Le dollar a d'autre part fléchi par rapport au mark et au franc suisse.

## La coopérative de consommation devra trouver les moyens de s'autofinancer

Les coopératives de consommation comme les Cooprix devront trouver au sein de leurs membres les sources de capital et de crédit dont elles ont besoin pour leur fonctionnement.

Plusieurs participants à un séminaire organisé hier par le Centre de gestion des coopératives du HEC en sont venus à la conclusion que les magasins Cooprix auront à inventer une formule de coopération avec les Caisses populaires afin de pouvoir compter sur l'épargne de leurs membres.

Présentement, les 8,500 membres des Cooprix sont répartis dans plusieurs douzaines de Caisses populaires où ils ne forment qu'une minorité parmi les sociétaires.

"Une des solutions pourrait être l'installation de comptoirs ou de terminaux dans les magasins afin de permettre une comptabilité distincte pour les épargnes des membres des Cooprix" a souligné M. Gérard Saint-Denis, président des Cooprix de Montréal.

"Par la suite, les membres pourraient orienter leur épargne et établir son taux de rendement en fonction des besoins de leurs magasins."

Le principal invité à cette rencontre, M. François-Albert

Angers a souscrit à ce point de vue en rappelant que "la coopérative de consommation est la seule forme de coopération qui soit vraiment complète car sa rationalité lui permet d'englober toute l'économie pour aboutir à une économie coopérative".

Les coopératives agricoles ou de crédit demeurent des entreprises importantes mais qui ont tendance à s'orienter vers une rationalité capitaliste mutualiste.

M. Angers a profité de cette rencontre pour dévoiler les grandes lignes d'un ouvrage qui sera publié prochainement et qui sera intitulé: "L'activité coopérative en théorie économique".

Selon le professeur des HEC, il est maintenant temps de passer de l'analyse de l'unité coopérative à une vision beaucoup plus globale de l'économie en termes coopératifs.

Un peu méprise par les économistes et considérée comme une autre forme d'entreprise privée, l'unité coopérative n'a pas encore défini des principes

et des règles de gestion scientifiques. Pour ce faire, il faut substituer l'analyse classique de l'économie fondée sur le marché à une conception nouvelle de l'économie à partir de charnières coopératives.

L'enseignement traditionnel de l'économie découpe en huit phases le cycle économique: identification de l'homme économique individualiste, début des échanges, formation des entreprises, jeu de l'offre et de la demande, économie de marché, achats et ventes, fixation du prix selon le marché et finalement, gains et profits.

La vision coopérative ne doit pas modifier seulement quelques-uns de ces maillons mais l'ensemble en déterminant clairement les étapes du cycle à partir du mécanisme coopératif: identification de l'homme économique et de ses préoccupations sociales, autonomie dans la production, formation de coopératives, préparation de budgets et des coûts, information et participation, approvisionnement et livraison, cotisation et finalement, trop-

percus et ristournes.

Chacun de ces huit éléments remplace donc son jumeau capitaliste. Mais "comment distinguer coopératisme et socialisme?" a demandé un des participants.

Pour M. Angers, le socialisme est voisin du coopératisme mais diffère au niveau de l'information et de la participation. L'État peut capitaliser l'information et la préoccupation de "rendement social" qui découle du coopératisme, peut être détournée au profit des priorités technocratiques.

Cette vision globale de la coopération, qui est en fait un modèle théorique, a comme objectif premier d'intégrer la "répartition des revenus" dans le modèle économique qui traditionnellement repose, selon l'analyse capitaliste, sur la production.

Pour ce qui est du profit le motif principal de la décision d'investir dans le système actuel, la coopération lui substitue les besoins véritables des membres tel que formulés par eux-mêmes.

**Quinzaine**  
**DUNOD** OUVRAGES DE GESTION  
**entreprise** du 15 au 31 mars 1976

ORGANISATION ET DIRECTION

FINANCE

GESTION SOCIALE

INFORMATIQUE

GESTION COMMERCIALE ET MARKETING

CONTRÔLE DE GESTION

INFORMATION

FINANCE

**DUNOD** UNE NOUVELLE COLLECTION  
**entreprise** UNE AUTRE MANIÈRE DE FAIRE LES LIVRES  
 UNE COLLECTION QUI COUVRE TOUS LES DOMAINES  
 LES SCIENCES ADMINISTRATIVES EN FRANÇAIS

Disponibles chez Les Libraires suivants:

<p style="text-align: center;"><b>CARON</b> LIBRAIRE • BOOKSELLER</p> <p style="text-align: center;">251 est, Ste-Catherine Montréal, Qué.</p>	<p style="text-align: center;"><b>librairie flammariion</b> paris - montréal ltée</p> <p style="text-align: center;">1243, rue Université Montréal, Qué. H3B 3A8 Tél.: (514) 866-6381</p>
<p style="text-align: center;"><b>Librairie</b> <i>Liberté</i> inc.</p> <p style="text-align: center;">2360 Chemin Ste-Foy Centre Innovation Ste-Foy, Québec Tél.: (418) 658-3763</p>	<p style="text-align: center;"><b>LIBRAIRIE DUSSAULT</b></p> <p style="text-align: center;">8955 Boul. Saint-Laurent Montréal H2N 1M6 Tél.: 384-8760</p>

### TELE-METROPOLE INC.

#### AVIS DE DIVIDENDE

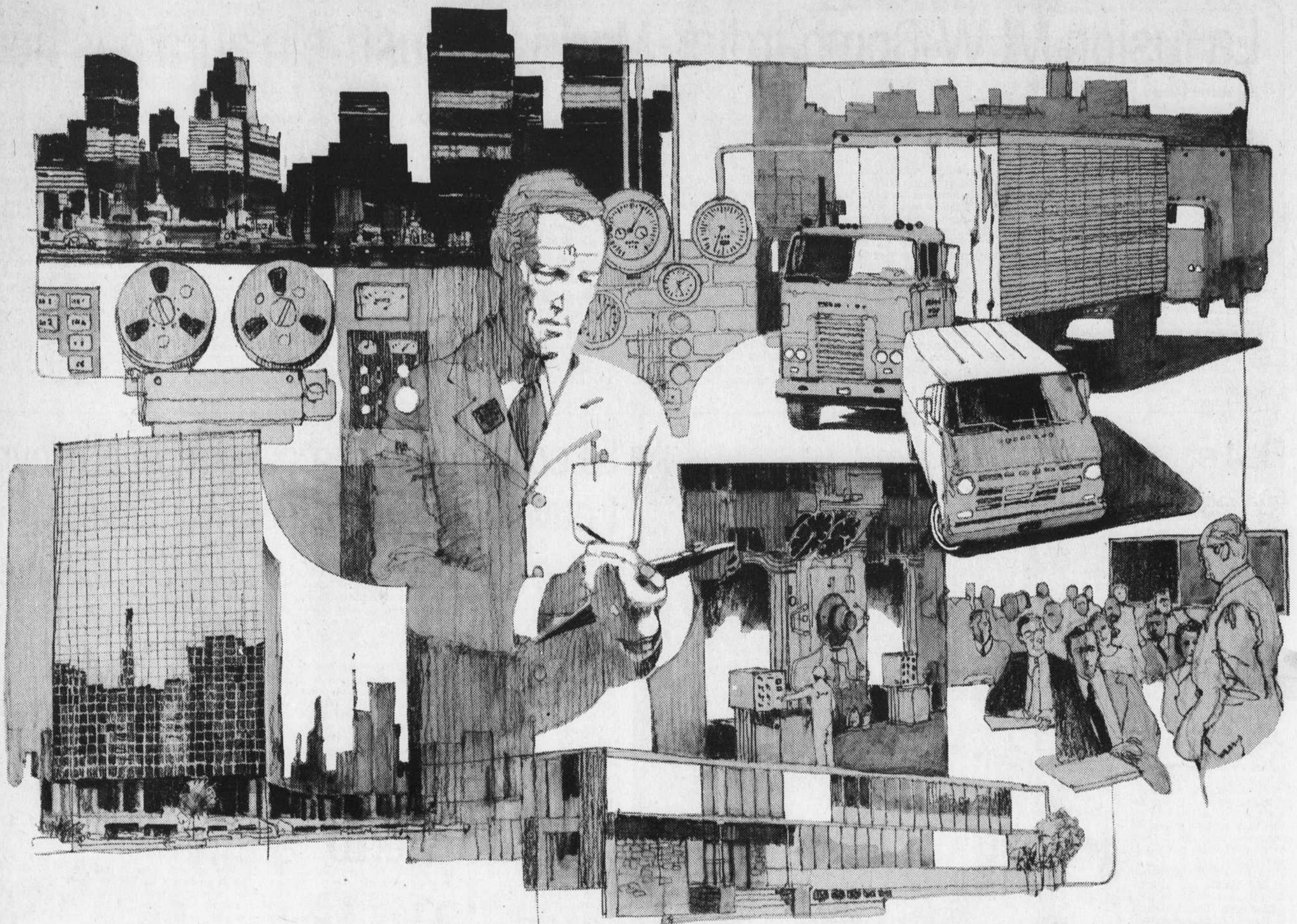
Les administrateurs de cette Société ont, le 5 mars 1976, déclaré un dividende de 0.05 par action commune "a" et "b" payable le 30 avril 1976 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des livres, le 31 mars 1976.

Par ordre du conseil

**Georges Arpin**

Le secrétaire

Montréal, le 12 mars 1976



## La conservation de l'énergie: simple question de bon sens pour l'industrie.

**Dans les bureaux, manufactures et édifices commerciaux, la conservation de l'énergie est à l'ordre du jour. La raison est simple: tout le monde en tire profit, employeur comme employé. Voici quelques cas qui pourraient bien nous servir d'exemples.**

**AU CANADA**, l'industrie dépense environ la moitié du budget annuel de l'énergie. Jusqu'à présent, nous avons vécu dans l'illusion que nos ressources étaient inépuisables et bon marché. Or la réalité est tout autre.

Nous risquons de faire face bientôt à des restrictions sévères et à de fortes augmentations du prix de nos ressources. Ces deux problèmes pourraient menacer l'existence même de certaines entreprises et en désavantager d'autres sur le plan compétitif.

Dans les circonstances, il faut réduire les coûts. Et la conservation de l'énergie est la façon évidente d'y parvenir. Nombreux sont les responsables d'industries qui s'étonnent de ne pas y avoir pensé plus tôt. *"La logique saute aux yeux, dit l'un. Si l'énergie n'avait pas été si bon marché jusqu'à présent, nous aurions agité il y a longtemps."*

Un autre soutient: *"Qu'il y ait ou non crise d'énergie, les mesures de conservation économiseront bien de l'argent aux compagnies."*

### Une utilisation sage peut réduire les coûts d'énergie d'une compagnie jusqu'à 20%!

L'utilisation inconsidérée de l'énergie (électricité, vapeur, air comprimé, huile, eau de refroidissement) cause un gaspillage énorme.

Vitres cassées dans les entrepôts, bouilloires en mauvais état, lumières allumées inutilement la nuit, fuites de vapeur, livraisons par camions à demi-chargés, etc..., sont autant de sources de gaspillage.

Souvent, le remède n'est qu'une question de bon sens.

**Exemple:** une chaîne d'hôtels-restaurants réduit le nombre de ses lumières décoratives. Elle économise également sur l'eau chaude et le nombre d'ascenseurs en service aux heures creuses.

**Exemple:** une entreprise réduit de 20% sa consommation d'essence en espaçant ses livraisons et ce, avec un nombre moindre de camions.

**Exemple:** il y a deux ans, la Commission Scolaire d'Etobicoke, en Ontario, fixait des mesures de conservation à l'intention des concierges des

écoles. Cette année, la Commission estime pouvoir réaliser une économie d'environ \$30,000 en demandant aux professeurs d'appliquer ces mêmes mesures.

**Comment ménager l'énergie.** Faites vérifier les systèmes de chauffage et de climatisation tous les six mois. Vérifiez le calfeutrage des portes et fenêtres. Baissez les thermostats en hiver. Fermez les pièces non occupées. Eteignez les lumières inutiles.

Humidifiez autant que possible: la pièce sera plus confortable à une température moins élevée. Utilisez des "économiseurs" d'énergie: fenêtres thermiques, portes calfeutrées, draperies, lumières fluorescentes, échangeurs de chaleur, systèmes de chaleur par la lumière, isolement adéquat.

Ces travaux d'entretien devraient se faire immédiatement après les heures de travail pour éviter des frais supplémentaires d'éclairage et de chauffage.

### Une nouvelle technologie pourrait révolutionner certaines industries.

Une nouvelle technologie de fabrication et de recyclage calorifique laissent beaucoup espérer pour l'avenir. Certaines industries pourront réduire d'environ 50% leurs besoins énergétiques par unité de production.

**A Hamilton, Dofasco** se sert de l'ordinateur pour vérifier l'utilisation de son énergie et en éliminer les pertes. Grâce à de nouveaux procédés techniques, Dofasco utilise actuellement 25 millions BTU-énergie pour produire une tonne d'acier, comparé à la moyenne aux U.S.A. de 37 millions de BTU.

**Au nouveau siège social de l'Hydro-Ontario**, un nouveau système unique, utilise trois énormes réservoirs pour recueillir l'eau qui est ensuite circulée à travers l'édifice, échangeant chaleur ou froid selon les besoins. On s'attend à économiser environ \$150,000 par an.

**Au Québec et en Colombie-Britannique**, Alcan a réduit ses besoins d'énergie par livre d'aluminium de presque 10% et elle continue ses efforts.

**Le nouveau système d'une manufacture de ciment**

en Allemagne réduit de 60% les besoins énergétiques par tonne de ciment.

**Il faut au recyclage de l'acier** 70% moins d'énergie qu'au coulage de l'acier neuf. Dans le cas de l'aluminium, l'économie grimpe à 95%.

**Dow Chemical du Canada Limitée** étudie actuellement quelque 65 projets de conservation de l'énergie. Entre autres: la plupart des systèmes à puissance thermique fonctionnent à 30% de leur capacité. La succursale Sarnia de Dow Chemical a mis au point un programme appelé "Energie totale", destiné à recycler la chaleur perdue de façon à obtenir un rendement global de 83%.

### Comment ça se passe à votre travail?

Rappelons d'abord que la conservation de l'énergie est un moyen direct de réduire les coûts d'exploitation, face à l'inflation et à la pénurie possible de nos ressources.

Employeur et employés y trouvent chacun leur compte. L'employeur parce que la réduction de ses coûts d'opération lui permet de maintenir des prix compétitifs et les employés parce que leur emploi dépend du succès de l'entreprise.

Chacun a son rôle à jouer. Si votre bureau, usine ou commerce ne possède pas de programme de conservation, discutez-en avec la direction et le syndicat et organisez-en un.

Les spécialistes recommandent un programme en six parties:

- le plein engagement de la haute direction et des syndicats
- l'évaluation de l'utilisation actuelle de l'énergie
- la mise sur pied d'un programme de bon entretien
- la mise en place d'une nouvelle technologie
- l'étude progressive des améliorations
- une campagne dynamique auprès du personnel

Si vous constatez des pertes d'énergie au travail ou dans votre voisinage, ne manquez pas de faire remarquer que *l'économie de l'énergie se traduit par des réductions dans les coûts.*

Le Bureau de la conservation de l'énergie et le Ministère de l'Industrie et du Commerce organisent le 24 mars à Ottawa une deuxième conférence sur la conservation dans les industries.

D'autre part, le Bureau va publier un livre intitulé *"Les premiers pas vers la conservation dans l'industrie."* Cet ouvrage sera suivi dans les prochains mois d'une série de manuels à l'intention des petites et grandes entreprises, des édifices commerciaux, des magasins et des écoles.

Pour recevoir un exemplaire de notre livre, veuillez remplir le bon ci-dessous.

Mais toutes ces mesures ne seront vraiment efficaces que si chacun fait sa part. **Ménageons l'énergie dès maintenant. Il y va de notre avenir!**

**Veillez me faire parvenir  
"Les premiers pas vers la conservation  
dans l'industrie".**

NOM: \_\_\_\_\_  
 COMPAGNIE: \_\_\_\_\_  
 CENTRE D'INDUSTRIE OU DE COMMERCE: \_\_\_\_\_  
 ADRESSE: \_\_\_\_\_  
 PROVINCE: \_\_\_\_\_ CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

Envoyez à: "Que peuvent faire les industries?",  
 Bureau de la conservation de l'énergie, Energies, Mines et Ressources, Ottawa K1A 0E4



**Énergie, Mines et  
Ressources Canada**  
 Bureau de la conservation de l'énergie  
 L'Hon. Alastair Gillespie  
 Ministre

**Energy, Mines and  
Resources Canada**  
 Office of Energy Conservation  
 Hon. Alastair Gillespie  
 Minister